CANNABIS
Une « ferme » condamnée

SÉNATORIALES
G.Naturel sème la zizanie

POLLUTION LUMINEUSE
Les puffins s'échouent

Actu.nc

N°480 - jeudi 1er juin 2023 100F

Hebdomadaire calédonien d'informations générales.

Vous informer sans rien cacher.

Gel électoral
« C'est à l'État de nous en sortir »

TIERS PAYANT TOUTES MUTUELLES ET AIDES MÉDICALES

DÉCOUVREZ NOS FORMULES POUR **TOUS LES BUDGETS** ET REPARTEZ AVEC VOTRE **DEUXIÈME PAIRE OFFERTE !**

CAFAT · MUTUELLE DU NICKEL · MPB · Mutuelle du Commerce et Divers · MDF · unéo · MSH INTERNATIONAL

opticien
LA LUNETTERIE
• DES COCOTIERS •
PLACE DES COCOTIERS
• TÉL. 26 22 75 •
LALUNETTERIEDESCOCOTIERS

DU 4 AU 17 JUIN 2023

INITIATIONS GRATUITES

au Garden Golf de Dumbéa et à l'Exclusiv Golf Déva

INSCRIVEZ-VOUS !

www.journeesportesouvertes-golf.com/

U | DUMBÉA GARDEN

41 80 00

U | DOMAINE DE DÉVA EXCLUSIV

20 70 16

Béryl ZIEGLER,
rédactrice en chef

SOCIÉTÉ ÉDITRICE REZO SARL

SIÈGE SOCIAL :
29 avenue du Maréchal Foch
BP 18695 - 98857 Nouméa Cedex
tél : 29 18 08

ISSN 2275-0398

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Yann Milin,
tél 77 19 72 - ymilin@actu.nc

RÉDACTION EN CHEF :
Beryl Ziegler,
tél : 29 18 08 - redaction@actu.nc

RÉDACTION :
Jacques Rougeron
Michel Lemarin
Kim Jandot
Claire Gaveau
Anthony Tejero
Claire Fleuriel
Jean-Alexis Gallien-Lamarche

DESSINATEUR :
Amélie

MAQUETTISTE :
Matthieu Ducamp
maquette@actu.nc

RÉGIE PUBLICITAIRE :
REZO,
tél : 28 63 01 - direction@actu.nc

ANNONCES LÉGALES
ET ABONNEMENTS :
tél : 28 63 01 - contact@actu.nc

DIFFUSION : Totem

IMPRESSION : Artypo

N° DE CPPAP : 0227 C 93028

N° ISSN : 2608-7618

Suivez-nous sur
ActuNouvelleCaledonie

Zor à vie ?

« *Il/elle est Calédonien(ne) ? Depuis combien de générations ? Il/elle est famille quoi ?* » Ces questions, à première vue anodines, en disent long sur l'état d'esprit, particulièrement conservateur, qui prévaut en Nouvelle-Calédonie. Dans bon nombre de situations et de secteurs (y compris dans les médias), les Calédoniens de souche ont tendance à être glorifiés… au détriment de ceux d'adoption. Comme s'ils avaient moins de valeur qu'un Calédonien de 5e ou 6e génération.

En Nouvelle-Calédonie, il faut voir comment la lignée est encensée. Et comment, au contraire, les Métros fraîchement débarqués sont mal considérés. Ils sont souvent dépeints comme « gauches », « radins » et « autocentrés ». Rien que le terme « Zor » dont ils sont affublés s'avère péjoratif. Et ce qualificatif continue de leur coller à la peau quand bien même ils sont installés depuis des décennies. Non-citoyens, certains postes leur sont refusés au motif qu'ils n'ont pas la durée de résidence requise, merci à l'emploi local. Pire encore, ils n'ont pas le droit de choisir leurs élus, même s'ils habitent sur le Caillou depuis plus de 20 ans et paient leurs impôts comme tout citoyen qui se respecte. Mais au-delà de cette ignominie juridique, ils sont souvent ignorés et discriminés, faute d'appartenance à un clan, une famille, un village. En Nouvelle-Calédonie, on est loin de se sentir « citoyen du monde ». Il faut dire que les « Zor » suscitent des jalousies et des convoitises à bien des niveaux. Salaires (indexés en tant que fonctionnaires d'Etat), niveau d'études… les raisons sont nombreuses. Voilà pourquoi le Zoreille a si mauvaise presse. Il est pourtant un homme (ou une femme) comme un(e) autre, avec les même droits et devoirs. A l'heure où se discute l'avenir du territoire, un sentiment d'exclusion grandit chez cette minorité. « *Nous sommes aussi présents dans la vie économique que nous sommes absents de la vie politique et même démocratique* », déplore un chef d'entreprise. N'y aurait-il pas une légère injustice ?

Plus que jamais, il semble temps d'engager la réforme constitutionnelle qui mettra un terme au gel du corps électoral. N'en déplaise aux défenseurs des attributs calédoniens, le retour à « Un homme = Une voix » permettra aux Français installés de longue date sur le Caillou, à défaut d'y être nés, de se sentir plus intégrés. Et de pouvoir se dire « Calédoniens », comme ils se diraient Bretons ou Normands… avec fierté.

FAITS DIVERS

Accident de bus : le chauffeur mis en examen

Le 23 mai, un grave accident se produisait sur la SAV, entre un bus et un camion. Le conducteur du bus, âgé de 27 ans et ne présentant aucun antécédent judiciaire, a été mis en examen des chefs d'homicide involontaire et a été placé sous contrôle judiciaire. Son permis de conduire a été suspendu pour 6 mois. Il risque 5 ans de prison et une amende de 9 millions de frs. Lors de ses auditions, il a reconnu sa responsabilité en admettant son inattention. Les dépistages d'alcoolémie et de stupéfiants réalisés sur les deux conducteurs sont ressortis négatifs.

Nouvelle attaque mortelle de requin

Dimanche 28 mai, un homme est décédé après avoir été attaqué par un requin à Poum. La victime, âgé d'une quarantaine d'années, pratiquait la chasse sous-marine. Voyant du sang dans l'eau, un membre de sa famille resté sur le bateau a plongé pour le secourir. Malgré la rapidité d'intervention, l'homme n'a pas survécu à ses blessures. Il s'agit de la 4e attaque depuis le début de l'année, et la 2e mortelle.

Meurtre et suicide à Ouégoa

Le 23 mai, les gendarmes de la brigade de Ouégoa ont découvert le corps d'un homme dans son fourgon, et celui d'une femme âgée de 41 ans. Selon les premiers éléments de l'enquête, la femme vivait en concubinage dans le grand Nouméa. Depuis quelques mois, l'auteur présumé de l'homicide fréquentait le couple : il leur aurait fait savoir qu'il comptait mettre fin à ses jours. À ce stade, les enquêteurs privilégient un passage à l'acte criminel dans un contexte d'impulsion suicidaire préexistante. En d'autres termes, l'homme a vraisemblablement assassiné son amie, avant de se donner la mort.

Nuit violente à Bourail

Vendredi 19 mai, des gendarmes repèrent une moto qui circule en direction d'un groupe d'individus. Ils tentent de contrôler le conducteur, qui prend la fuite, mais perd le contrôle de sa moto et percute un véhicule stationné. Il est rapidement pris en charge par les secours. Âgé de 17 ans, le jeune homme a des antécédents judiciaires, est domicilié à Kouaoua, et est placé sous le régime d'une interdiction judiciaire de sortie de 22 h à 6h. Il a été placé en garde à vue pour refus d'obtempérer. Dans le même temps, les gendarmes se font insulter et menacer de mort par trois individus, qui les caillassent et les frappent. Quelques jours plus tard, un homme de 21 ans reconnaît sa participation aux faits de violence sur les gendarmes. Les deux autres auteurs ont potentiellement été identifiés. L'enquête se poursuit.

Valorisation des scories

Afin de valoriser les scories, la SLN s'est associée avec la mairie de Voh : la commune recevra gratuitement 4 000 tonnes de scories, d'une valeur de 3,2 millions de francs CFP, pour la réalisation d'un projet de route transversale. Si vous souhaitez en savoir plus sur le potentiel de valorisation des scories, une conférence sera organisée le 23 juin en matinée dans l'auditorium de la Province Sud.

Bravo les jeunes !

Le 10 mai, les membres du Conseil local de la jeunesse ont présenté leurs 5 projets déjà engagés : la création d'un café-bibliothèque destiné aux étudiants, la fabrication d'instruments de musique avec des objets du quotidien, la mise sur pied d'une pièce de théâtre-forum sur le thème du harcèlement, la création d'une Semaine de la tolérance ainsi que celle d'une Journée identité jeunesse nouméenne.

Échec et mat !

Samedi 27 mai se tenait le Tournoi d'Échecs des Étudiants de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Il a été remporté par Morvan Raze, suivi de Mathieu Galois et de Titouan Bellier.

La Nouvelle-Calédonie à Bali

Du 24 au 26 mai, Mickaël Forrest, membre du gouvernement chargé des relations extérieures, s'est rendu à Bali en Indonésie afin de participer au séminaire pour le Pacifique du Comité spécial de la décolonisation des Nations unies. Il a notamment présenté le schéma d'orientation de la politique de l'eau partagée, le plan stratégique pour l'économie numérique, le schéma pour la transition énergétique, le schéma sur la mise en valeur des richesses minières et le projet de loi du pays pour la création d'un moratoire de dix ans sur l'exploration et l'exploitation des ressources profondes de la zone économique exclusive de Nouvelle-Calédonie.

Renforcement de la marine en Outre-Mer

Le projet de Loi de programmation militaire est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. La majorité présidentielle a proposé un amendement qui assure le renforcement des bâtiments de la marine en Outre-mer. Quatre navires de type BATRAL (bâtiment de transport léger) seront répartis en Outre-Mer, dont un en Nouvelle-Calédonie. Cet amendement a été adopté à l'unanimité des députés présents, dont le député Nicolas Metzdorf qui a rappelé les enjeux fondamentaux en matière de souveraineté dans nos Outre-mer notamment vis-à-vis des îlots Matthews et Hunter revendiqués par le Vanuatu.

Concours « Kits Hibiscus »

Aircalin a organisé, en partenariat avec le Poemart, un concours d'artistes visant à renouveler son kit Hibiscus. Les quatre artistes lauréats du concours ont été récompensés mercredi 24 mai. Leurs œuvres décoreront les pochettes distribuées à bord de la classe Hibiscus jusqu'à mi-2025. Les lauréats sont Marie Claudel, Sandrina Fouache, Marion Dionnet et Mathieu Venon.

Le chiffre

9 980 833
francs CFP

C'est le montant récolté lors du Téléthon 2022 en Nouvelle-Calédonie. Comme l'indique le coordinateur du Téléthon, Robert Racapé, « *ce résultat est très positif et va permettre à l'AFM de poursuivre ses actions de recherche et d'aide aux malades. Grâce au Téléthon, des médicaments de thérapie génique sont testés chez plusieurs dizaines de malades concernés par des maladies rares du muscle, du sang, du système immunitaire ou de la vision. Les familles attendent avec impatience les résultats de ces essais, synonymes de tant d'espoir, de tant de victoires à venir contre la maladie. Au nom des malades et de leurs familles, je vous remercie de votre implication à nos côtés, et je vous donne rendez-vous les 9 et 10 décembre 2023 pour la 29e édition en Nouvelle Calédonie qui prolongera, à n'en pas douter, l'élan impulsé en 2022.* »

Artisans,
formez-vous !

Faites le choix d'investir dans la formation professionnelle continue pour développer votre entreprise, optimiser vos compétences et acquérir des savoir-faire.

+ de 70 formations adaptées à vos besoins :

- **Support à l'entreprise**
  - Gestion - Comptabilité
  - Numérique
  - Ressources humaines...
- **Compétences techniques**
  - Plomberie
  - Énergies renouvelables
  - Mécanique...
- **Développement commercial**
  - Répondre aux appels d'offre
  - Techniques de vente...
- **Règlementation**
  - Habilitations électriques
  - Risques professionnels
  - Hygiène et salubrité
  - Amiante...
- **Formations diplômantes**
  - CAP esthétique, boulangerie...

Plus d'informations sur :

www.cma.nc

CENTRE DE FORMATION DE L'ARTISANAT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat NOUVELLE-CALÉDONIE

Contacts :
Centre de Formation de l'Artisanat Nouméa (province Sud) - **Tél. 25 01 73**
Antenne CMA Koné (province Nord et Iles Loyauté) - **Tél. 47 30 14**
Contact mail : ***fc@cma.nc***

La candidature de Georges Naturel aux prochaines élections sénatoriales pourrait faire de l'ombre au sénateur Pierre Frogier, lui aussi issu du Rassemblement et qui s'est déjà déclaré candidat à sa propre succession.

Sénatoriales : risque de division au Rassemblement ?

La candidature de Georges Naturel annoncée par l'intéressé pour les prochaines élections sénatoriales du 24 septembre prochain a surpris. Le maire de Dumbéa est un membre du Rassemblement, parti dont l'ancien président et sénateur sortant est Pierre Frogier, candidat déjà déclaré à sa propre succession. Cette situation est-elle de nature à diviser le mouvement politique ? Peut-elle éventuellement bouleverser un résultat qui semblait acquis ?

Un parti affaibli par les divisions

Le Rassemblement pour la Calédonie dans la République, autrefois tout puissant, avait déjà été considérablement affaibli par les divisions successives. Le parti, créé par Jacques Lafleur en 1977, règne en maître depuis la fin des « événements » jusqu'en 2004. Durant la décennie précédente, il enregistre pourtant deux départs. Celui de Dick Ukeiwé en 1993, figure emblématique des « événements », remplacé au Sénat par Simon Loueckhote, puis celui de Didier Leroux. Ce dernier, ancien président de la commission des finances dans les rangs du RPCR, décide de voler de ses propres ailes en créant l'UNCT (Une Nouvelle-Calédonie pour tous) en 1995. Sonia Lagarde y fera ses premières armes politiques.

En 2004, c'est l'émergence de l'Avenir Ensemble, formé d'anciens du RPCR comme Harold Martin et Philippe Gomès, qui, alliés à Didier Leroux, s'emparent du pouvoir. Exit Jacques Lafleur de la présidence de la province Sud, remplacé par Philippe Gomès, tandis qu'Harold Martin hérite de la présidence du Congrès.

En 2005, le torchon brûle entre Jacques Lafleur et son dauphin présumé, Pierre Frogier. C'est ce dernier qui, à l'issue d'un congrès le 2 juillet de cette année, s'empare de la présidence du RPCR, dont le nom sera raccourci à celui de « Rassemblement ». Quelque temps après, Jacques Lafleur quittera le mouvement qu'il avait fondé pour refonder le Rassemblement pour la Calédonie.

En 2013, nouvelle dissidence avec le départ de Gaël Yanno, alors porte-parole du Rassemblement, et de Sonia Backes, secrétaire générale. Ils fonderont le Mouvement Populaire Calédonien (MPC).

Ainsi, depuis 2004, le Rassemblement s'est considérablement affaibli, malgré

une résurgence en 2007. Mais cette embellie sera incontestablement freinée par l'initiative des « deux drapeaux », menée par Pierre Frogier, et qui a conduit à lever sur tous les édifices publics le drapeau de la République et celui de Kanaky. D'autres débats, ainsi que des départs, seront enregistrés à la suite de l'alliance conclue par ce dernier avec Philippe Gomès dans un épisode connu sous le nom de « la plate-forme ».

Malgré tout, le Rassemblement conserve une implantation municipale de poids, avec les communes de l'agglomération Mont Dore et Dumbéa, ainsi qu'avec les seules communes dirigées par un maire kanak dans le camp non-indépendantiste, celles de Kouaoua et de Kunié.

Quelles conséquences à la candidature de Georges Naturel ?

Les élections sénatoriales prévues le 24 septembre prochain sont organisées selon la règle du suffrage universel indirect. Ce sont les « grands électeurs » - les délégués - qui votent, c'est-à-dire, pour la Nouvelle-Calédonie, essentiellement des conseillers municipaux ainsi que les conseillers de province. Dans les conseils municipaux des communes de 9.000 habitants et plus, tous les conseillers sont électeurs. Lorsque la population communale est supérieure à 30.000 habitants, des délégués supplémentaires sont élus en plus des conseillers. Cela vaut notamment pour Nouméa et Dumbéa. Au total, 578 grands électeurs seront convoqués pour le scrutin du 24 septembre.

« Au total, 578 grands .lecteurs seront convoqués pour le scrutin du 24 septembre.»

Aujourd'hui, on connaît mal les forces en présence. Ce qui est quasi certain, c'est que le camp indépendantiste devrait regrouper bien moins de la moitié des grands électeurs, ce qui laisse une marge à leurs adversaires. Les votes des délégués de l'agglomération auront évidemment un poids considérable. On peut imaginer, depuis l'annonce de la candidature de Georges Naturel, que les tractations vont déjà bon train.

Dans quelques semaines, le décompte sera davantage affiné. On saura alors si la concurrence du maire de Dumbéa peut porter un sérieux coup à la candidature de Pierre Frogier ou non, les deux personnalités étant pour l'heure, les seuls candidats déclarés.

Si Georges Naturel décidait de porter cette confrontation jusqu'à son terme, et quel que soit le résultat, il ne fait pas de doute que cela aurait des conséquences pour l'unité du Rassemblement. Scission ou pas, cette division pourrait se faire sentir lors des prochaines élections municipales, et peut-être, lors des élections provinciales.

M.L

Pierre Frogier
Gel électoral : « *on n'en sortira pas par la négociation* »

Candidat à sa succession au poste de sénateur, Pierre Frogier revient sur l'élection sénatoriale du 24 septembre prochain et évoque le dégel du corps électoral, un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

Pourquoi cette nouvelle candidature ?
Je ne suis pas à la recherche d'un nouveau mandat, mais je me situe dans le temps long, une trajectoire qui a débuté à la fin des années 1980, notamment par la signature des accords de Matignon-Oudinot puis de Nouméa, et beaucoup de choses ont été faites pendant toutes ces années. Nous avons souvent été critiqués, mais j'ai eu la chance d'être au premier rang de ces négociations, et au terme de ces 35 années, la Nouvelle Calédonie restera française.

Comment peut-on en avoir la certitude ?
Il y a eu des référendums, le président de la République a affirmé que dorénavant la Nouvelle-Calédonie était française et resterait française. Mais la tâche n'est pas encore tout à fait terminée et il reste à écrire les conditions de notre avenir. Cet avenir s'inscrira définitivement dans la France, mais encore faut-il en définir les modalités et trouver effectivement les équilibres politiques et surtout l'architecture institutionnelle qui permettra à tous les Calédoniens de vivre sur cette terre, de se respecter et surtout de redonner un élan économique dont nous avons besoin, ce qui malheureusement a été un peu difficile ces dernières années.

Vous pensez en être le meilleur garant ?
En tout cas, j'apporte la preuve de ce que j'ai fait. Je ne suis pas seulement dans l'incantation, et puis surtout, j'ai une conviction. C'est que ce qui reste à écrire se fera principalement au Sénat. Le Sénat sera un outil décisif pour emporter la conviction de la représentation nationale, et l'exécutif - que ce soit le président de la République ou le gouvernement - sait très bien que rien ne pourra se faire sans le Sénat.

Pourquoi le Sénat plus que l'Assemblée nationale ?
D'abord parce que le Sénat, c'est l'assemblée des collectivités territoriales, donc lorsqu'il s'agit d'un sujet comme celui de la Nouvelle-Calédonie, les parlemen-

taires, qu'ils soient députés ou sénateurs, savent que sur des sujets comme celui-là, le Sénat aura le dernier mot.

Notamment dans le cadre de la réforme constitutionnelle ?

Évidemment. J'ai développé l'image de la Nouvelle-Calédonie au Sénat depuis 2011 grâce au soutien du président Larcher, de ma famille politique et du président Retailleau. Ce que je peux affirmer aujourd'hui, c'est que la voix de la Calédonie que je peux exprimer au Sénat est entendue au-delà des LR, et puis il faut se réapproprier un peu l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Pendant cette période que l'on a appelée « les Événements », la France métropolitaine était loin, il y avait d'autres sujets, et un jour le 25 janvier 1985, Dick Ukeïwé, qui était sénateur représentant la Nouvelle-Calédonie à ce moment-là, fait un discours qui a permis à tous les Français, au-delà du Parlement, de prendre conscience de ce qui se passait ici. Le bureau du Sénat a pris la décision de publier ce discours dans toutes les mairies de France, dans les 36 000 communes, et ce discours a suscité une prise de conscience, qui a fait que pendant cette période-là, la Nouvelle-Calédonie était vue différemment.

> *« La solution définitive est à portée de main, ce qui justifie que je me représente. »*

Georges Naturel, maire de Dumbéa et membre du Rassemblement LR, a lui aussi présenté sa candidature. Un commentaire ?

Nous avons un long parcours commun avec M. Naturel. Je pense que c'est un bon maire dans une commune compliquée, puisque Dumbéa a explosé ces dernières années. Il a fallu gérer cet apport de population et les habitants de Dumbéa lui sont reconnaissants de tout ce qu'il a fait. Mais je ne suis pas certain qu'en votant pour lui en 2020, ils s'attendaient à ce qu'il les abandonne en cours de mandat.

Cette candidature pourrait-elle vous faire de l'ombre ?

Chaque candidature a sa légitimité. Je suis dans un parcours long. J'ai fait ce que j'avais à faire à l'Assemblée et au Sénat. La solution définitive est à portée de main, ce qui justifie que je me représente. Je ne suis pas à la recherche d'un nouveau mandat.

Cette candidature concurrente au sein de votre propre famille politique n'est-elle pas un signe de fragilisation du Rassemblement LR ?

Je ressens au contraire une volonté déterminée d'un regroupement des partisans de la France. C'était une famille qui s'était un peu éparpillée ces dernières années, et ce regroupement est indispensable, d'abord pour rassurer les Calédoniens, et ensuite pour aborder cette échéance des élections sénatoriales dans les meilleures conditions. Et puis ce sera indispensable pour les prochaines élections provinciales.

> « L'Etat a pris la responsabilité de geler le corps électoral en 2007, c'est à lui d'en sortir, et de nous faire des propositions pour en sortir. »

C'est pour cela que je ne comprends pas bien l'initiative personnelle de M. Naturel.

Qu'attendez-vous de la suite des discussions en Nouvelle-Calédonie ?

Il s'agit de tirer les conséquences des 3 référendums et de constater que le corps électoral doit être dégelé. Ce gel du corps électoral était une aberration, il n'était pas dans l'accord de Nouméa, et il n'a pas été négocié dans l'Accord. Ce qui était négocié, c'était un corps électoral glissant, et cependant en 2007 le président de la République a décidé de satisfaire une revendication indépendantiste. Et donc, depuis cette date, le corps électoral est gelé. Cela veut dire que les nationaux français s'installant en Nouvelle-Calédonie n'ont aucun droit, en tout cas pas celui de choisir leurs élus, et on voit bien l'impasse dans laquelle cela nous mène.

Quelles sont vos préconisations ?

Lorsque l'on négocie en 1988 et en 1998, ce sont les partenaires locaux qui décident finalement des équilibres politiques et institutionnels. Et l'État, qui participe à la négociation, valide ces accords en faisant voter le Parlement. En 2007, lorsque Jacques Chirac décide de geler le corps électoral sous la pression des indépendantistes, il n'y a plus d'accord, c'est fini, parce que nous (les loyalistes, ndlr), nous en sommes exclus. Pour qu'il y ait un accord, il faut qu'il y ait les signataires, or nous avons été écartés. L'État et les indépendantistes sont restés face-à-face.

Comment sortir de ce dégel, puisqu'il ne s'agit plus d'un accord ?

Il ne peut pas s'agir d'une négociation entre signataires des accords pour savoir comment on en sort. Ce gel du corps électoral nous a été imposé, il s'agit maintenant pour l'État de tirer les conséquences des référendums et d'ouvrir d'autres perspectives. La Cour européenne des droits de l'homme a notamment condamné le gel du corps électoral. Il faut donc en sortir. Mais on n'en sortira pas par la négociation. Ce n'est pas du « donnant donnant ».

L'État doit donc imposer le dégel ?

L'État a pris la responsabilité de geler le corps électoral en 2007, c'est à lui d'en sortir, et de nous faire des propositions pour en sortir.

L'État voit-il les choses ainsi ?

C'est mon point de vue, en tout cas. J'ai cru comprendre que le ministre de l'Intérieur ferait une proposition dans ce sens. Je souhaite être en accord avec ce que je disais en 2006 au moment du gel du corps électoral. J'ai dit les choses très clairement et que je

ne me reconnaissais plus dans cet accord, il s'agit donc pour moi d'aller jusqu'au bout de la démarche et j'accompagnerai l'exécutif dans cette tâche.

L'État pourrait-il « passer en force » en l'absence d'accord politique ?

Il ne s'agit pas de passer en force. L'État a une responsabilité : celle de permettre à la Nouvelle-Calédonie de revivre sous un régime républicain, alors qu'elle doit être l'une des seules collectivités au monde où 40 000 nationaux français ne peuvent pas s'exprimer. C'est invraisemblable. Qui plus est dans la nation des droits de l'homme.

Le dégel du corps électoral, c'est une chose. Mais ensuite ?

Ensuite, il y aura effectivement probablement d'autres négociations, parce que je reste persuadé

que la loi de la majorité a ses limites, en tout cas en Nouvelle-Calédonie, et que nous n'arriverons à ancrer notre avenir et le dispositif institutionnel que sur la base de compromis et de conciliations, à condition que le FLNKS revienne sur les bases de 1988, celles de l'Accord de Matignon.

Pensez-vous que le FLNKS accepte de se mettre à la table des discussions ?

Il faut être réaliste. Les indépendantistes argumentent sur l'indépendance pour fixer un électorat, mais ce qu'ils recherchent en réalité, c'est l'exercice du pouvoir. Il faut qu'il se mettent dans la tête que le corps électoral ne peut pas rester gelé indéfiniment. S'ils sont effectivement à la présidence du congrès et du gouvernement, c'est la conséquence du gel électoral de 2007. Il faut qu'ils acceptent que cela ne peut pas durer.

Que peut-on attendre de la venue de Gérald Darmanin ?

Il faut que chacun devienne raisonnable. Soit c'est la loi de la majorité avec toutes ses conséquences, soit on en revient à la sagesse, c'est ce que nous avions réussi à faire en 1988, et puis les choses se construiront différemment. Mais pour cela – je salue d'ailleurs les positions fermes du ministre de l'Intérieur et du chef de l'État - il faut que les discussions reprennent. Mais elles ne pourront reprendre que si nous nous mettons autour de la table, les indépendantistes et nous. Ils peuvent toujours menacer l'État, mais nous, ils ne nous menaceront pas. Il faut qu'on se regarde les yeux dans les yeux, qu'on se dise ce qui n'a pas marché pour en arriver là. Car aujourd'hui, on est revenu 30 ans en arrière. Les responsabilités sont probablement partagées. Il n'empêche que cette situation n'est pas durable.

Il y a le « job » de l'État sur le corps électoral... et le vivre ensemble. Pensez-vous que l'objectif soit atteignable ?

Oui, ça viendra. Le dégel du corps électoral permettra de reconstruire le dispositif institutionnel. Et puis, il y a le vivre ensemble ou le savoir vivre ensemble. Cela nous concerne. L'État est dans sa permanence ; demain M. Darmanin sera ailleurs, alors que nous serons toujours là. Et puis il y a un élément à bien imprégner, c'est qu'à l'issue du 3e référendum, nous avons les mêmes droits sur cette terre. Nous sommes chez nous comme les autres sont chez eux. Cela ne se discute plus et cela impose certaines obligations.

Propos recueillis par Béryl Ziegler

Au même titre que les cultures céréalières et maraîchères, l'élevage est très répandu dans la commune. - © Source

Comment Pouembout est-elle devenue la commune où le revenu médian est le plus élevé du pays ?

Une récente enquête de l'ISEE a révélé que Pouembout est la commune où le taux de pauvreté est le plus bas et le revenu médian de ses habitants le plus élevé de Nouvelle-Calédonie. Si la création de l'Usine du Nord a joué un rôle majeur dans le développement de ce territoire, elle n'explique pas

C'était la « surprise » de l'étude, lorsque l'ISEE (Institut de la statistique et des études économiques) a dévoilé, en avril dernier, les résultats de son enquête sur la pauvreté et les inégalités dans le pays, en 2020. Contrairement aux idées reçues, c'est à 260 kilomètres de Nouméa, au cœur de la Brousse, que le revenu médian déclaré par habitant est le plus haut en Nouvelle-Calédonie. Il s'élève ainsi à 226 400 francs à Pouembout, contre une moyenne de 175 900 francs sur l'ensemble du territoire et de 142 000 francs en province Nord. La commune se distingue également par son taux de pauvreté (comprenez la part de personnes vivant avec moins de 87 950 francs par mois) qui est le plus bas du Caillou (11,8 % de la population, contre 19,1 % en moyenne à l'échelle du pays).

Yann Péraldi est maire de Pouembout depuis 2020. Auparavant, il occupait la fonction de premier adjoint depuis 2008. - © AT

Usine du Nord et boom démographique

Comment expliquer de tels chiffres dans cette petite commune de 2 752 âmes ? L'étude de l'ISEE fait sourire le maire, Yann Peraldi, « moyennement étonné »

par ces résultats. « *Nous savons que les gens viennent s'installer chez nous parce qu'ils ont du travail* », lance d'emblée le premier édile, rappelant que la population a « bondi de 40 % » rien qu'entre 2009 et 2014, période de construction et de lancement de la production de l'usine du Nord. Un tournant majeur dans le développement de la région qui a attiré de nombreux travailleurs et a insufflé, dans son sillage, la création d'un véritable tissu économique local (création de commerces, de services, d'infrastructures, etc.). Si toute la zone VKP a bénéficié de ce dynamisme, c'est sans doute Pouembout qui en a le mieux tiré profit. En témoigne par exemple son évolution démographique, la plus forte enregistrée dans les communes de Brousse en 30 ans (+222% entre 1989 et 2019).

Signe du dynamisme agricole de la commune, le marché du village, ouvert toute la journée, est un rendez-vous incontournable. - © AT

Peu de logements sociaux

Mais pourquoi est-ce ici et non dans les communes voisines, plus proches du complexe industriel, que les revenus sont les plus importants ? Le maire avance des débuts d'explication : « *A Koné, les lotissements et logements sociaux se sont davantage développés qu'à Pouembout. Par conséquent, nous avons accueilli des gens plutôt aisés dans la commune : des ingénieurs, des cadres, des médecins, sans oublier de nombreux professeurs qui enseignent notamment*

dans notre lycée. Nous avons également beaucoup d'agents provinciaux car le siège de l'institution est géographiquement plus proche de notre village que de celui de Koné. Progressivement, ces locataires sont devenus propriétaires et se sont implantés chez nous, analyse Yann Peraldi, pour qui la faible proportion de logements sociaux devient problématique. Il a fallu se battre longtemps pour que Wepwe, notre nouveau projet de lotissement porté par le FSH aboutisse enfin. Sinon, il n'y avait plus eu d'opérations immobilières à vocation sociale depuis les années 1990. C'est important si on veut parvenir à stabiliser dans la commune toutes nos populations, y compris les plus modestes pour qui il est de plus en plus difficile de se loger. »

Des tribus avec beaucoup d'actifs

Si Pouembout tient le haut du pavé de cette étude, c'est également lié à sa configuration géographique puisque la commune, pourtant étendue, ne compte que deux tribus - Ouaté et Paouta - où le taux d'emploi est également important. Et ce, en grande partie grâce à l'activité minière. « Le site Berhneim de la SLN, avec l'usine *de traitement de liquéfaction et la mine Kopéto, se situe également dans notre commune et fait travailler en priorité les habitants de la zone, en particulier de Ouaté, poursuit le premier magistrat. Ce sont des tribus qui comptent beaucoup d'actifs. Sans oublier que d'autres habitants recourent au travail saisonnier pour le compte des agriculteurs.* »

Le grenier du pays

La richesse de la commune ne réside pas que dans son minerai, mais aussi dans sa vaste plaine fertile, qui permet notamment à la commune d'être le grenier du Caillou, concentrant à elle seule près des 2/3 de la production céréalière du pays, selon la municipalité. « *Les agriculteurs ne sont pas en reste et ont bénéficié, comme les commerces, de cet afflux de travailleurs et donc de consommateurs, glisse le maire. D'ailleurs, aujourd'hui, il y a encore un vrai potentiel de développement de l'activité de transformation agro-alimentaire, pour diversifier davantage encore notre économie.* »

Car avec la construction puis l'ouverture du nouveau centre pénitencier de Koné, la zone connaît un nouveau rebond d'attractivité. Alors qu'en 2021, le nombre de ventes de logements était en net recul dans tout le pays (-5,8 %), Pouembout était ainsi l'une des très rares communes à faire figure d'exception, l'ISEE la qualifiant même de « bulle immobilière ». Au point que le demande devient plus importante que l'offre.

Les travaux de la future salle omnisports, projet à 625 millions de francs qui doit être livré en 2024, avancent désormais à grands pas. Cette structure est très attendue par les habitants de la commune. - © AT

« Garder de la proximité »

« *Avec la prison, il y a de nouveau une saturation du nombre de logements disponibles et de terrains à bâtir. De plus en plus de colocations se créent de façon contrainte et non pas choisie. Il y a encore de grands projets de lotissements dans les cartons qui devraient donc bientôt se concrétiser, annonce Yann Peraldi, qui tient en revanche à limiter l'expansion de sa commune pour en conserver l'identité broussarde. Nous sommes passés d'une petite commune rurale à une commune dynamique, mais nous n'avons pas vocation à grandir à tout prix car nous voulons garder cette qualité de vie. Cela passe par un urbanisme maîtrisé essentiellement centré autour du village qui permet de garder de la proximité entre nous. En tant que maire, il devient de plus en plus difficile de connaître tout le monde...* »

Anthony Tejero

Un pas de plus vers la construction du barrage

Un projet de délibération qui vise à déléguer à la province Nord la gestion de la ressource en eau dans le bassin versant des rivières Pouembout (Pwëbuu) et Nindia a été déposé le 22 mai par le gouvernement sur le bureau du Congrès. Et ce, en vue de la construction du barrage. Un projet de longue date porté par l'exécutif provincial qui semble donc se préciser. Objectif : « *maintenir une ressource en eau suffisante pour assurer le développement économique et rural de la zone. Des lâchers d'eau depuis le lac de retenue permettraient ainsi de maintenir un débit minimum dans la rivière de Pouembout, y compris en période de sécheresse, afin de satisfaire en aval, les besoins en irrigation des agriculteurs, et accessoirement d'améliorer l'adduction en eau potable des habitants de la zone* », indique le texte du projet de délibération, ajoutant que « *selon la province Nord, le barrage assurera également le maintien d'un débit dit « environnemental » permettant le maintien de la flore et de la faune.* »

Une fois ce barrage construit (aucun calendrier précis n'étant encore fixé) et son transfert de compétence acté par le Congrès au profit de la province Nord, cette dernière sera alors responsable de l'exploitation et de l'entretien de l'ouvrage.

La brousse n'est plus sûre

Le constat est sans appel : il n'y a plus un coin de Calédonie qui ne soit concerné par la délinquance. Les derniers évènements survenus à Bourail et Yaté le prouvent, sans oublier l'agression en avril dernier d'une infirmière libérale à Ouégoua. Cela pose un sacré cas de conscience à la société, en particulier la société kanak.

La multiplication des vols, des agressions et des actes de vandalisme en brousse doit en effet mobiliser toutes les énergies. A Yaté, après la destruction du centre de secours, en particulier de son véhicule qui empêche désormais toute intervention de secours à la population, la municipalité et les coutumiers des tribus d'Unia, de Waho et de Goro se sont réunis pour décider d'un plan d'action. « *Si on trouve la personne, il faut le signaler, nous dans les tribus on fait ça. Il faut condamner la personne, parce que ce n'est pas des trucs à faire », a précisé* Emmanuel Térébo, chef de clan à la tribu d'Unia. En l'absence de véritables réactions des politiques indépendantistes qui se contentent d'expliquer – sinon de justifier - la délinquance kanak par des raisons économiques, il convient en effet aux coutumiers de prendre le problème à bras le corps. D'abord et surtout parce que la délinquance de proximité, celle de vols, des agressions et du vandalisme, est essentiellement kanak. Mais il faut aux coutumiers aller bien au-delà de certaines propositions comme de demander l'instauration d'une police coutumière ou de réclamer le retour de « l'astiquage ». Dès lors que, comme à Yaté, ce sont les populations kanak qui sont d'abord frappées, cela commence avant tout par la reconnaissance par la coutume de ce que la délinquance fragilise, sinon détruit, les fondements de la société kanak. Prenons le cas de l'agression des gendarmes à Bourail. Le motard qui est la cause de l'agression, est un mineur de 17,5 ans, habitant Kouaoua, avec des antécédents judiciaires qui faisaient qu'il avait interdiction de sortir de chez lui de 22h00 à 6h00 du matin. Et il se trouvait à Bourail cette nuit-là ! La conclusion est qu'il ne s'est donc trouvé ni autorité familiale ni autorité coutumière pour faire en sorte que ce jeune délinquant observe l'obligation qui lui avait été faite.

67 gendarmes blessés

Le cas de Bourail, comme celui de bien des agressions commises à l'encontre des personnels soignants notamment de la province nord, a aussi une autre consonnance. Interrogé sur ce qui s'est passé place Blidy à Bourail sur RRB, le procureur de la République, Yves Dupas, souligne que « *ces trois gendarmes essuient des jets de pierres, des coups, des insultes, certaines insultes d'ailleurs à caractère racial, il faut le dire, bref, effectivement, une agressivité totalement inacceptable.* » Le procureur parle d'insultes à caractère racial, le terme « raciste » eut été plus approprié, mais cela souligne une vérité. L'affaire de Bourail a choqué l'opinion en raison du fait qu'une vidéo de ce qui est advenu (partielle) a circulé sur les réseaux sociaux. Mais ce n'est qu'un cas sur des centaines d'autres ! Le procureur Dupas a ainsi révélé qu'en 2022, 290 procédures d'agressions contre des forces de l'ordre ou des représentants de l'autorité publique avaient été engagées et qu'au total ce sont 67 gendarmes qui avaient été blessés. Ces chiffres donnent une vraie indication du délitement de la situation dans l'intérieur et les îles et confirment que la délinquance n'est plus limitée à Nouméa ou l'agglomération. Et tout ça bien sûr dans un contexte socio-politique particulièrement tendu, faut-il donc y voir une corrélation ? Certains n'hésitent pas en effet à ce rapprochement.

Des gendarmes ont été pris à partie et menacés en pleine nuit, dans la rue principale de la ville de Bourail.

J.R

La voix du Caillou se distingue par son format : un 32×24 cm.

La voix du Caillou : une « marche à blanc » avant le lancement officiel fin juin

Mercredi 24 mai, les Calédoniens ont découvert leur futur quotidien papier dans sa version « test » non commercialisée. Le numéro 0 de La voix du Caillou est déjà passé entre de nombreuses mains, et n'a pas laissé insensibles ceux qui l'ont parcouru.

« *On a eu la bonne surprise de découvrir ce numéro dans notre boîte aux lettres ce matin, et j'ai immédiatement appelé pour m'abonner* », raconte une future lectrice qui dépérissait sans journal à lire. « *On était abonnés au format numérique des Nouvelles calédoniennes depuis l'arrêt de la version papier, mais on n'a jamais réussi à s'y faire* », poursuit-elle. Même constat pour ce sexagénaire qui se dit pour sa part « *satisfait de retrouver la météo, des informations pratiques et les avis de décès dans un support papier* ». Une seule frustration pour tous ces lecteurs, devoir patienter encore jusqu'au 30 juin pour recevoir le premier numéro de leur nouveau quotidien. « *La voix du Caillou* » leur sera distribué 6 jours sur 7. Une bonne nouvelle pour les lecteurs, mais également pour les annonceurs. Le numéro 0 va leur être présenté si ce n'est déjà fait. Alors que certains ont déjà réservé leur encart publicitaire dans le premier numéro, d'autres ont fait part de leur souhait d'être partenaires.

Alors qu'il n'est pas encore officiellement sorti, bon nombre de Calédoniens se sont déjà abonnés à ce journal d'un genre nouveau, aussi bien dans la forme que dans le fond. Il faut dire que son tarif, 140 francs le numéro, a de quoi convenir à toutes les bourses. « *Pour 32 pages à lire, c'est vraiment pas cher* », commente un lecteur que la réduction de 15 % appliquée sur l'abonnement mensuel a achevé de convaincre. D'autres vont devoir s'approprier le nouveau support, avant de franchir le pas. « *On a été un peu surpris qu'il ne soit pas agrafé* », commente une lectrice, perturbée par l'absence de papier journal et par le format, différent des quotidiens précédents, un 32×24 cm. « *Le papier journal arrivera dans un second temps, d'ici 9 mois, quand la société nouvellement créée aura reçu son imprimerie rotative* », a d'ores et déjà annoncé Yann Milin, son directeur de publication également patron de l'hebdomadaire Actu.nc. Le quotidien papier sera doublé

d'une version numérique à découvrir prochainement. Voilà pour la forme.

Pour ce qui est de son contenu, le journal sera majoritairement découpé en rubriques géographiques propres à la Presse Quotidienne Régionales (PQR). Bien sûr, la Brousse y aura sa place, tout comme les îles, Nouméa et le Grand Nouméa.. Comme tout quotidien, il fera la part belle à l'actualité quotidienne, à l'événement et au factuel. Mais, fait peu courant pour un journal de ce type, le décryptage de l'actualité et l'analyse y occuperont une place particulière, ainsi que l'économie. Autre singularité, des pages de « culture calédonienne » dans l'édition de fin de semaine, ainsi que des récits historiques du territoire. De même qu'une rubrique quotidienne intitulée « *le Caillou dans la chaussure* », dont le nom ne cache pas sa vocation de poil à gratter. Le nouveau journal se voulant tout aussi mordant que sympathique. « *La Voix du Caillou est avant tout un journal de proximité ancré durablement dans le paysage médiatique calédonien* », avance Yann Milin, ajoutant « *l'ambition de couvrir l'actualité de toute la Calédonie au travers d'une proposition originale et nouvelle* ». Le numéro zéro répond sans conteste à ces critères. D'autres numéros tests suivront au cours du mois de juin. Le numéro 1 qui amorcera le début d'une longue aventure paraîtra pour sa part le 30 juin.

B.Z

Nouvelle-Calédonie

Mercredi 24 mai 2023

En bref

Portes-ouvertes au RSMA

A Koumac, le régiment du service militaire adapté (RSMA) ouvre ses portes au public **le 3 juin, de 8h00 à 22h30**. Ce sera l'occasion pour les Calédoniens de découvrir l'ensemble des formations proposées par cette unité militaire particulière. L'organisme d'insertion et de formation présentera au public une démonstration des filières métiers du centre. Pour clôturer la journée à 20h, un concert gratuit sera orchestré par Gulaan.

Commémoration du naufrage de la Monique

Il y a 70 ans, dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1953, disparaissait, dans des conditions jamais élucidées, le caboteur La Monique de la Société des Iles. Avec 126 personnes à bord, ce drame demeure le plus important et le plus douloureux qu'ait connu l'archipel. L'association La Monique prépare la commémoration de ce triste anniversaire. En ce qui concerne les Iles Loyauté, des déplacements sont prévus le 28 juillet à Ouvéa, le 29 juillet et le 30 juillet à Lifou, et le 31 juillet à Maré.

Derniers jours pour l'appel à concurrence de la Foire de Bourail

Les prestataires de snacks/roulottes et animations/groupes auront jusqu'au 26 mai pour déposer une offre afin de participer à la Foire annuelle de Bourail. Celle-ci aura lieu du 11 au 13 août 2023. Avant même de déposer l'offre il faudra retirer le cahier des charges auprès du Bureau de la Foire à Bourail.
Tél : 41.21.04

"Nous ne sommes pas là pour embêter"

C'est ce qu'assure Stéphane Retterer, le nouveau président de l'Autorité de la concurrence (ACNC) qui présentait hier matin la feuille de route 2023-2024 de l'institution.

Cinq ans après sa création, le Gendarme de la concurrence a-t-il accompli ses missions ? Saluée par les uns, critiquée par les autres, l'Autorité entend garder le cap pour les 5 années à venir. Un nouveau collège a remplacé celui en poste. Depuis 2018, l'Autorité de la concurrence veille à faire respecter le cadre légal fixé par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en matière de droit de la concurrence. Elle lutte contre les abus de position dominante, les ententes anticoncurrentielles, les exclusivités d'importation, et ce « *pour le bien-être du consommateur* », rappelle Stéphane Retterer, nouveau président de l'institution. « *On est là pour éviter que les prix augmentent* », soutient le président, en rappelant que c'est au gouvernement de décider s'il suit ou pas les avis émis par l'Autorité.

Un environnement concurrentiel sain et loyal

L'ACNC lutte également « *contre les pratiques commerciales restrictives* » que ce soit à travers le respect des délais de paiement ou des règles de facturation, etc. Des abus qui peuvent parfois aboutir à des sanctions.

Concernant les protections de marché dont bénéficient encore certains acteurs, la position de l'Autorité n'a pas changé : elle souhaite privilégier « *les mesures les moins attentatoires à la concurrence* », à savoir les mesures tarifaires plutôt que les stops et les quotas.

Nouvelles orientations en chantier

Si les objectifs principaux de l'ACNC restent inchangés, l'Autorité s'est toutefois fixé deux nouvelles missions, à savoir « *lutter contre les pratiques qui ont un impact sur les deniers publics* », en veillant notamment au respect des règles d'attribution des marchés publics, et « *mieux prendre en compte le développement durable* » dans sa politique de concurrence. Elle annonce par ailleurs souhaiter poursuivre le développement de son réseau dans le Pacifique et sa mission de « *culture de la concurrence* ». Et en la matière, il reste encore du chemin à parcourir pour convaincre les entreprises calédoniennes des bienfaits de la concurrence. Selon Stéphane Retterer, 15 années seront nécessaires pour intimer le réflexe. D'ici là, l'ACNC devra avoir démontré son utilité, maintes fois décriée.

L'Union calédonienne persiste et signe : indépendance exigée pour 2025

L'UC ne veut pas de trilatérales, mais participera avec tout le monde au rendu des audits de décolonisation et du bilan de l'Accord de Nouméa. Va comprendre !

Dans un communiqué diffusé lundi, l'Union Calédonienne indique en 11 points sa position au regard des prochaines rencontres avec le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. Sans surprise, le parti indépendantiste confirme sa non reconnaissance du troisième référendum, et son exigence, déjà formulée par son président Daniel Goa, de conclure avec l'État « un traité d'indépendance » en 2025. Sur le principe d'une autodétermination à échéance « *d'une ou deux générations* », l'Union Calédonienne considère qu'il s'agit d'une « *insulte au processus en cours* », tout en considérant que l'Accord de Nouméa devait aboutir à la pleine souveraineté ...et en dépit du point 5 de l'ADN, qui reconnait « *la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier : à la fin de cette période d'une complète émancipation ...* ».

Qu'en pense le Palika ?

Toutefois, l'Union Calédonienne « *confirme que ses représentants seront présents dans l'équipe de discussion à la 3e bilatérale et lors du rendu du bilan de l'ADN et de l'audit de la décolonisation* », tout en affirmant qu'aucun « échange trilatéral » avec ses « partenaires locaux » n'est à l'ordre du jour. Autre confirmation de l'UC : aucune discussion sur le corps électoral « *tant que la route nous menant vers la pleine souveraineté n'aura pas été tracée en bilatérale FLNKS/État français* ». Il est à noter que cette prise de position est celle d'une des composantes du FLNKS. Engage-t-elle, en ces termes, l'Uni-Palika, l'UMP et le RDO ? Le fonctionnement de la structure unitaire commanderait qu'une instance officielle se réunisse pour, à son tour, et au nom du FLNKS, valider tout ou partie du communiqué de l'Union Calédonienne. Mais l'on connait les divergences, pour ne pas dire les oppositions, qui existent au sein du FLNKS. Ce communiqué de l'Union calédonienne risque de ne pas arranger les choses !

4

Province Sud

Mercredi 24 mai 2023

En bref

Planter des arbres pour lutter contre l'érosion à Poé

En mai s'est tenue la première plantation du projet Poé ForêTver, qui prévoit de planter 5 000 arbres en 5 ans sur le littoral de Bourail. Pour cela, il propose de faire appel à des parrains, particuliers ou entreprises, pour replanter massivement des plantes endémiques de forêt sèche afin de limiter l'érosion.

Gros succès pour les Nuits des musées au Parc Forestier !

L'évènement affichait complet avec 870 participants. Entre jeu de piste, chasse au trésor et escape game, la soirée s'annonçait pleine de mystères et d'énigmes ! Au fil de rencontres insolites et d'indices à débusquer, petits et grands explorateurs sont partis à la découverte d'une étrange créature ! Une animation familiale de 4h, qui a amusé les petits et ébloui les grands, dans une atmosphère énigmatique, pour découvrir le parc comme on ne l'a jamais vu.

Séjour cohésion à Bourail

Début mai, les 29 engagés Service civique se sont retrouvés au Centre d'accueil de Poé à Bourail pour trois jours de cohésion. L'objectif, identifier les différentes formes de violences, réfléchir à leurs impacts et trouver des solutions pour y faire face, que l'on soit victime ou témoin. Ce rendez-vous leur a permis d'échanger, de tisser des liens et de partager leurs vécus.

Les squats de l'agglo : un phénomène en régression mais non encore résolu

En trente ans les squats ont fleuri à Nouméa et dans l'agglo. Bien des maires ont tenté de résorber cette situation sans jamais y parvenir. Des solutions ont bien envisagé comme la création d'un habitat océanien sur lequel on réfléchit encore. Mais la situation perdure.

La question des squats pose un véritable problème social et d'urbanisme. Au fil des ans des populations entières se sont installées dans des logement précaires, et ces installations ont pris une véritable ampleur à tel point que certains squats ont l'allure de quartiers. Aucune commune de l'agglo n'est épargnée par ce phénomène, même si Nouméa est le principal centre d'installation de ces squats. Dans sa dernière étude intitulée « *Les conditions de logement en Nouvelle-Calédonie en 2019* », l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de la Nouvelle Calédonie indique, sous le titre « la lente résorption des squats : « *La population des squats continue de diminuer lentement. Le recensement dénombre environ 1 100 ménages et 3 850 habitants permanents en 2019 dans les squats du Grand Nouméa, contre 6 000 habitants permanents en 2004, 5 300 en 2009 et 4 200 en 2014. Le nombre de squatteurs a ainsi reculé de 36 % depuis 2004 et de 8 % depuis 2014. En 2004, 4 % des habitants de l'agglomération vivaient dans des « cabanes ». Ils sont 2 % en 2019. Ce sont essentiellement les programmes de relogement qui ont contribué à stabiliser puis réduire ces constructions précaires. Ainsi, la baisse constatée depuis 2014 découle principalement du démantèlement des squats Kavatawa dans le centre-ville de Dumbéa et Sakamoto, près du centre-ville de Nouméa. Ces opérations d'aménagement urbain font suite à la résorption, dans les années 2000 à Nouméa, des squats de Tuband et de Kaméré, remplacés par des logements sociaux neufs* ».

Une cinquantaine de squats répertoriés

Selon l'ISEE, une cinquantaine de sites de squats sont répertoriés dans l'agglomération. En 2019, « *la population des squats regroupe 2 000 hommes et 1 850 femmes. Elle se compose de 2 500 adultes, 1 200 enfants de moins de 18 ans* ».

Indication importante : « *Les personnes vivant en squat ne sont pas en marge du tissu économique : 42 % des personnes en âge de travailler déclarent avoir un emploi* ». Cette donnée est majeure. Ces populations sont-elles aujourd'hui devenues des habitants à part entière des communes dans lesquelles elles résident, ou continuent-elles à être ressortissantes d'autres provinces ? La réponse pourrait alors être rapprochée du bilan du rééquilibrage, opéré à coups de centaines de milliards depuis 1990 en faveur des provinces Nord et Iles. De fait, le sujet n'a guère été traité concrètement depuis la dernière initiative lancée par la Ville de Nouméa, au début des années 90. Cette opération concernait l'habitat spontané dans la vallée Sakamoto, dans la région du Parc Botanique provincial. L'ensemble des habitants a été relogé. Entretemps, le projet d'aménagement a été modifié et sera repensé, mais il n'est toujours pas abouti.

Le problème demeure

Les résorptions les plus importantes ont été réalisées au début des années 90 par la province Sud. Elles ont concerné principalement le squat dit « du Calvaire », établi dans la gendarmerie désaffectée de cette partie de Dumbéa. Elles se sont poursuivies avec l'aménagement de l'ex-base vie Maeva, puis de la zone de Kaméré, avec, dans l'intervalle, le relogement de squatters sur le terrain dévolu au golf de Tina.Depuis, l'aménagement du terrain squatté de « Tuband », entrepris au début des années 2000, puis celui du squat dit « Kawati », ont bouclé un long cycle de résorptions d'habitat spontané et insalubre entrepris il y plus de trente ans. Si l'ISEE, dans son rapport de 2019 indique une récession du phénomène, aucun traitement concret du problème n'est aujourd'hui annoncé. Les groupes de travail sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie qui se préoccupent de la question du logement ne vont certainement pas manquer d'imaginer des pistes de réflexion et des perspectives.

6

Les élèves du collège Edmée Varin sensibilisés au sensationnalisme dans les médias

Dans le cadre de la semaine d'Éducation aux Médias et à l'Information du 22 au 26 mai, une classe de 6e du collège de Dumbéa a participé à une rencontre avec une journaliste d'Actu.nc. Celle-ci s'est interrogée sur la manière dont les élèves s'informent et les a sensibilisés au sensationnalisme dans les médias.

Titre accrocheur ou informatif, combien de sources consulter, que faire d'une information sensationnelle ? Pendant près d'une heure, les 25 élèves de 6e se sont interrogés sur leur consommation d'informations et leur rapport au sensationnalisme dans les médias. Après avoir formulé la veille un titre avec leur professeur de français M. Bleitrach à partir d'un texte relatif à la coutume, les collégiens ont appris à traiter l'information de manière journalistique, et à rester attentifs au contenu de l'article pour qu'il soit en lien avec le titre et l'angle choisi.

Les élèves ont été acteurs de l'intervention EMI

Du sensationnalisme à la réalité

« Un tacos annonce la disparition d'un bateau », voilà un titre qui intrigue et donne envie aux collégiens de lire l'article et de le partager. Selon les élèves, dès lors qu'une information est publiée sur un écran, elle est « vraie » et il faut forcément en parler à la famille et aux amis dans la cour de récréation, sans s'enquérir de la fiabilité de celle-ci auprès de différentes sources. Seule une petite partie de la classe reste sur ses gardes concernant la pertinence de l'information. « *C'est impossible, car un tacos ne parle pas, sauf si c'est la mascotte* », rapporte l'un des élèves. La différence est subtile, mais tous imaginent la meilleure information comme étant celle appâtant le plus de clics.

Le club de la presse

Toute l'année au sein de l'établissement, le club de la presse est animé par le professeur documentaliste Sophie Millerioux. Cette dernière, par le biais de la rédaction d'articles, sensibilise les volontaires au traitement de l'information locale, celle du collège. Le but, donner de la place à la presse dans le collège ou encore, peut-être, participer aux prémices de la formation des futurs journalistes.

Claire Fleuriel

Au contact des élèves

Deux autres journalistes de la rédaction d'Actu.nc ont également pris part à la Semaine de la presse. Après être intervenue auprès d'une classe de seconde du lycée Dick Ukeïwé sur la thématique des stéréotypes de genre dans les médias, Béryl Ziegler a répondu aux questions d'élèves de 4e du collège d'Apogoti. Pour sa part, Kim Jandot s'est rendue au lycée Blaise Pascal de Nouméa pour parler de la neutralité dans le métier de journaliste. Des interventions qui ont suscité l'intérêt des élèves. Pourtant, ces derniers disent en majorité ne pas suivre l'actualité et encore moins lire la presse.

L'happy day, une journée « contre les préjugés »

Ateliers, exposition, diffusion de documentaires et différents stands... Le 23 mai, le campus de l'université à Nouville s'est revêtu de l'arc-en-ciel LGBTQIA+ pour sensibiliser ses étudiants.

C'est sur le son Sissy That Walk de la dragqueen américaine RuPaul qu'a eu lieu la toute première « marche des fiertés » de la Nouvelle-Calédonie. Menée sur le parvis de l'université par Miss Fortune, animatrice et influenceuse transgenre à Nouméa, la marche se veut "*ouverte et prête à partager avec tous*", comme la communauté LGBTQIA+. Pour sa 2e édition, l'"happy day", organisée par la mission égalité et diversité et soutenue par la DILCRAH*, a réuni près de 200 étudiants. "*L'objectif de la journée est de sensibiliser contre les préjugés dus à l'orientation sexuelle*", rapporte Stéphanie Geneix-Rabault, chargée de mission égalité-diversité à l'UNC.

"*C'est important de célébrer la « pride » car certains pays n'ont pas l'opportunité de porter la voix de ces personnes*", souligne Aliséa, étudiante en histoire, venue distribuer des roses en papier serties d'une citation positive. Bien entourée, la jeune femme n'a jamais été la cible de discriminations dues à sa sexualité. Une réalité dont Miss Fortune se serait bien passée, notamment au travail. "*Arrivée à l'entretien d'embauche, on m'a dit que j'aurais pu prévenir, l'employeur parlait du fait que je sois transgenre*", se souvient-elle, un cas non isolé puisque cette situation s'est répétée une vingtaine de fois. "*Je veux que la communauté LGBTQIA+ n'existe plus, qu'on soit tous ensemble*", conclut-elle.

Claire Fleuriel

Aliséa (à droite) a distribué ses roses en compagnie de Stéphanie Geneix-Rabault, chargée de mission

Animatrice de la journée, Miss Fortune (à gauche) a rencontré Aliséa (à droite)

*Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT

Nouveau rendez-vous judicaire pour Philippe Gomès et Calédonie Ensemble

Le 12 décembre prochain, Philippe Gomès, Philippe Michel, d'anciens élus et collaborateurs du mouvement Calédonie Ensemble, comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Nouméa. L'affaire dite des emplois fictifs de Wallisiens et Futuniens va donc connaître un épilogue judiciaire.

C'est une vieille affaire sur laquelle la justice a déjà eu à se prononcer en janvier 2013 puis en juillet 2014 concluant par deux fois à des non-lieux. Elle avait été relancée en 2018 par la présentation à la justice de nouveaux éléments, conduisant à l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire. Perquisitions, notamment à la province Sud, saisie des ordinateurs et analyse de leurs contenus, écoutes téléphoniques et placement en garde à vue d'un certain nombre d'élus et de collaborateurs, auront été les temps forts de l'enquête menée par la section de recherche de la gendarmerie de Nouméa. Et au vu des éléments de preuve récoltés, les deux juges d'instruction en charge du dossier ont conclu au renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel pour détournements et complicité de fonds publics, recel et complicité de recel de fonds publics. L'audience est programmée pour le 12 décembre de cette année. Un dossier dans lequel la justice ne prend en considération que les faits postérieurs à 2014, en raison des deux ordonnances de non-lieux précédentes. La justice reproche à l'ancien député Philippe Gomès, à l'ancien président de la province Sud Philippe Michel, à trois anciens élus, une ancienne collaboratrice et à l'association Calédonie Ensemble, une très longue série d'emplois fictifs dont auraient bénéficié 81 membres de la communauté wallisienne et futunienne ! Davantage que les auditions en garde à vue, ce sont les écoutes téléphoniques et ce que révélait le contenu des ordinateurs qui ont convaincu la justice que toutes ces personnes affectées à des fonctions rémunérées par la province Sud et/ou le Congrès, ne travaillaient pas du tout pour ces institutions, mais uniquement pour Calédonie Ensemble et essentiellement à des fins électorales.

Le 12 décembre prochain, Philippe Gomès, Philippe Michel, d'anciens élus et collaborateurs du mouvement Calédonie Ensemble, comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Nouméa pour l'affaire dite des emplois fictifs de Wallisiens et Futuniens.

Quelles conséquences ?

Le chemin judiciaire sera long. A supposer que l'audience du 12 décembre ne soit pas renvoyée à la demande de la défense, on peut envisager une audience en appel en cas de condamnations, voire un pourvoi en cassation. C'est sur le plan politique que les choses se compliquent pour les actuels leaders de Calédonie Ensemble, déjà durement sanctionnés lors des provinciales de mai 2019. Les emplois fictifs sont une sale affaire pour Calédonie Ensemble dont le fondateur a déjà eu maille à partir avec la justice et dont la fausse annonce de retrait de la vie politique a agacé l'opinion. D'autant que cette convocation devant le tribunal correctionnel intervient à quelques semaines des élections sénatoriales pour lesquelles on prête à Calédonie Ensemble l'intention de soutenir Georges Naturel, le candidat dissident du Rassemblement. Indéniablement, cette convocation brouille la stratégie par le retentissement qu'elle pourrait avoir au sein du microcosme politique fournisseur de grands électeurs, et plus largement de l'opinion. On note aussi que le député Philippe Dunoyer n'apparaît pas dans cette affaire, ce qui en interne à Calédonie Ensemble pourrait aussi avoir des conséquences. Enfin, et cela n'est pas le moins anecdotique, cette affaire aura eu l'effet inverse de celui recherché par Calédonie Ensemble : l'emploi présumé de tous ces « collaborateurs » issus de la communauté wallisienne et futunienne par le mouvement de Philippe Gomès n'aura pas empêché la déroute électorale de Calédonie Ensemble en mai 2019 et le succès de l'Éveil Océanien !

J.R

La secrétaire modèle avait détourné 10 millions de francs

L'association d'Aide volontaire aux évacués calédoniens (Avec) avait découvert en 2021 qu'elle n'avait plus d'argent sur ses comptes. La faute à la secrétaire administrative qui a, en à peine 13 mois, berné son monde pour mettre la main sur plusieurs millions. Condamnée, elle va être incarcérée.

Au-dessus de tout soupçon, qui aurait-pu penser qu'elle détournerait une somme faramineuse en seulement quelques mois ? C'est dire si la chute fut brutale en novembre 2021 pour lorsque la présidente de l'association d'Aide volontaire aux évacués calédoniens (Avec), qui vient en aide aux malades évasanés en Métropole ou en Australie et à leur famille accompagnatrice, a flairé le détournement massif.

C'est un appel téléphonique de leur conseiller bancaire, lui annonçant qu'un virement de 230 000 francs vers l'Australie a été rejeté faute de provision, qui va précipiter les choses. La responsable pensait que les comptes étaient approvisionnés de plus de 5 millions de francs, il n'y avait en fait plus un franc dans les caisses.

Des relevés bancaires maquillés

Il n'a pas fallu longtemps avant que les soupçons ne se tournent vers la secrétaire administrative, seule employée de l'association. Les responsables d'Avec ne sont pas au bout de leurs surprises : ils vont en effet découvrir que depuis septembre 2020, l'employée usait de subterfuges pour faire verser l'argent normalement promis aux malades sur son propre compte bancaire.

En maquillant les relevés bancaires par un subtil jeu d'écriture, dont elle prenait soin de les communiquer chaque mois pour mettre en confiance ses employeurs, la secrétaire a réussi à pomper tout l'argent de l'association. Exit les lignes comptables où apparaissaient les virements, les retraits avec les paiements avec la carte bleue de l'association.

En 13 mois, la prévenue d'une cinquantaine d'années n'a jamais été démasquée. « *Je suis tombée de dix étages. Nous étions à 1000 lieues de penser que tout était bidouillé* », témoigne la présidente.

Après calcul des enquêteurs, le détournement se chiffre à près de 10 millions de francs. Cela lui revenait à presque 800 000 francs par mois. Une somme que ne conteste pas la prévenue. Pour mener la vie de château ou améliorer considérablement le quotidien ? « *Je me servais chaque jour de l'argent, je ne m'en rendais même plus compte. Je gâtais ma famille. C'étaient des achats compulsifs, notamment de l'électroménager, j'ai acheté tout et n'importe quoi. J'ai l'impression d'être obligée d'acheter des choses* », livre-t-elle au tribunal.

Chèques falsifiés par le passé

Un témoignage qui confirme le ressenti de son avocate, Me Siggrid Klein, qui affirme qu'une « *expertise psychiatrique aurait été nécessaire car elle a un problème. Elle dépense de manière irraisonnée, sans compter. Ce n'étaient pas des sacs Hermès ou des vêtements de grande valeur. Prenez, au hasard, les relevés du 30 septembre 2021. Il y a 30 achats, que des petites sommes : la station-service, Mac Donalds...* ».

L'ancienne secrétaire n'a toujours pas remboursé un centime depuis les révélations de cette histoire. L'association n'a finalement que peu d'espoir de recouvrer son argent. « *Je regrette le mal que j'ai pu causer, je veux rembourser* », affirme cette femme, aujourd'hui en recherche d'emploi. Condamnée à deux reprises par le passé pour des contrefaçons et falsifications de chèques (des peines de 2 et 8 mois de prison avec sursis), « *elle a trahi la confiance de l'association qui s'est retrouvée en grande difficulté ensuite, l'empêchant d'aider certains malades calédoniens car elle n'avait plus d'argent. Sans compter les baisses régulières des subventions publiques...* », l'avocat de la partie civile, Me Thomas Gruet.

Le procureur de la République Hervé Ansquer regrette que la quinquagénaire « *n'a pas fait le maximum pour rembourser l'association, hormis un chèque de 10 000 francs. A ce rythme, il faudra deux siècles pour tout régler* ». Le magistrat met en avant le « caractère dissimulateur » de l'ancienne secrétaire et requiert à son encontre 3 ans de prison dont 18 mois avec sursis. Des réquisitions qui sont suivies par la juridiction à ceci près : la juridiction a décerné un mandat de dépôt à délai différé. En clair, elle sera écrouée dans les jours à venir. La salariée indélicate devra, en outre, verser 9,7 millions de francs à l'association en réparation du préjudice.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche

© DR

Au tribunal, le « jardinier », le « commercial » et la ferme de cannabis à la Vallée-des-Colons

De lourdes peines de prison ferme ont été prononcées à l'encontre de deux hommes insérés qui s'étaient lancés dans la culture et la vente d'herbe de cannabis à Nouméa. Chez l'un d'entre eux, une véritable ferme avec plus de 150 pieds. De la cocaïne et de la MDMA ont été retrouvées chez son complice.

A la vie ordinaire de prime abord, ils avaient plongé dans l'illégalité la plus totale. Il y a le plus âgé des deux, 43 ans, crâne rasé, épaules carrées, un polo de marque sur le dos. Son acolyte, dans le box du tribunal correctionnel de Nouméa, 31 ans, cheveux longs façon métalleux, lunettes fines sur le nez et chemise cintrée. Pas franchement le genre de profil qui se retrouve d'habitude devant la juridiction.

Et pourtant, derrière cette image lisse de personnes parfaitement insérées dans la société, se cachaient deux trafiquants qui tenaient une partie du marché du cannabis à Nouméa. On aurait presque pu y voir un remake de la série française à succès « *Family Business* ».

Entre 2021 et il y a encore quelques jours, ces deux amis, qui se considèrent comme « des frères », ont produit des dizaines de kilos d'herbe depuis une maison… de la Vallée-des-Colons (Nouméa).

« J'ai appris toutes les techniques »

Cultivateur hors pair, le quadragénaire a basculé dans une logique de trafiquants en entraînant avec lui son ami doué dans la vente. « *Au début, je me suis renseigné sur internet et j'ai regardé Youtube. J'ai appris toutes les techniques. J'avais le matériel génétique sous la main, ça a très bien fonctionné dès le départ* », raconte le plus âgé des prévenus qui fume depuis qu'il a 13 ans « *pour réduire mes angoisses et fuir la réalité. J'avais que le mélange alcool et cannabis pour me mettre KO, je voulais dormir* ».

Au tribunal, l'homme s'épanche sans difficulté sur la culture « indoor » qu'il a montée de toutes pièces dans sa maison de la Vallée-des-Colons. Lampes, extracteurs, engrais… rien ne manquait. En perquisition, les douaniers retrouveront plus de 150 pieds et un kilo d'herbe séchée prêt à la vente. Les photographies au dossier ont des airs de catalogue de jardinerie : des plantes en pot

aux feuilles exubérantes, dorant sous le halo de lampes à sodium.

Une floraison rapide

« *Donnez-moi 10 000 francs et je vous monte un système qui vaut le coup, le matériel de base est très peu cher* », avance même, un brin bravache, le quadragénaire. Le procureur de la République Richard Dutot parle « *d'un laboratoire perfectionné* » avec une particularité qui faisait sa renommée parmi les consommateurs calédoniens : ils ne cultivaient pas n'importe quelle variété de cannabis.
Ils commandaient leurs graines sur des sites internet spécialisés et se les faisaient livrer à Nouméa « *en utilisant des boîtes aux lettres qui ne nous appartenaient pas* », reconnaît le quadragénaire surnommé par le procureur « *le jardinier* » ou « *le paysan* ».
De la « Sativa », de « l'Orange Bud », « *c'était une herbe avec qualité bien supérieure à ce que l'on retrouve sur le marché et qui était très recherchée par les clients* ». Leur avocate, Me Audrey Noyon, confirme, « *il s'est longuement renseigné et équipé. Il s'occupait quotidiennement de ses plantes. Ce n'était pas une herbe forcément plus forte mais surtout à floraison rapide* ».

« Notre but n'était pas d'être des barons de la drogue »

Le vendredi 19 mai signe la fin de leur aventure. En pleine transaction, les douaniers, qui surveillaient à distance, se ruent sur le trentenaire. Dans sa vieille voiture passe-partout, environ 300 000 francs en liquide. Dans ce duo, il a endossé le rôle de « commercial ». C'est lui qui est chargé de livrer à domicile ou à des points de rendez-vous les clients et de ramasser l'argent.
Pour les uns, il est père de famille et patenté en informatique après avoir été « *renvoyé de la DTSI* [direction des technologies et des services de l'information] *au gouvernement après la crise*

de la Covid ». Pour les autres, un trafiquant capable d'enchaîner les tournées de vente.
De la cocaïne et de la MDMA seront retrouvées chez lui mais, jurent-ils, « *c'est un pote qui me l'a offert, je ne voulais pas en vendre* ». Plus de 700 000 francs en petites coupures seront aussi découverts.

« *Nous étions tous les deux dans une situation financière peu reluisante* », affirme-t-il, avant de jurer que la vente de cannabis n'était qu'une « *façon de s'en sortir. Notre but n'était pas d'être des barons de la drogue mais de joindre les deux bouts* ».

Au-delà des réquisitions

La présidente Lise Prenel hoche la tête, dubitative. « *Les enquêteurs ont estimé que les bénéfices s'élevaient à plus de 1,5 million de francs par mois* ». Le procureur évoque « *des bénéfices importants* » de personnes « *qui ont trouvé un moyen pour s'enrichir et se goinfrer sans travailler. Ce ne sont pas des indigents et ils ont mis leur intelligence au service de la destruction de la santé publique* ».

Le trentenaire réfute ces accusations, « *nous étions loin de mener la grande vie. Regardez, mes lunettes tiennent avec du scotch* ».

Leur avocate Me Noyon implore la juridiction de faire « *preuve de la plus grande clémence à leur égard. Ils ont traversé des échecs professionnels à répétition. Leur projet n'était pas de devenir de grands trafiquants mais de monter une entreprise de cigarettes électroniques* ».

Après en avoir délibéré, le tribunal correctionnel décide de frapper fort et d'aller bien au-delà des réquisitions. Trois ans de prison ferme avec un mandat de dépôt pour le « commercial ».

Son compère « le jardinier », quatre ans ferme, la révocation d'une précédente peine de sursis de dix mois et un aller direct au Camp-Est. Au lendemain de leur procès, ils ont fait appel de leur condamnation.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche

Phoebe Rocher, une vie sur le lagon

Quatre ans seulement après sa découverte du kitesurf, Phoebe Rocher, franco-canadienne de 16 ans, impressionne. Avec déjà une médaille de bronze mondiale et un titre national à son palmarès, elle rêve, plus que jamais, de haut-niveau.

Quand on est tributaire de la météo, il faut parfois prendre son mal en patience. Phoebe Rocher y travaille. Durant le mois avril, Eole a quelque peu déserté le Caillou. Alors, sur la plage du Méridien, face à un plan d'eau qu'elle connaît par cœur, la kitesurfeuse a souvent attendu de pouvoir gonfler son aile et mettre son harnais. Des gestes simples, maîtrisés à la perfection. Elle n'est « pas spécialement sportive » au départ. « *A part le kitesurf, je ne suis pas forcément très forte dans les autres disciplines* », rigole-t-elle.

« Les meilleurs spots du monde »

Elle est pourtant devenue, au fil des années, une référence de la discipline, qu'elle a découverte en Polynésie française à l'âge de 13 ans. « *Mes parents faisaient déjà du kite, ils m'ont payé des cours pour que je partage leur passion* », glisse celle qui est aujourd'hui sponsorisée par Vakarm. Le coup de cœur intervient quelques mois plus tard, lorsqu'elle débarque en famille en Calédonie en 2019. Sur « *les meilleurs spots du monde* », qui offrent « *des conditions de malade* », elle s'est entraînée sans relâche. Au point de disputer, l'an dernier, ses premières compétitions de freestyle. D'abord deux étapes de Coupe du monde, à Tarifa (Espagne) et à Saint-Pierre (Métropole), puis les championnats de France à La Baule. Résultats : une médaille de bronze mondiale et une médaille d'or nationale, à chaque fois dans la catégorie U19, faute de concurrentes en U16. « *J'y allais vraiment pour voir si j'aimais la compétition, pour me comparer aux autres filles également. Le but n'était pas de se mettre du stress, c'était d'essayer. Alors, obtenir ces résultats, c'était juste génial* », dit-elle aujourd'hui. Les raisons du succès ? « *La pratique. Plus tu en fais, plus tu es passionnée, plus tu as envie de progresser* ».

> « La compétition, j'y allais vraiment pour voir si j'aimais ça mais aussi pour me comparer aux autres filles »

Phoebe Rocher est dorénavant suivie par Nicolas Delmas, l'un des entraîneurs fédéraux, qui a passé un mois sur le Caillou en février.

Kite, crossfit et course à pied

Mais, ne vous y trompez pas. Phoebe Rocher, qui est inscrite sur les listes ministérielles comme athlète de haut niveau afin de pouvoir aménager son emploi du temps scolaire au lycée, est une travailleuse. Quand le vent délaisse le lagon, elle s'impose « *trois séances par semaines de crossfit* » mais aussi « *un peu de course à pied pour le cardio* ». Une « *étape très importante* » pour progresser et éviter les blessures. « *On ne peut pas uniquement passer du temps sur l'eau, ça ne suffit pas* », confie-t-elle.

Les premières médailles ont donné une soif de vaincre à cette Franco-Canadienne, née au Canada, dont la vie en Calédonie n'aurait dû être qu'un simple passage au départ. « *Avec ma famille, on vit sur un bateau. On est parti de France en 2015 avec l'idée de faire un tour du monde. On a voyagé, on est arrivé ici et on s'est arrêté en raison de la crise sanitaire* », explique-t-elle. Sans regret et avec une bonne dose d'ambition supplémentaire alors qu'elle espère, de nouveau, briller au championnat du monde et au championnat de France cette année. Avec l'expérience acquise, le rêve est permis.

Claire Gaveau

Ce documentaire (51mn, VOSTFR) porte sur le droit et les migrations climatiques dans le Pacifique, en première ligne des effets du changement climatique.

Les peuples de la mer

Où iriez-vous si vos terres se faisaient engloutir ? C'est ce que vivent les migrants climatiques, amenés à fuir les conséquences du changement climatique. Afin de rendre compte de leur vécu, l'Université de la Nouvelle-Calédonie a sorti un film, « Nations of water ».

Le documentaire part d'un constat : le droit n'est aujourd'hui pas adapté à la situation des migrants climatiques. Or, c'est un phénomène qui a déjà commencé et qui risque de s'intensifier dans les années à venir. Les territoires insulaires du Pacifique sont particulièrement exposés dans une région où il n'existe aucun système régional de protection des droits de la personne.

Le déplacement de ces personnes pose deux types de questions : peuvent-ils légalement être accueillis dans un nouveau pays ? Et comment faire vivre la culture si celle-ci n'est pas rattachée à la terre ? Si les nations océaniennes sont particulièrement concernées par l'érosion, la salinisation des sols ou encore la fréquence accrue d'évènements météorologiques extrêmes, elles n'en sont pas pour autant passives : elles font entendre les voix de milliers d'individus luttant pour pouvoir rester sur leurs terres tout en anticipant les scénarios de déplacement de populations, et contribuant activement à l'élaboration de solutions.

Ce film est le résultat d'une grande collaboration entre experts, universitaires, leaders de terrain et membres d'organisations internationales de différents pays du Pacifique : Australie, Hawaii, Iles Salomon, Kiribati, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu. Il a été co-réalisé par Valérie Baty, ingénieur pédagogique à l'UNC, et Géraldine Giraudeau, professeure des universités de droit public à l'Université de Paris Saclay et précédemment enseignante-chercheuse à l'université de Nouvelle-Calédonie, et illustré par Lynn Englum, chercheuse engagée dans la lutte contre le changement climatique. Pour le visionner :
https://nationsofwater.unc.nc/

Kim Jandot

DONNEZ VOTRE SANG

Centre de Don du Sang Nouvelle-Calédonie

CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL GASTON-BOURRET NOUVELLE-CALÉDONIE

Centre de Don du Sang - 1 bis, rue d'Austerlitz - Pacifique Arcade - Nouméa - Tél. : 055 100 (appel gratuit)
contact@dondusang.nc - www.dondusang.nc Centre de Don du Sang NC

L'ŒIL alerte sur la pollution lumineuse et l'environnement en Nouvelle-Calédonie

Dans son rapport publié en mai 2023, l'Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (L'ŒIL) prévient de l'évolution de la pollution lumineuse sur le territoire. Il met en exergue les zones affectées et les solutions à envisager pour réduire les impacts de cette pollution, notamment sur la biodiversité et les pétrels qui s'échouent sur les côtes calédoniennes.

Sur les routes, les plages ou encore dans les jardins, en ce moment, la triste saison des échouages de puffins est à son point culminant. Les jeunes oiseaux, encore frêles, prennent leur premier envol pour un long voyage afin de migrer vers les pays plus chauds. Les juvéniles sont guidés par les premiers rayons du soleil à l'horizon comme ligne de mire. Mais trompés par les lumières des lampadaires, les puffins sont aveuglés, désorientés et s'échouent le long des côtes et le plus souvent dans les lieux fréquentés par des voitures ou des marcheurs. Ces échouages impactent fortement la biodiversité car la Nouvelle-Calédonie abrite « *25 à 40% de la population mondiale des pétrels endémiques à l'île* », souligne David Ugolini, président de la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO). « *En 2022, nous avons recensé plus de 300 échouages* », déplore-t-il.

La pollution lumineuse très localisée

Pour, notamment, remédier à ces échouages, l'ŒIL s'est penché sur la pollution lumineuse en Nouvelle-Calédonie pour en déterminer les impacts sur la biodiversité, mais également émettre des recommandations afin de réduire cette pollution. L'observatoire s'est appuyé localement sur les données de la SCO et son initiative SOS pétrels, sur les données satellites nocturnes et des sondes posées au sol. Cette étude est la première de ce genre car « *la pollution lumineuse est une pollution environnementale à laquelle on ne pense pas forcément en Nouvelle-Calédonie car la densité de population est très localisée sur les grands pôles* », indique Anne Lataste, responsable de la communication scientifique. « *Pour quantifier la pollution lumineuse, on a comparé l'évolution de la luminance de 2014 à 2021,* explique Adrien Bertaud, responsable du pôle environnement et chef de projet. *Des zones sont plus éclairées qu'avant, avec l'intensification de l'activité humaine. C'est le cas de l'activité minière, qui avec un changement de rythme de travail, éclaire en continu, et également celui des parkings de centre commerciaux. D'autres zones sont en baisse comme les quartiers sud de Nouméa car la mairie change les lampadaires et opte pour des ampoules led moins énergivores* ». Une décision prise en premier lieu pour réduire les dépenses car l'éclairage public fait partie des premiers postes de dépense d'une agglomération.

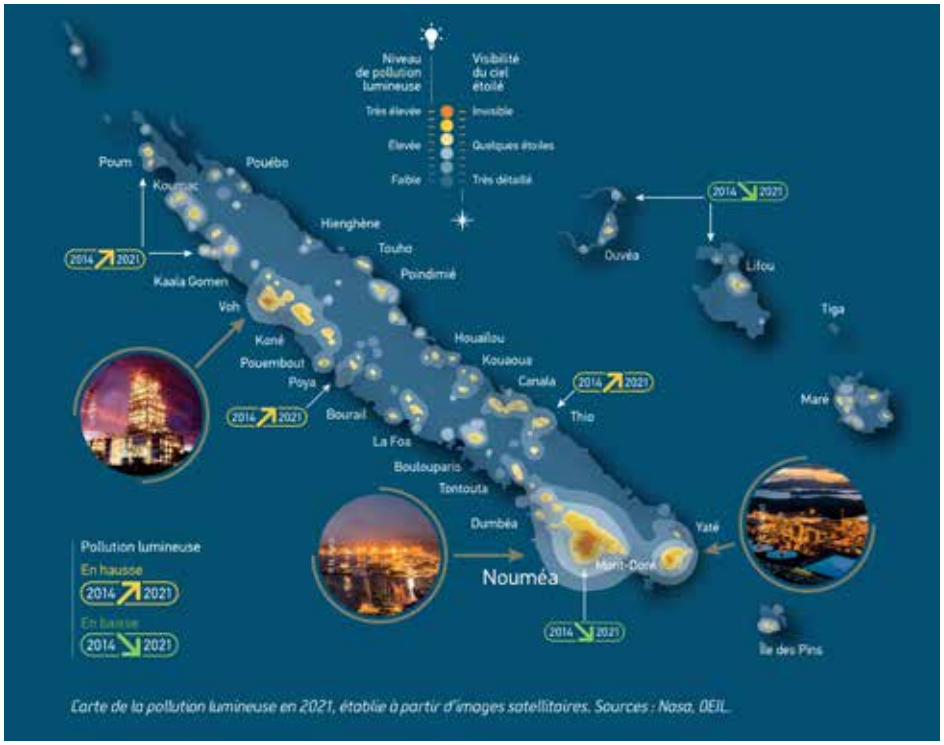

Carte de la pollution lumineuse en 2021, établie à partir d'images satellitaires. Sources : Nasa, ŒIL.

Quelles solutions pour la biodiversité ?

Cette transition est un bon point pour l'économie énergétique, cependant comme l'explique Adrien Bertaud « *les spectres des led sont plus agressifs car ils tirent vers le bleu qui est la bande spectrale du soleil* », les puffins sont alors fortement attirés par ces lumières, cependant une alternative existe « *il est possible d'avoir des*

led avec moins de bleu, plus ambrées pour limiter l'impact sur la biodiversité et notamment les puffins », rajoute le responsable du pôle environnement. Changer les infrastructures publiques oui, et c'est déjà en marche, mais également instaurer une réglementation pour les entreprises et commerces. Dans le code de l'environnement de la province Sud du 20 mars 2009, il en est d'ailleurs question à l'article 441-12 « les publicités lumineuses ainsi que celles éclairée par projection ou transparence sont éteintes entre minuit et 6 heures du matin », mais selon Adrien Bertaud il est préconisé d'adopter un arrêté comme celui en France datant du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. « Le point positif est qu'on ne va pas avoir à rétropédaler pour faires des changements sur cette pollution. Dans le processus de croissance de l'aménagement du terrain par l'humain on arrive à temps », conclut confiante Anne Lataste.

Claire Fleuriel

ECLAIRAGE

Et si je trouve un puffin ?

- Contactée, l'association SOS pétrel livre ses indications.
- Repérer le lieu d'échouage
- Sécuriser l'oiseau dans un carton troué à l'abris des chiens et du soleil
- Noter l'état de santé de l'oiseau
- Appeler la SCO au 83 89 40
- Si l'oiseau est en mauvaise forme, il faudra le transporter dans un cabinet vétérinaire ou au parc forestier

Je reçois l'hebdomadaire **Actu.nc** chaque semaine

Je choisis mon abonnement annuel (52 numéros)

Version papier	Version numérique	Version papier et numérique
4 990F	4 990F	6 990F

BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à renvoyer à : ACTU - Service abonnements 29 avenue Foch - BP 18 695 - 98 857 Nouméa cedex **ou abonnez-vous en ligne sur www.actu.nc**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Code promo

☐ Je déclare m'abonner à Actu.nc selon la législation en vigueur.

Date et signature :

Je choisis de régler par : ☐ Chèque (libellé à l'ordre de Actu.nc) ☐ Virement bancaire

Contact abonnements: marketing@actu.nc - 29 18 08

Offres réservées aux habitants de Nouvelle-Calédonie: province Sud, province Nord et Îles Loyauté. L'abonnement comprend la livraison du journal Actu.nc par l'OPT, une fois par semaine. Actu.nc est disponible en kiosque : pour connaître nos points de vente, rendez-vous sur notre site internet : **www.actu.nc**
Vous recevrez un e-mail de confirmation et votre 1er numéro Actu.nc lorsque nous aurons reçu votre paiement.

ABONNEZ-VOUS + d'infos : www.actu.nc

Un Calédonien au Festival de Cannes

Parler de ceux que l'on ne voit pas, cachés là où la violence est quotidienne. Jérôme Roumagne, jeune réalisateur de talent, revient en force avec « Les enfants oubliés », un nouveau court-métrage de fiction retenu au Short film corner du Festival de Cannes. C'est la 2e fois que le Calédonien est retenu dans cette catégorie.

Jérôme Roumagne est un Calédonien de 5e génération. Après un bac scientifique, il s'envole pour Paris où il suit des études de cinéma. Son court-métrage de fin d'études, Respire, est retenu dans le Short Film Corner de Cannes, ce qui lui ouvre de nombreuses portes. En 2019, il rentre sur le territoire pour de simples vacances... et les plans changent. « *On m'a proposé de travailler sur la série OPJ Pacifique Sud, et j'ai accepté car cela me permettait de rester sur le territoire,* explique-t-il. *OPJ s'est arrêté à cause du COVID, j'ai hésité à repartir mais j'ai rencontré ma productrice, Colette Alonso, et je suis resté.* »

Changer le regard des gens

« *Les enfants oubliés* », c'est l'histoire de Loan, un enfant de 12 ans qui vit dans un squat avec ses parents, dont son père violent. Sa mère cherche le moyen de sortir de cette situation et entrevoit un espoir lors d'une sortie scolaire organisée à l'île des Pins. Mais les choses ne se passent pas comme prévu... « *Quand j'écris ou je réalise un film, j'ai besoin d'avoir quelque chose à défendre, aborder un sujet qui me révolte,* explique Jérôme Roumagne. *C'était le cas pour le thème des violences intrafamiliales, qui sont un fléau en Nouvelle-Calédonie. Les chiffres sont plus qu'alarmants, mais peu de gens en parlent. Même chose pour Respire, j'avais envie de parler de cette maladie, la mucoviscidose, que j'ai découverte avec l'histoire de Grégory Lemarchal. Pour moi, le but ultime du cinéma, c'est de changer le regard des gens en les sensibilisant.* »

Aborder un sujet aussi sensible que les violences intrafamiliales ne se fait pas sans préparation, même en format fiction. « *Au moment du casting pour le rôle des enfants, nous avons beaucoup discuté avec les parents qui étaient inquiets car les enfants allaient voir et jouer des choses assez*

compliquées, explique le réalisateur. La première étape a été de parler du sujet ». Lors du tournage, la complicité a été immédiate entre les acteurs.

24h pour écrire un film

Mais ce film a failli ne jamais voir le jour. En effet, 24h avant la clôture de l'appel à court-métrage, Jérôme Roumagne a décidé de se lancer : « *J'ai été voir ma productrice et je lui ai dit « ne ferait-on pas un court-métrage ?* », elle m'a dit « *banco ! Mais tu l'as écrit ?* », *et je lui ai répondu « non, mais je vais l'écrire ce soir »... En 24h, j'ai écrit le film, on a trouvé le diffuseur, Canal +, et on a monté le dossier avec AV Com.* »

Une visibilité essentielle

Le Short Film Corner est une catégorie du Festival de Cannes qui met en avant des court-métrages. Être sélectionné permet d'avoir accès à des ateliers, et d'avoir de la visibilité auprès des professionnels du secteur. « *Tous les producteurs regardent les court-métrages du Short Film parce qu'ils ont été réalisés par de jeunes cinéastes,* explique le réalisateur. Donc *ce sont un peu les cinéastes de demain. Les producteurs cherchent de nouveaux profils intéressants.* » Si le réalisateur espérait une sélection officielle où les films concourent pour des prix, il est tout de même très content que son film ait été sélectionné au Short Film Corner. « *C'est déjà dingue de pouvoir aller à Cannes avec un film !* », se réjouit-il.

> *« C'est déjà dingue de pouvoir aller à Cannes avec un film ! »*
> Jérôme Roumagne

Prochain sujet, la soumission chimique

Pour l'heure, Jérôme Roumagne travaille un documentaire sur la soumission chimique pour NC La 1ère. « *Ce sont les gens qui se font droguer à leur insu,* précise le réalisateur. *On veut mettre en lumière les victimes, cerner la problématique et pouvoir sensibiliser, car c'est une problématique beaucoup plus répandue qu'on ne le pense* ».

Le cinéaste prépare également son long métrage de fiction. Pour cela, il est accompagné de trois producteurs, Colette Alonso, Séverine Lathuillière et Philippe Aigle, qui sont actuellement à Cannes pour dénicher de potentiels producteurs et diffuseurs. Ce projet nécessitera des fonds importants puisqu'il se dessine pour le cinéma. Au-delà de la visibilité sur une problématique aussi importante que celle des violences intrafamiliales, Jérôme Roumagne permet également à la Nouvelle-Calédonie de briller culturellement sur la scène internationale.

Kim Jandot

Pavé dans la mare

Pôle d'excellence

La première étape de ce qui doit devenir un pôle d'excellence maritime a été lancée avec le nettoyage de la baie de Numbo de ses épaves de bateaux. Une opération qui sera étendue à la petite puis à la Grande Rade. « *Un beau projet qui s'inscrit dans le cadre du pôle maritime et de la volonté de diversification de l'économie que nous portons avec l'État, la province Sud et la mairie de Nouméa* », souligne Christopher Gygès porteur de ce projet en faveur de l'économie bleue !

Résistance

Les autorités ont commémoré la journée nationale de la Résistance, en hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté contre l'occupation nazie durant la Seconde Guerre mondiale. L'esprit de résistance doit continuer à souffler, y compris ici en Nouvelle-Calédonie pour la défense des droits démocratiques tels qu'ils ont pu s'exprimer à trois reprises lors des référendums.

Sans suite

La justice a classé sans suite la plainte déposée par les Loyalistes à l'encontre de Daniel Goa, après les derniers propos de ce dernier. Que la justice ait considéré qu'il n'y avait pas matière à poursuivre n'est pas véritablement une surprise. On note toutefois que le président de l'Union Calédonienne a quand même été auditionné, et qu'il lui a fallu s'expliquer sur ces dernières outrances.

de Pierre BRETEGNIER

"Entre 2018 et 2022, quatre collaborateurs ont été tués lors d'un trajet dans le cadre de leur activité professionnelle", indique le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Toujours la route !

Les institutions gouvernement et province Sud ont participé activement à la semaine de prévention des accidents de la route au travail. Semaine d'information et de prévention qui a coïncidé hélas avec le dramatique accident de la route survenu à Dumbéa entre un bus Tanéo et un poids lourd et qui a fait un mort. Ce qui montre combien il est nécessaire de changer les comportements et d'en appeler à la responsabilité des professionnels.

Les Loyalistes réaffirment le choix démocratique des Calédoniens de rester au sein de la République Française auprès du comité spécial de décolonisation, dit C-24.

A cette occasion, Naïa Wateou, représentante des formations non indépendantistes a tenu à rappeler devant le comité qu'au terme des 25 années de l'Accord de Nouméa, toutes les instances nationales et internationales ont reconnu les résultats du 3ème referendum.

Elle a tenu à rappeler que sur les trois partenair... Voir plus

À l'ONU

Gérald Darmanin n'est pas le seul à avoir été entendu par le Comité des 24 à l'ONU. Naïa Wateou y a représenté les Loyalistes. Elle y a défendu l'idée d'un nouveau statut construit « *main dans la main sur le fondement de la décision claire des Calédoniens répétée ces dernières années. Sachons nous entendre, non plus sur les luttes du passé, mais bien sur les perspectives que nous offre un avenir en commun.* »

Pistes de reflexion sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Caledonie

J'entends et je lis souvent des reproches concernant l'absence supposée de proposition claire de la part des leaders non-indépendantes à propos de l'avenir institutionnel du pays. En fait, tournés vers les futures négociations, ils ne veulent pas se lier les mains en étant trop précis, ni faire le jeu du RN et d'autres qui, tapis dans l'ombre, attendent le bon moment pour se poser en plus français que les Français.

Les déclarations des uns ou des autres permettent cependant de dégager quelques grandes options :

- Sur l'organisation interne du pays, 2 grandes options qui, toutes les 2, visent le partage du pouvoir avec les indépendantistes :
  - La 1ère est le partage du pouvoir selon le principe du fédéralisme (ou « différentiation territoriale » ou « hyper-provincialisation ») : la province sud aux loyalistes, les provinces nord et îles aux indépendantistes. C'est « le territoire fédéral » des accords de Matignon-Oudinot avec davantage de pouvoirs aux provinces. Elle est accompagnée de la reconnaissance du peuple autochtone et des communautés diverses qui aspirent à vivre selon leurs coutumes. C'est l'option soutenue par Pierre Frogier et Sonia Backès.
  - La 2nde est celle de la reconnaissance d'un peuple calédonien, d'une « Calédonie une et indivisible » qui supprime peu ou prou les provinces, le partage du pouvoir se faisant au niveau d'un gouvernement ou siègent ensemble des élus indépendantistes et loyalistes. C'est le fonctionnement actuel de la NC – pas vraiment une réussite pourtant … – et c'est l'option défendue par Philippe Gomès et Georges Naturel.
- Sur les relations de la NC avec la Métropole, également 2 grandes options :
  - Soit la NC comme Etat fédéré (ou « pays intégré ») au sein de la Constitution Française, avec arrêt des transferts de compétences vers la NC et possibilité d'un retour de compétences à L'Etat central. C'est le choix de S Backès et P Frogier.
  - Soit la NC « petite nation dans la grande », sorte d'Etat associé où les transferts de compétences seraient poursuivis et les compétences régaliennes (armées, affaires étrangères, monnaie, police, justice) partagées. C'est l'option de Ph Gomès.

On ressent dans ces différentes options l'objectif commun des loyalistes d'ouvrir la possibilité d'un accord durable avec l'Etat et les indépendantistes. Pour l'heure, l'Etat est plutôt sur la ligne d'une simple continuation de l'accord de Nouméa (même organisation, poursuite des transferts), tandis que les indépendantistes ne veulent pas discuter d'autre chose que de pleine souveraineté, sous peine de « déstabilisation ».

Verdir l'industrie touristique à l'île des Pins

Jean-Gabriel FAVREAU, président de l'agence d'attractivité Sud Tourisme, et Christopher GYGES, président de l'Agence Calédonienne de l'Energie ont signé mardi 30 mai 2023, une convention cadre visant à travailler ensemble au verdissement du tourisme pour plusieurs années. Cette signature s'accompagne notamment d'un projet pilote autour de la transition énergétique de l'Île des Pins. Sud Tourisme Nouvelle-Calédonie a ainsi pour projet en 2023 de proposer à la location des vélos, trottinettes et voitures à assistance électrique à Kunié.

L'année dugong en province Sud

Le dugong ou vache marine est une espèce protégée par le code de l'Environnement de la province Sud. Le statut de cet animal marin est passé de « vulnérable » à « en danger d'extinction » en décembre 2022, rappelle l'émanation provinciale dans un communiqué. Sa population, estimée à 750 individus contre 2 000 en 2003, décroit rapidement et l'animal subit de fortes menaces. Afin de sensibiliser largement la population à la préservation et la protection de cette espèce protégée, la province Sud a décidé de consacrer l'année 2023 au Dugong. 9 actions sont prévues au cours de l'année.

Journée portes ouvertes au RSMA-NC à Koumac

Le samedi 3 juin 2023, de 8h à 22h30, le régiment du Service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie organise une journée portes ouvertes à Koumac. Un démonstration dynamique des filières est prévue de 10h à 16h, puis un concert gratuit de Gulaan à 20h. Un service de navette gratuite est mis en place entre la gare routière de Koumac et le RSMA-NC. Restauration sur place et jeux pour enfants.

Un nouveau média pour Païta !

La Ville de Païta lance Païta News, un journal d'informations dédié à l'actualité de la commune. L'objectif, informer les citoyens sur les évènements, les initiatives et les actualités : bref, tout ce qui « rend la vie ici si incroyable » comme indique la publication Facebook de la commune à ce sujet. Païta News se déploiera sur deux formats : l'écriture web avec des articles sur tous les sujets, et la vidéo, avec des reportages exclusifs. Dans la première édition de Païta News à retrouver sur la page Facebook de la ville, on retrouve des reportages sur le fitness géant à l'Arène du Sud (rubrique sport), sur la visite du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (rubrique grand angle/politique), sur la commémoration du 8 mai 1945 (rubrique commémoration), sur la 4e édition du Festival Manga (rubrique divertissement), ainsi qu'une rubrique « En bref ».

L'environnement à l'honneur

La semaine de l'environnement fait son retour au Mont-Dore fait son retour, du 30 mai au 3 juin. Au programme, un atelier permaculture, des animations environnementales, des plantations d'arbres de forêt sèche, des stages vacances sur l'environnement, visite des sites emblématiques de la commune, visite du centre d'éducation à l'environnement et dons de broyat.

Nouvelles subventions de la province Sud

Mardi 23 mai, le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni pour acter plusieurs subventions, dont 74 millions pour la commune de Nouméa, 21 millions pour l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, 11 millions pour l'association Unité néo-calédonienne de sélection et de promotion des races équines et asines, 2,5 millions pour le Comité territorial olympique et sportif, 500 000 frs pour l'association du cinéma Jean-Pierre Jeunet de La Foa, 500 000 frs pour l'Association sportive Tiga football et 100 000 frs pour l'association Wildbarz_SW.

« Raconte-moi ton école »

C'est le nom de la nouvelle exposition proposée par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Nouvelle-Calédonie au Dock Socio culturel de Paita jusqu'au 3 juin. Cette exposition a été mise sur pied dans le cadre des 50 ans du Conseil d'administration de l'enseignement catholique, créé en 1972 sur la base juridique du décret Mandel qui consacre le regroupement de toutes les écoles catholiques. Ce 50e anniversaire a été célébré le 10 et 11 décembre dernier au Centre Culturel Ko We Kara. « Raconte-moi ton école » met en vedette des œuvres d'art créées par des artistes locaux, ainsi que des projets créatifs réalisés par des étudiants de l'Enseignement catholique, inspirés par leur expérience scolaire. Elle retrace l'histoire de l'Enseignement catholique au cœur de l'histoire calédonienne et au travers de ses établissements. Cette exposition a vu le jour grâce à un important travail de recherche et de mise à disposition de ressources documentaires, réalisé avec les historiens Christiane Terrier, Sylvette Boyer et Luc Steinmetz.

PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE

LE MONDE

Nouvel accord de sécurité avec Washington

Lundi 22 mai, la Papouasie Nouvelle-Guinée a signé un pacte de sécurité avec les États-Unis. L'archipel a précisé que ce n'était pas un geste contre la Chine, son 2e partenaire commercial, et que d'autres accords similaires pourraient être signés avec Pékin. Mais que retirent les acteurs de ce pacte ? La Papouasie Nouvelle-Guinée pourra profiter des informations collectées par les satellites de surveillance américains, notamment pour lutter contre la pêche illégale. Quant aux États-Unis, ils auront accès aux aérodromes, aux ports et à la vaste zone économique exclusive de l'archipel. Ajouté à cela, des dizaines de millions de dollars investis dans le renforcement de la coopération sécuritaire entre les deux États. C'est donc une petite victoire pour les États-Unis, dans ce jeu d'échecs qu'ils jouent avec la Chine. À noter que la Papouasie Nouvelle-Guinée a toujours été un territoire particulier dans ce genre de tensions entre puissances, puisqu'elle a été le théâtre de batailles décisives entre les forces alliées pendant la Seconde guerre mondiale.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FRANCE TV

Vie chère : les avis divergent

Face à l'explosion des prix, les experts ne s'entendent pas sur les solutions. L'Autorité de la concurrence veut inciter les importateurs et les distributeurs à baisser leurs marges, pour que les prix soient plus bas pour les consommateurs. Elle veut également interdire les exclusivités pour les importateurs. Les économistes, quant à eux, affirment que s'il y a de la concurrence, les entreprises régulent déjà leurs marges pour ne pas perdre de clients. Sur les exclusivités d'importation, ils précisent que le marché est petit et donc qu'il est normal de voir des positions de marché importantes.

NOUVELLE-ZÉLANDE

20 MINUTES

La proportion mouton/habitant en baisse

S'il y a toujours beaucoup plus de moutons que d'habitants en Nouvelle-Zélande, la proportion se resserre : elle serait même au plus bas depuis 1850, avec moins de 5 moutons par habitant. Si ces chiffres peuvent faire sourire, ils sont représentatifs de la crise économique. En effet, la Nouvelle-Zélande est l'un des premiers exportateurs de laine au monde : en 2022, 284 millions de dollars (31,7 milliards CFP) de laine ont été vendus. Mais la hausse des coûts de production et la baisse des cours de la laine ont affecté la taille des troupeaux, qui baisse progressivement depuis les années 1980, où le nombre d'ovins atteignait 72 millions.

AUSTRALIE

20 MINUTES

Scandale après la mort d'une femme de 95 ans

Des policiers ont dû intervenir dans une maison de retraite, car une femme atteinte de démence était armée d'un couteau et représentait un danger pour les autres résidents. Les policiers affirment avoir demandé à la femme de lâcher le couteau, mais elle s'est dirigée vers eux « à un rythme lent » à l'aide d'un déambulateur, ce qui a incité l'un des agents à lui tirer dessus avec son taser. Fortement impactée, elle est décédée une semaine plus tard. La police ne souhaite pas rendre publiques les images, et une enquête est en cours.

WALLIS-ET-FUTUNA

FRANCE TV

Un mois de grève

Depuis le 2 mai, les écoles de Wallis-et-Futuna sont fermées en raison de la grève lancée par Force ouvrière enseignement, qui revendique 94% de grévistes parmi les 125 enseignants du primaire. Les deux dernières écoles qui assuraient encore les cours ont fermé leurs portes la semaine dernière. Ce sont 1 410 élèves qui sont privés de classe, sur les 11 000 habitants que compte l'archipel. Les grévistes veulent une revalorisation de leur grille salariale sur celle en vigueur en France métropolitaine. Si les enseignants de Wallis-et-Futuna sont payés par l'État, ils sont néanmoins des salariés de droit privé local, gérés par la direction de l'enseignement catholique en vertu d'une « convention de concession » qui confie à l'Église l'organisation de l'instruction primaire. Il semble donc compliqué de demander à l'État de payer plus, alors qu'il a été souhaité que l'État délègue la responsabilité à une instance locale. Des négociations sont en cours, sans résultat pour le moment.

©Syndicat FOE - WF

À ne pas manquer

Fête de l'igname

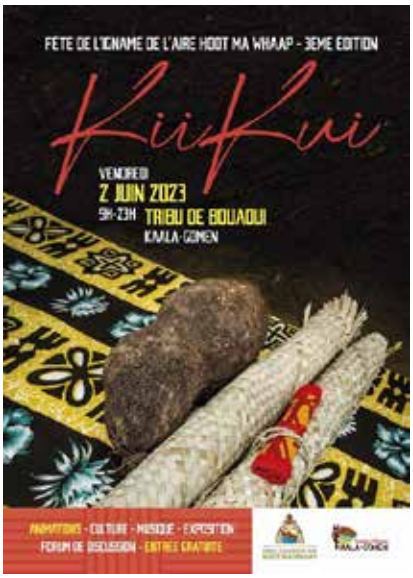

Le vendredi 2 juin aura lieu la 3e édition de la fête de l'igname de l'aire Hoot Ma Whaap, à la tribu de Bouaoui à Kaala Gomen. Au programme, de nombreuses animations, des stands culturels, de la musique, des expositions, un forum de discussions et plein d'autres surprises !

Quand : vendredi 2 juin de 9h à 23h
Où : Tribu de Bouaoui (Kaala Gomen)
Prix : gratuit

Journée mondiale de l'Océan

Le 3 juin, venez célébrer l'océan au Centre des Activités Nautiques de la Province Sud, à la côte blanche, de 9h à 16h. Au programme, rallye Océan, activités nautiques avec des passionnés de l'océan (catamaran de sport, fun boat, open 5.7, écho 90, laser, va'a, optimist...) et stands et animations en continu (plongée en 360 VR, stand atelier upcycling, fresque Océane, œuvre artistique, exposition photo...).

Quand : samedi 3 juin de 9h à 16h
Où : Centre des activités nautiques
Prix : gratuit

Course d'orientation au parc Forestier

Samedi 3 juin en matinée, la province Sud accueille une initiation à la course d'orientation organisée par le club Convergence. Tu as entre 5 et 14 ans, tu veux apprendre à lire une carte et à t'orienter ? Alors rejoins tes animaux préférés au Parc Provincial Zoologique et Forestier que tu connais si bien mais dont tu as encore beaucoup à découvrir !

Quand : samedi 3 juin, de 9h à 12h
Où : Parc provincial zoologique et forestier
Prix : de 700 à 1000frs pour l'activité + coût d'entrée

Cinéma spécial fête des mères

Vous voulez célébrer la fête des mères de manière originale ? Profitez d'un moment unique au Mk2 Dumbéa. Au programme, un atelier d'1h30 avec Lily de chez Sovereign, une collation dîner avec l'Origin Café et une séance de cinéma avec la projection du film Jeanne Du Barry. Lors de l'atelier avec Lily, vivez à nouveau vos souvenirs, reconnectez-vous à votre complicité et explorez votre relation dans l'écoute et la communication.

Quand : dimanche 4 juin de 16h30 à 20h30
Où : Mk2 Dumbéa
Prix : 2000frs/personne pour l'atelier, 2200 frs pour la collation-dîner, tarif habituel du Mk2 pour le film

Jeudi du centre-ville spécial Wallis et Futuna

Cette nouvelle édition des Jeudis du centre-ville met à l'honneur l'art de l'archipel de Wallis-et-Futuna ! L'odeur des kahoa kakala, les colliers de fleurs et les tapas vont envahir la place des Cocotiers dès 8h30, avec plus de 70 stands. Côté artisanat, tenues traditionnelles, mais aussi nattes et paniers tressés en pandanus seront proposés. La gastronomie sera aussi à l'honneur avec des plats traditionnels comme le Faikai ou le fameux Su puaka. Des dégustations de kava seront également proposées. La journée sera animée par des groupes musicaux et des troupes de danse, ainsi que des ateliers et un défilé.

Quand : jeudi 8 juin de 8h30 à 19h
Où : Place des cocotiers
Prix : gratuit

Terre de troc

Samedi 10 juin, rendez-vous à la Bibliothèque de Bernheim de Koné pour échanger plantes, graines, astuces, fruits et/ou légumes, gâteaux ou jus pour le petit déjeuner, objets divers que vous n'utilisez plus. L'objectif, permettre à toutes ces choses de trouver un deuxième propriétaire au lieu d'être jetées à la poubelle.

Quand : Samedi 10 juin de 8h30 à 11h30
Où : Bibliothèque de Bernheim de Koné
Prix : gratuit

AVIS DE MODIFICATION

INSTAL PV

S.A.R.L au capital de 100 000 XPF
Siège social à Koné (Nouvelle Calédonie),
Lot 3 Pie Section de la Poamboa,
98860 Koné
R.C.S. Nouméa : 2020 B1 455 484

Il résulte des décisions collectives extraordinaires prises par les associés de la société aux termes d'un acte sous seing privé à Nouméa en date du 08/04/2023 que les modifications statutaires suivantes sont intervenues:

GÉRANCE
ANCIENNE GÉRANCE :
- Monsieur Thierry BONNET DE LARBOGNE, Koné (98860), 525, rue Gabriel Salmon
- Monsieur Kassoue GOROHOUNA, Koné (98860), tribu de Poindah
- Monsieur Thomas NGUYEN, Tontouta (98840), 4 lot Karenga

NOUVELLE GÉRANCE :
- Monsieur Thierry BONNET DE LARBOGNE, Koné (98860), 525, rue Gabriel Salmon
- Monsieur Kassoue GOROHOUNA, Koné (98860), tribu de Poindah

Pour avis, la gérance

SARL d'Avocat
Maître Nicolas MILLION
Avocat au Barreau de Nouméa
24, Rue Gabriel Laroque
Val Plaisance – 98800 NOUMEA
NOUVELLE-CALEDONIE
Tél : (687) 30.75.65
nicolas.million.avocat@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

GEOMIL

Par acte sous seing privé en date du 4 mai 2023, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : GEOMIL
SIÈGE SOCIAL : 98 route de l'Anse Vata Trianon 98800 NOUMEA
CAPITAL SOCIAL : 100.000 XPF
GÉRANCE : Monsieur Nicolas MILLION né le 27 mai 1975 à Paris, de nationalité française, demeurant 98 route de l'Anse Vata Trianon 98800 NOUMEA
OBJET SOCIAL : L'acquisition, sous toute forme, par voie d'apport ou d'achat, d'échange ou autrement, la vente, la construction, l'aménagement, l'installation, la propriété (...) de tous immeubles bâtis ou non, de toute construction individuelle ou collective, et de tous biens et droits immobiliers (...)
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société

Pour avis, la gérance

JurisCal
Société d'Avocats
Séverine LOSTE
Pierre-Henri LOUAULT
Noémie KOZLOWSKI
Virginie BLAISE
5 route du Vélodrome,
B.P 3745 - 98846 Nouméa
E mail : juris@juriscal.nc
Site : juriscal.nc

AVIS DE CONSTITUTION

SCI GAZONNAUD

SCI au capital de 60.000 FCFP
Siège social :
50 Route de l'Anse-Vata – TRIANON
98800 NOUMEA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/05/2023, à NOUMEA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques ci-dessous :

FORME : SCI
DENOMINATION SOCIALE : SCI GAZONNAUD
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL SOCIAL : 60.000 F.CFP, divisé en 60 parts sociales au nominal de 1.000 FCFP chacune, entièrement souscrites et libérées.
SIEGE SOCIAL : 50 Route de l'Anse-Vata – TRIANON 98800 NOUMEA
OBJET(EXTRAIT) : L'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature.
GERANTS :
-Monsieur Christophe GAZONNAUD, demeurant au 50 route de l'Anse Vata, TRIANON – 98800 NOUMEA
- Madame Yukiko HORI, demeurant au 50 route de l'Anse Vata, TRIANON – 98800 NOUMEA
IMMATRICULATION : au RCS de Nouméa

Pour avis, la gérance.

SEM agglo

AVIS DE MODIFICATION

SEM DE L'AGGLOMERATION

SAEM au capital de 200 000 000 FCFP
Siège social : 9, route des Artifices
Baie de la Moselle – 98849 NOUMEA
RCS NOUMEA B 711 697

Le conseil d'administration de la SEM de l'Agglomération réuni le 16 mai 2023 a pris acte de la modification suivante :

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANCIENNE MENTION
M. Aloisio SAKO, représentant de la province Sud
NOUVELLE MENTION
Madame Marie-Line SAKILIA, représentante de la province Sud
Le reste sans changement.

Pour avis, le représentant légal

AVIS DE CONSTITUTION

SARL CH'TI TRANSPORTS

Aux termes d'un ASSP signé le 12/05/2023 à Nouméa, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SARL CH'TI TRANSPORTS
FORME : S.A.R.L
SIÈGE SOCIAL: 13 bis rue de la Gazelle, NOUMEA
OBJET PRINCIPAL : prise de participation, détention et gestion de parts sociales
CAPITAL : 150 000 XPF en numéraire
DURÉE : 99 ans
GÉRANT : Monsieur Patrick GILLES 13 bis rue de la Gazelle, NOUMEA
IMMATRICULATION : RCS Nouméa

L'OFFICE NOTARIAL CALEDONIEN
SCP LILLAZ BURTET
MOUGEL LAUBREAUX

GROUPE MONASSIER
Réseau Notarial

3, rue Ernest Massoubre
Immeuble Le Konéva
BP 459 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 42 51 - notaires@onc.nc

AVIS DE CONSTITUTION

SCI PLUMES & POILS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL notaire à NOUMEA, le 23 Mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI PLUMES & POILS
FORME : Société civile
SIÈGE SOCIAL : Lot 54 du Col de Tonghoué, 389 rue Territoriale 1, Auteuil, DUMBEA (98835)
OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, d'échange ou autrement, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
GÉRANTE : Anne-Charlotte WATRIN, DUMBEA, 389 route territoriale 1, Lot 54 Col de Tonghoué, Auteuil
APPORTS : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire dont le montant s'élève à 100.000 F.CFP
CAPITAL SOCIAL : 100.000 F.CFP
CLAUSES D'AGRÉMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit entre associés ou au profit du conjoint non séparé de corps d'un associé, ou encore au profit des ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant par une décision extraordinaire en tenant compte de la personne et des voix du cédant.
Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA.

Pour avis, Me E. MOUGEL, Notaire associé

SELARL A.NOYON AVOCAT
AVOCAT A LA COUR
11 boulevard Extérieur, Faubourg Blanchot, 98800 Nouméa
Tél : 27 53 42

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au PALAIS DE JUSTICE, dite ville, 2 Boulevard Extérieur, Faubourg Blanchot,

LE LUNDI 03 JUILLET 2023 A DIX HEURES

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant Procès-verbal de saisie immobilière de la SCP BURIGNAT-LESSON-TARRATRE, Huissiers de Justice à Nouméa, en date du 06 avril 2023, transcrit au Service de la Publicité Foncière de Nouméa le 13 avril 2023, volume 8172 n°8.

A la requête de LA BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI), Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 7,5 Milliards de francs CFP, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouméa sous le n° 56 B 015 479 et au Ridet sous le n° 015 479 001, ayant son siège social à Nouméa, 54 Avenue de la Victoire, BP K5, 98849 NOUMEA CEDEX, représentée par son représentant légal en exercice,

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de la SELARL A.NOYON AVOCAT, Avocat à la Cour, 11 boulevard Extérieur, Faubourg Blanchot, à Nouméa, qui est constituée et continuera d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de Monsieur PASCO Arnaud, né le 19 février 1992 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), de nationalité française, gérant de sociétés, demeurant 5 rue Massoubre, Appartement 21, Résidence Le REJEAN, Baie de l'Orphelinat, 98800 NOUMEA, partie saisie,

Il sera procédé le LUNDI 03 JUILLET 2023 A DIX HEURES en l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, séant au PALAIS DE JUSTICE, dite ville, 2 Boulevard Extérieur, Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur en UN SEUL LOT de l'immeuble dont désignation suit :

Ensembles n°4, 5, 39, 54 et les millièmes y afférents, édifiés sur le lot n°181 d'une superficie de 11a 89ca, Section ORPHELINAT, Résidence « LE REJEAN », provenant de l'ancien lot n°244 de la section Orphelinat, lotissement municipal et lots sans numéro, sis Commune de NOUMEA, n°IC 648534-5481, et les constructions y édifiées, dont un cellier, deux places de parking en sous-sol, un appartement de standing de type F3 au 2ème et dernier étage, d'une superficie de 88m2 habitables, composé d'une cuisine équipée, deux chambres, avec salles d'eau attenantes, outre la jouissance privative d'une terrasse de 20m2 et du toit terrasse de 146m2 ;

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte, avec toutes ses aisances, appartenances, circonstances et dépendances sans exception ni réserve, y compris tous droits y attachés même non compris dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX : CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (50 000 000 FCFP)
Sans baisse de mise à prix en cas de carence d'enchères

CAHIER DES CHARGES :
Le cahier des charges précisant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL A.NOYON AVOCAT et déposé le 14 AVRIL 2023 au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS :
Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication, et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.
Le jour de l'audience, l'adjudicataire devra justifier de son identité et préciser s'il entend bénéficier de la taxation minorée en tant que primo accédant.

RENSEIGNEMENTS :
Pour plus de renseignements, s'adresser à la SELARL A.NOYON AVOCAT, Avocat à la Cour, 11 boulevard Extérieur, Faubourg Blanchot, à Nouméa (Tél : 27 53 42 / Mail : anoyon.avocat@gmail.com) poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de première instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Maître Audrey NOYON, Avocat.
Pour extrait.

SELARL d'AVOCATS ROYANEZ
Avocats à la Cour
29 rue Jules Garnier, Baie des Citrons, 98800 Nouméa
Tél. 24 24 48

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

En l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de NOUMEA,
au Palais de Justice, Ville de NOUMEA.
LE LUNDI 03 JUILLET 2023 à 10 HEURES

En exécution d'un jugement du Tribunal de première instance de Nouméa en date du 27 mars 2017, infirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Nouméa en date du 30 mars 2020,

Suivant procès-verbal de saisie immobilière de Maître Stephen TARRATRE, huissier de Justice associé près la Cour d'appel de Nouméa (98800) y demeurant, soussigné, du 23 mars 2023, transcrit au service chargé de la publicité foncière de Nouméa le 6 avril 2023, Volume 8168 n° 8,

A la requête de l'EGLISE ANGLICANE DU VANUATU, située au Vanuatu, Luganville, Santo, BP 238 Luganville, prise en la personne de son représentant légal, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EGLISE ANGLICANE DU VANUATU, situé au Vanuatu, Santo, BP 212 Luganville, représenté par son représentant légal, Monsieur John SIBA,

Pour lesquels domicile est élu au cabinet de la Selarl d'avocats ROYANEZ, Avocats à la Cour, 29 rue Jules Garnier à Nouméa, qui est constituée et continuera d'occuper pour eux, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Jonathan SIRO, retraité, né le 28 mai 1950 à Aoba (Vanuatu), de nationalité vanuataise, demeurant 81 rue de Papeete, Lot n° 1 du lotissement Lesson, Ducos, BP 7121, 98801 Nouméa,

Il sera procédé, le LUNDI 03 JUILLET 2023 à 10 HEURES, en l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au palais de justice, dite ville, boulevard Extérieur, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, de l'immeuble dont la désignation suit :

Un immeuble situé commune de NOUMEA

CONSISTANT EN :
- Une parcelle de terrain bâti sis à Nouméa, d'une superficie approximative de 15a 60ca, formant le lot n° 1 du Lotissement LESSON, situé au 81 rue de Papeete, section Ducos, figurant à l'inventaire cadastral sous le numéro 648539-1115,
- Et les constructions y édifiées consistant en des constructions précaires et vétustes, en tôles et bois.

Tel que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la Société d'AVOCATS ROYANEZ et déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, les enchères seront reçues par tranches de 200.000 F sur la mise à prix suivante :

MISE A PRIX : 29.000.000 F CFP (VINGT-NEUF MILLIONS DE FRANCS CFP)

En cas de carence d'enchères, la mise à prix pourra être baissée à 19.300.000 F CFP (DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT MILLE FRANCS CFP).

Il est en outre déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur les biens saisis, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES :
Le cahier des charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par la Selarl d'avocats ROYANEZ et déposé le 13 avril 2023 au greffe du tribunal de première instance de Nouméa où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS :
Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Le jour de l'audience, l'adjudicataire devra justifier de son identité et préciser s'il entend bénéficier de la taxation minorée en tant que primo accédant.

RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Selarl d'avocats ROYANEZ, Avocats à la Cour, 29 rue Jules Garnier, Baie des Citrons, à Nouméa, poursuivant la vente, ou au greffe du tribunal de première instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Franck ROYANEZ, Avocat
Pour extrait

Direction Générale des outre-mer
Régiment du service militaire adapté - RSMA NC

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE RSMA DE BOURAIL

Réhabilitation et construction de bâtiments TRAVAUX DE BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT

1. MAÎTRE D'OUVRAGE : ÉTAT – ministère des Outre-Mer

2. CONDUCTEUR D'OPÉRATION : Direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie – Service Ingénierie.

3. MAÎTRE D'ŒUVRE : La maitrise d'œuvre est assurée par le groupement Alain VARICHON.

4. MODE DE PASSATION : Consultation en procédure adaptée avec options et variantes en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique.

5. OBJET DU MARCHÉ : travaux de bâtiment tous corps d'état pour la réhabilitation et construction de bâtiments au RSMA de BOURAIL

6. TRAVAUX : Les travaux objet du présent appel d'offres concernent les lots ci-après :
00 Désamiantage
01 Gros-œuvre – Fondations – Démolitions – Charpente bois – Charpente métallique – Serrurerie
02 VRD – Equipements – Espaces verts
03 Electricité CFO/CFA - Climatisation-Ventilation - Photovoltaïque
04 Peinture – Plomberie/Sanitaires – Menuiseries aluminium – Menuiseries bois – Revêtements de sol – Plâtrerie
Le délai global d'exécution des travaux est de 16 mois, avec un démarrage prévisionnel en octobre 2023.

7. MODALITÉS DE CONSULTATION
La présente consultation est lancée en lots séparés donnant lieu à des marchés séparés, dont la coordination sera assurée par un pilote OPC au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
Elle s'adresse à des entreprises spécialisées (ou éventuellement groupées solidairement) soumissionnant pour un ou plusieurs lots, avec sous-traitants agréés éventuels comportant les compétences nécessaires. En particulier, le lot 01 devra présenter les qualifications requises pour les prestations liées au déplombage d'une charpente métallique à démolir.
La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.
Le soumissionnaire devra remettre une offre papier entièrement conforme aux prescriptions du règlement de la consultation.
Il sera recherché l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

8. VISITE DES LIEUX
Une visite des lieux sera organisée sur place. Les date, heure et modalités d'inscription sont précisées au règlement de consultation.

9. DOSSIER DE CONSULTATION
Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation en téléchargement à partir du jeudi 25 mai 2023, après inscription sur la plateforme des marchés publics de la Nouvelle- Calédonie (https://marchespublics.nc).
Cette méthode permet aux personnes qui ont retiré les documents d'être informées de toute modification ou renseignement complémentaire concernant la consultation.

10. REMISE DES OFFRES
Les offres devront être envoyées en recommandé avec accusé de réception postal, ou déposées contre récépissé à : Direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie, service Ingénierie, secrétariat (bureau B114 – 1er étage du bâtiment B), 179 rue Gervolino – B.P. H1 – 98849 NOUMEA CEDEX.

ELLES DEVRONT PARVENIR AVANT LE :
Mardi 27 juin 2023 à 15h30.
Les candidats resteront engagés par leur offre dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.
Le maître d'ouvrage se réserve le droit ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

RÉNOVATION DU LYCÉE DE POUEMBOUT

La Nouvelle-Calédonie, acheteur public, lance un appel d'offres ouvert concernant : La rénovation du lycée de Pouembout

LES PRESTATIONS SONT DÉCOMPOSÉES EN SEIZE LOTS INDÉPENDANTS :

LOT	LIBELLÉ
01	Gros-œuvre
02A	Voirie et réseaux humides
02B	Réseaux secs
02C	Paysage
02D	Équipements hydrauliques
04/06	Charpente, couverture, étanchéité
10	Peinture
13	Électricité courants forts et faibles
14	Plomberie
15	Menuiserie aluminium
16A	Menuiserie bois
16B	Mobilier de science et classe
16C	Mobilier de cuisine
19	Revêtement de sol et mur
22	Plâtrerie, faux plafond
26	Climatisation, ventilation

Le dossier de consultation peut être téléchargé en ligne depuis la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie, à l'adresse : www.marchespublics.nc.

Une visite des lieux est organisée par l'acheteur public dans les conditions précisées à l'article 2.13 du règlement de la consultation, aux date, heure et lieux suivants :
Mercredi 14 juin 2023 à 9h00 – GMT+11 (heure de Nouvelle-Calédonie).
Lieu de rendez-vous : Entrée principale du lycée de Pouembout

Les soumissions sous format papier devront être déposées contre récépissé ou devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :
Direction de l'Aviation Civile, secrétariat du Service Ingénierie, 179 rue Roger GERVOLINO – RP 14 MAGENTA, BP H1 98849 NOUMÉA CEDEX, Bâtiment B bureau n°114
avant le :
Mercredi 28 juin 2023 à 15h30 - GMT+11 (heure de Nouvelle-Calédonie).
Horaires d'accueil au public pendant les jours ouvrés : 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00.

Les soumissions sous forme électronique devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation identifiée ci-dessus, avant les mêmes dates et heure.

AVIS DE MODIFICATION

TRIDENT IMPORT EXPORT T.I.E

SARL au capital de 1.000.000 FCFP
Siège social à MATA-UTU (Ile WALLIS)
BP 98 Territoire des Iles Wallis et Futuna
RCS MATA-UTU 87 B 132

L'AGE en date du 10 octobre 2022 a décidé de transférer le siège social de la société à NOUMEA – Centre Ville, 18 rue de la Somme, à compter du 31 décembre 2022.
Radiation sera effectuée au RCS de MATA UTU et mention au RCS de NOUMEA.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

Willis Towers Watson Nouvelle Calédonie

SAS au capital de 6 000 000 XPF
67 rue Sebastopol, imm le Latino,
98800 Nouméa
N°60 442 RCS NOUMEA

Aux termes de l'AG en date du 22/05/2023, les mentions sur la présidence antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

ANCIENNE MENTION : Anne PULLUM
NOUVELLE MENTION :
Florence TONDU-MELIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE RENOVATION DU BARRAGE ANTI-SEL DE LA FOA

La mairie de La Foa, acheteur public, lance un appel d'offres ouvert concernant : La rénovation de du barrage anti-sel de La Foa

OBJET DU MARCHÉ :
1. LES PRESTATIONS SONT DÉCOMPOSÉES EN TROIS LOTS RÉPARTIS COMME SUIT :
LOT 1 : Poutre et tablier aval du déversoir
LOT 2 : Enrochement et scellement béton des berges et du talus aval du barrage
LOT 3 : L'entretien de la passe à poissons (étanchéification)

2. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER :
A. A la mairie de la Foa, Hôtel de ville, BP 46, 98880 La Foa, pendant les heures d'ouverture ou par mail : urbanisme@mairielafoa.nc
B. En ligne depuis la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie, à l'adresse : www.marchespublics.nc.

3. PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Après appel d'offres ouvert, suivant l'article 24 de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant règlementation des marchés publics.

4. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les soumissions devront être déposées contre récépissé ou devront parvenir, à l'adresse suivante :
Mairie de la Foa
Hôtel de ville, BP 46, 98880 La Foa
Avant le : lundi 26 juin 2023 à 12h00 - GMT+11 (heure de Nouvelle-Calédonie).

Horaires d'accueil au public pendant les jours ouvrés : 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00, sauf le vendredi à 15h30.
Elles pourront également être déposées sur la plateforme de dématérialisation identifiée ci-dessus, avant les mêmes dates et heure.

5. VISITE DES LIEUX : Une visite des lieux est obligatoire.
La date est fixée au 5 juin 2023 à 14h00 (rdv en Mairie)
L'entreprise prendra ses dispositions pour faire cette visite. Elle se munira de l'attestation fournie en annexe du RPAO pour la faire signer au représentant des services communaux ou de la DAVAR-NC.

6. DÉLAI PENDANT LEQUEL LES SOUMISSIONNAIRES RESTENT ENGAGÉS PAR LEUR OFFRE : 4 mois à compter de la date limite de remise des offres ».

La commune de La FOA se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Mme Le Maire, de la Commune de La Foa

AVIS DE CONSTITUTION

SUBLIMESSENCE EURL

Aux termes d'un acte sous seing privé à Nouméa en date du 22/05/2023 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SUBLIMESSENCE
FORME : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
CAPITAL SOCIAL : CINQUANTE MILLE FRANCS (50 000F CFP)
SIÈGE SOCIAL : 24 rue bon – 98800 Nouméa
OBJET SOCIAL : activités de naturopathie, relaxologie et réflexologie
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
GÉRANCE : Madeline CAMOIN demeurant au 24 RUE BON – 98800 Nouméa
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouméa.

AVIS DE MODIFICATION

SARL AXALU

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social : lot 11 – rue du Titane – ZIPAD – Domaine PADDON 98889 PAITA
R.C.S : 2009 B 980169

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 mai 2023, les mentions antérieurement publiées, ont été modifiée de la manière suivante avec effet à compter du 02 mai 2023.

SIEGE SOCIAL : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL de la SOCIETE
ANCIENNE MENTION : 45 rue SAINT ANTOINE – NUMBO – 98800 NOUMEA
NOUVELLE MENTION : lot 11 – rue du TITANE - ZIPAD – DOMAINE PADDON – 98889 PAITA

Pour avis, la gérance,
Monsieur Christophe GARIN

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MOBILE CITY

S.A.R.L. au capital de 960.000 F.CFP
Siège social à NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie) 11 rue Bocquet
RCS NOUMEA 884 551

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue le 19 mai 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA, 11 rue Bocquet.
NOUVELLE MENTION
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA, Motor Pool, 1 rue Isidore Le Goupils.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

SARL MANAKO PALENE TRANSPORT

CAPITAL 4 000 000F,
115 RTE DE LA BAIE DES DAMES, NOUMEA
RC 969 048

PAR PV D ASSEMBLEE LES STATUTS ONT ETE MODIFIES COMME SUIT

ANCIENNE MENTION
DENOMINATION : SARL MANAKO PALENE TRANSPORT
GERANTS : MR PALENE JEAN BAPTISTE ET MR MANAKOFAIVA POLEIEI
NOUVELLE MENTION :
DENOMINATION : MANAKO TRANSPORT
GERANTS : MR MANAKOFAIVA Polélei EST NOMME GERANT UNIQUE A COMPTER DU 02/05/2023

Pour avis

Fédération des œuvres laïques de Nouvelle-Calédonie (FOL NC)

PROJET DE SNACK de la FOL NC

Accès aux plans du projet global et du snack :
merci de nous contacter en direct pour transmission.

PRÉSENTATION / TYPE DE LOCAL :
LA FOL NC* lance la construction d'un nouveau Tiers-lieu - Centre socio-éducatif et culturel sur la colline du sémaphore au 51, rue du Pasteur Ariège, centre-ville, 98.800 Nouméa. Au sein de cette structure, la FOL NC disposera d'un snack avec emprise au sol de 42 m2 viabilisés, locaux bruts non équipés, mis à disposition avec vestiaire, sanitaire, plonge-légumerie, espace vente, stockage et laboratoire. Le snack disposera d'une terrasse aménagée de 50 m2, couverte avec pergola et toit en tôle ondulée, pouvant accueillir autour de 30 couverts. A ce jour tables et chaises non fourni. Etude pour mise à disposition du wifi.

DÉBUT DE L'EXPLOITATION :
2d trimestre 2024

TYPE D'ACTIVITÉ DE RESTAURATION ATTENDUE :
Offre ne nécessitant pas l'utilisation d'une cuisine chaude (non prévue dans l'investissement initial) dans l'esprit de « manger mieux » avec éventuellement propositions de menu/ formule, utilisation de produits et denrées en circuit court, produits naturels et ou bio.
Prévoir adaptation de l'offre alimentaire à la diversité des publics familiaux et touristes (adultes et enfants). Boissons sans alcool.

CRÉNEAUX ET HORAIRES :
Du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h
+ ouverture lors d'évènements sur les fins de semaine, ou en soirées,
en lien avec les activités du tiers-lieu.

CONDITIONS EXIGÉES DU CANDIDAT :
Diplôme en restauration ou expérience significative en restauration (hygiène alimentaire).

CONDITIONS D'EXPLOITATION :
Loyer de 120.000 F XPF, ne comprenant pas les charges d'eau et d'électricité.
Participation de 5% du chiffre d'affaires.
Valorisation revue tous les ans.

DURÉE DU BAIL :
Trois (3) ans renouvelables pour trois ans

RÉPONSES À ENVOYER À :
direction@folnc.nc
79.87.83
* https://folnc.nc/
Lancement pour un délai de 15 jours.

Annonces légales

AVIS DE CONSTITUTION

SCI "FRAKASS"

Par acte SSP en date du 25/5/23 a été constituée la société FRAKASS, Société Civile Immobilière au capital de 100.000 F pour une durée de 99 ans, ayant pour objet social l'acquisition, la gestion, l'administration de bien et droits immobiliers. Le siège social est fixé 6 Lot Robelin La Tamoa PAÏTA (BP 210 -98840 Tontouta) M Franck FULCONIS et Mme Karine CASTAGNET (même adresse) sont nommés gérants pour une durée indéterminée. Parts sociales cessibles entre associés seulement.
Immatriculation au RCS de Nouméa.

Pour avis, la gérance

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE CONSTITUTION

INTERMEDIAS

SAS au capital de 1.000.000 XPF
Siège social : 29, avenue du Maréchal FOCH – BP 18695 – 98857 NOUMEA
En cours d'immatriculation

Par acte sous seing-privé en date à Nouméa du 24 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : INTERMEDIAS
FORME : SAS
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 XPF
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES - DROIT DE VOTE :
Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.
AGRÉMENT DES TRANSFERTS D'ACTIONS :
Les cessions d'actions sont libres entre les associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit à quelque autre personne que ce soit qu'avec l'agrément préalable du conseil d'administration.
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – 29, avenue du Maréchal FOCH
OBJET (NOTAMMENT) :
- L'activité d'impression et/ou d'édition de journaux, magazines, livres, catalogues sur support papier ou / et sur internet ;
- L'activité d'information et de communication dans les secteurs de la culture, la publicité, l'actualité, la mode, l'art, le cinéma, l'information en général ;
- L'acquisition, l'exploitation, l'administration, l'édition, la sous édition, la gestion d'édition, d'œuvre de toutes natures (musicales, littéraires, audiovisuelles, informatiques, multimédia ...) quelques en soient le support et les modes d'exploitation ;

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
PRÉSIDENT : Monsieur Yann MILIN, demeurant à NOUMEA – 7, rue Emile.
COMMISSAIRE AUX COMPTES : NEANT.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au R.C.S. de Nouméa.

Pour avis, Le représentant légal

L'OFFICE NOTARIAL CALEDONIEN
SCP LILLAZ BURTET
MOUGEL LAUBREAUX

GROUPE MONASSIER
Réseau Notarial

3, rue Ernest Massoubre
Immeuble Le Konéva
BP 459 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 42 51 - notaires@onc.nc

AVIS DE MODIFICATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 3DQL par abréviation SCI 3DQL

SCI au capital de 120.000 CFP
Siège : 224 rue Georges LEQUES
Normandie 98800 Nouméa
RCS NOUMEA : 1 144 179

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL, notaire à NOUMEA, le 24 Mai 2023, il résulte que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANTS :
- Phuoc Dat Johnathan DUONG, NOUMEA, 26 rue Henri Bonneaud, Val Plaisance
- Minh-Hoang DUONG, NOUMEA, 26 rue Henri Bonneaud, Val Plaisance
- Phu Tien Kévin DUONG, NOUMEA, 26 rue Henri Bonneaud, Val Plaisance

NOUVELLES MENTIONS :
GÉRANTS :
- Minh-Hoang Fabien DUONG, NOUMEA, 26 rue Henri Bonneaud, Val Plaisance
- Phu Tien Kévin DUONG, NOUMEA, 26 rue Henri Bonneaud, Val Plaisance
- Quôc Toan Tony Anderson DUONG, NOUMEA, 26 rue Henri Bonneaud, Val Plaisance

Pour avis, Maître E. MOUGEL, Notaire

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPE

EURL NANI NETTOYAGE

36 morcellement Luciano Gabriel
La Tamoa - Paita
N°1 206 655.001

A la date du 31 Mai 2023.

L'ÉCO D'ICI, ÇA ME REGARDE

NC NEWS
La télé qui vous regarde

L'entretien éco

TOUTE L'ACTU ÉCONOMIQUE EN BREF

CABINET JURIDIQUE MCPL
Marie-Claude PARAGE LECOURIEUX
34 bis rue Austerlitz
Tél : 27 58 38
cabinetjuridiquemcpl@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

SAS AQUA NOSTRA VEHICULUM

Au capital de 100.000F CFP
Siège social : 136 Avenue de Normandie, Pointe à la Dorade, Dumbéa
(BP : 3539 Boulari 98810)

Suivant acte sous seing privé en date du 22 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par action simplifiée
OBJET : L'importation, l'exportation l'achat, la vente, la distribution, l'échange, le conditionnement, l'emmagasinage, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la vente en gros, demi-gros et détail, de tous produits, matériels, matériaux, marchandises, denrées et objets de toutes natures et de toutes provenances
DÉNOMINATION SOCIALE : AQUA NOSTRA VEHICULUM
SIÈGE SOCIAL : 136 Avenue de Normandie, Pointe à la Dorade, Dumbéa (BP : 3539 Boulari 98810)
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 100.000F CFP divisé en 100 actions de 1.000F CFP chacune
APPORTS : en numéraire
PRÉSIDENT : M. Raymond FOSTER, domicilié 2093 rue Victorin Boewa, Robinson, Mont-Dore (98809)
IMMATRICULATION : RCS de Nouméa

AVIS DE MODIFICATION

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE REHABILITATION Par abréviation « E.C.2.R. »

S.A.R.L. au capital de 500.000 F.CFP
Siège social : lot 11 – rue du Titane – ZIPAD – Domaine PADDON 98889 PAITA
R.C.S : 1179837

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 mai 2023, les mentions antérieurement publiées, ont été modifiée de la manière suivante avec effet à compter du 02 mai 2023.

SIEGE SOCIAL : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE
ANCIENNE MENTION : 45 rue SAINT ANTOINE – NUMBO – 98800 NOUMEA
NOUVELLE MENTION : lot 11 – rue du TITANE - ZIPAD – DOMAINE PADDON – 98889 PAITA

Pour avis, la gérance,
Monsieur Christophe GARIN

CABINET
WEIMANN & FIZELIER
JURIDIQUE FISCAL
GALERIE PORT PLAISANCE
10, rue Jules Garnier - BP 4213 - 98847 Nouméa
T. +687 24.23.50 - wfc@wfc.nc
www.wfc.nc

AVIS DE MODIFICATION

LUNCH NC

S.A.R.L. au capital de 100.000 XPF
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle Calédonie)
Val Plaisance, 2, rue Gabriel Laroque
Résidence « Morault »
(B.P. 14311 – 98803 NOUMEA CEDEX)
R.C.S. NOUMÉA : 1 321 405

Il résulte des décisions prises par l'associé unique le 19 décembre 2022, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante, à compter du 1er juin 2023 :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANTS :
- M. LATRASSE Etienne– NOUMEA – Ouémo, 115, rue Arnold Daly.
- M. KERANGOUAREC Didier – NOUMEA – Logicoop, 23, rue Bourdinat.
- Mme SZALAMACHA Cécile – NOUMEA – PK7, 24, rue Clemen.
- Mme COQUARD Corinne – NOUMEA – Motor-Pool, 27, rue Renoir.

NOUVELLES MENTIONS :
GÉRANT :
- M. LATRASSE Etienne Marie Michel – susnommé.
- M. KERANGOUAREC Didier – susnommé.
- Mme COQUARD Corinne – susnommée.

Pour avis, le gérant

CABINET JURIDIQUE MCPL
Marie-Claude PARAGE LECOURIEUX
34 bis rue Austerlitz
Tél : 27 58 38
cabinetjuridiquemcpl@gmail.com

AVIS DE MODIFICATIONS

SARL MA PETITE BOUTIQUE

Au capital de 100.000F CFP
Siège social : 31 rue de la Somme, Centre-Ville Nouméa
RCS de Nouméa 1 216 217

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 24 mai 2023, la gérance est modifiée comme suit :

ANCIENNE MENTION
GÉRANTS :
- Mme Thi Loan PHAM et M. Alexandre DANG

NOUVELLE MENTION
GÉRANTS :
- Mme Thi Loan PHAM, domiciliée Immeuble Tourville, 6 rue Tourville, Quartier Latin, Nouméa
- M. Alexandre DANG, domicilié 11 B rue Bureau, Vallée des Colons, Nouméa
- Mme Thy Nga DINH ép. DEVEAUX, domiciliée 45 route de l'Abattoir, Païta (98890)

Mention sera faire au RCS de Nouméa

AVIS DE MODIFICATION

BPCE LEASE NOUMEA

Société anonyme
au capital de 262.534.400 Franc CFP
Siège social :
Complexe Le Centre -
30 route de la baie des dames – Ducos
(BP 27644) 98863 NOUMÉA
20 107 R.C.S. NOUMEA

Suivant procès-verbal en date du 26 mai 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte du non-renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Jean-Baptiste DESCHRYVER.
Mention sera faite au RCS de Nouméa

Pour avis

ERRATUM À LA PARUTION ACTU.NC 18/05/2023

HOLDING MNK

SARL au capital de 100 000 XPF
2, rue de Paris - 98800 NOUMEA
1 549 732 RCS NOUMEA

EDGE

SARL Au capital de 2 000 000 XPF
5 rue du Docteur Lescour
98800 NOUMEA
508 333 RCS NOUMEA

Au lieu de lire : ..... avec effet rétroactif au 01/01/2023
Lire : ..... avec effet rétroactif au 01/10/2022

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

LA MARMITE GOURMANDE

SARL au capital de 1 000 000 XPF
Siège Social : 41 rue du 18 juin, Magenta – 98800 NOUMEA
RCS B577 775

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22/05/23, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2022, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.
Monsieur René UNGER, demeurant 21 rue Général Mangin, Centre-Ville, est nommé liquidateur et lui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au 21 rue du Général Mangin, Centre-Ville 98800 NOUMEA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et les documents devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal du Commerce de Nouméa.

Pour avis et mention, le liquidateur

AVIS DE MODIFICATION

LFB

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : La Carrière Route Municipale 7, BP 223, 98850 Koumac
Rcs noumea 2010 B 015 627

Aux termes des décisions prises lors de l'AGE en date du 2 mai 2023, il a été décidé que les mentions antérieures publiées relatives à la gérance, la dénomination et le siège social sont modifiées comme suit :

GERANCE
ANCIENNE MENTION :
- Brice LAFFONT

NOUVELLE MENTION :
A compter du 2 mai 2023
- Brice LAFFONT
- Didier LAFFONT demeurant Lot 195 Route des Counes, Lieu-dit Tougoupe Panouna 98850 Koumac
- Fabienne LAFFONT demeurant Lot 195 Route des Counes, Lieu-dit Tougoupe Panouna 98850 Koumac

DENOMINATION
ANCIENNE MENTION : LFB
NOUVELLE MENTION : SIGNAL NORD
SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : La carrière Route municipale 7, BP 223 – 98850 Koumac
NOUVELLE MENTION : Lot 195 Villa, LDT Lieu-dit Tougoupe, Panouna 98850 Koumac (BP 454 –98850 Koumac).

Pour avis, la gérance

JurisCal
Société d'Avocats
Séverine LOSTE
Pierre-Henri LOUAULT
Noémie KOZLOWSKI
Virginie BLAISE
5 route du Vélodrome,
B.P 3745 - 98846 Nouméa
E mail : juris@juriscal.nc
Site : juriscal.nc

AVIS DE CONSTITUTION

BARBEROUSSE MARINE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : 29 rue Auer, DUCOS
98800 NOUMEA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mai 2023, à NOUMEA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques ci-dessous :

FORME : SARL
DENOMINATION SOCIALE : BARBEROUSSE MARINE
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL SOCIAL : 100.000 F.CFP, divisé en 100 parts sociales au nominal de 1.000 FCFP chacune, entièrement souscrites et libérées.
SIEGE SOCIAL : 29 rue Auer, DUCOS - 98800 NOUMEA
OBJET : la Société a principalement pour objet l'installation, la maintenance, le dépannage, la réparation, l'entretien et

le contrôle de machines et d'équipement de navires et bateaux, et les conseils associés, ainsi que la commercialisation de pièces détachées neuves et d'occasions pour navires et bateaux.
GERANTS :
- Monsieur Alexandre BOES, né le 20 mars 1993 à BOURG-LA REINE (92340), demeurant au 11 rue de la Bruyère – PK 6 - 98800 NOUMEA
- Monsieur Tristan GANDIOL, né le 11 avril 1990 à NIMES (30000), demeurant au 7 rue Raymond Cloos – 98800 NOUMEA

AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne sont cessibles qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Cette société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, la gérance

S.E.C.E
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES, CONSEILS ET EXPERTISES

AVIS DE MODIFICATION

Société d'études conseils et expertises - SECE

Aux termes des PV d'AG en date du 22 mai 2023, il a été procédé aux modifications suivantes :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANTS : M. Jean Paul CARITTE - M. Patrick RAMBOUR - M. José APARISI - M. Marc PERRIER - M. Florent VASSAL – M. Stéphane CHAMPROMIS
NOUVELLES MENTIONS : M. Patrick RAMBOUR - M. José APARISI - M. Marc PERRIER - M. Florent VASSAL – M. Stéphane CHAMPROMIS – M. Mathieu POUILLET
Ces modifications feront l'objet d'une modification du RIDET et KBIS de la société.

Pour avis et mention, la gérance

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

ISM LA FOA

SARL au capital de 100 000 XPF
Siège Social :
Colline aux oiseaux, Méaré
98880 LA FOA - BP 2769 – 98846 NOUMEA
RCS 1 444 520

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23/05/23, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2022, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.
Monsieur Manoj PANCHOLI, demeurant Lotis Les Hameaux Delafontaine, Villa 2, 5 rue Lafontaine PK7 – 98800 NOUMEA, est nommé liquidateur et lui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au Colline aux oiseaux, Méaré – 98880 LA FOA – BP 2769 – 98846 NOUMEA. C'est à cette boîte postale que la correspondance devra être adressée et que les actes et les documents devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal du Commerce de Nouméa.

Pour avis et mention, le liquidateur

La Juridique
☎ 28 36 26

AVIS DE MODIFICATION

« BOUDJEY SERVICES »

Au capital de 100 000 XPF
Lot 4 lotissement Nétéa, PAÏTA
N° 1 521 830 RCS NOUMÉA

Aux termes d'une AGE en date du 25/05/2023, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

ANCIEN OBJET SOCIAL : Toutes activités d'entretien de jardins et d'espaces verts, débroussaillage, élagage, abattage, évacuation des déchets, aménagements paysagers, plantations, ... Désinsectisation, dératisation et détermitage. Travaux de secrétariat, gestion administrative...
NOUVEL OBJET SOCIAL : Toutes activités d'entretien de jardins et d'espaces verts, débroussaillage, élagage, abattage, évacuation des déchets, aménagements paysagers, plantations, ... Désinsectisation, dératisation et détermitage. Travaux de secrétariat, gestion administrative... Nettoyage industriel de tous locaux, ... et notamment tous travaux de nettoyage en hauteur, au nettoyage haute pression, de toitures, de façades et activité de cordiste

---

CABINET
WEIMANN & FIZELIER
JURIDIQUE FISCAL
GALERIE PORT PLAISANCE
10, rue Jules Garnier - BP 4213 - 98847 Nouméa
T. +687 24.23.50 - wfc@wfc.nc
www.wfc.nc

AVIS MODIFICATION

FARE MITITEA

Société civile au capital de 100.000 XPF
Siège social à DUMBÉA
(Nouvelle-Calédonie)
Nakutakoin, 9, rue de l'Ilot Noumba
(B.P. 27023 - 98863 NOUMÉA CEDEX)
R.C.S. NOUMEA : 1 235 274

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire des associés tenue le 16 mai 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANTS :
- M. Jérôme MARTINATTI - DUMBÉA – Nakutakoin, 9, rue de l'Ilot Noumba (B.P. 27023 - 98863 NOUMÉA CEDEX).
- Mme Monique MARTINATTI – DUMBÉA – Nakutakoin, 7, rue de la pointe Coulio (B.P. 27023 - 98863 NOUMÉA CEDEX).

NOUVELLES MENTIONS :
GÉRANTS :
- M. Jérôme MARTINATTI - Mme Monique MARTINATTI – susnommés.
- Mme Vaea LARRERE, épouse MARTINATTI - DUMBÉA – Nakutakoin, 9, rue de l'Ilot Noumba (B.P. 27023 - 98863 NOUMÉA CEDEX).

Pour avis, la gérance

La Juridique
☎ 28 36 26

AVIS MODIFICATIF

« CONTROLE ELEC NC »

SARL au capital de 100 000 XPF
Rés. Le Maurin,
8 rue des Frères Leca, Magenta
98800 NOUMEA
N° 1 518 315 RCS NOUMEA

Aux termes des DAU en date du 25/05/23, les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance ont été modifiées comme suit :

ANCIENNE GÉRANCE : M. Guillaum DAVID
NOUVELLE GÉRANCE : MM. Guillaum DAVID et Maxence JALLAIS (Nouméa, 12 bis rue J. Arnould)
CORRECTION D'UNE COQUILLE DANS L'ADRESSE SIÈGE : suppression du numéro d'appt (appt 12), le reste sans changement.

CJF
NOUMEA, Anse Vata
Immeuble Le Commodore
59 Promenade Roger Laroque
Tél : 27.37.40

AVIS DE CONSTITUTION

HBD

SARL au capital de 100.000 FCFP
Siège social à NOUMEA – ZI de DUCOS
3 rue Jules Dolbeau

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à NOUMEA du 26 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.R.L.
OBJET (ESSENTIEL) : L'acquisition sous quelque forme que ce soit, la propriété, l'administration et la gestion de toutes valeurs mobilières, titres de participation, actions, parts sociales, parts d'intérêt, d'une manière générale de biens et droits mobiliers de toute nature, ainsi que de tous biens et droits immobiliers.
DÉNOMINATION : HBD
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – ZI de DUCOS, 3 rue Jules Dolbeau
DURÉE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 100.000 FCFP en numéraire
COMMISSAIRE AUX COMPTES : Néant
GÉRANTS :
- M. David BOUVIER et Mme. Catherine DELORME demeurant tous deux à NOUMEA – Tina sur Mer, 47 rue Patrick Djiram.

IMMATRICULATION : RCS de NOUMÉA.

Pour avis, la gérance

La Juridique
☎ 28 36 26

AVIS MODIFICATIF

« AS VRD - Maçonnerie »

SARL au capital de 300 000 XPF
17, rue Antoire Dvorack Berlios, DUMBEA
N° 1 158 286 RCS NOUMEA

Aux termes d'une AGO en date du 22/05/2023, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit à compter du 31/12/2020 :

ANCIENNE GÉRANCE : MM Abel SIONE et Mosese SIONE
NOUVELLE GÉRANCE : M. Abel SIONE

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

COVALENCE

SPFPL de pharmaciens d'officine
SARL au capital de 120.000 F.CFP
Siège social à NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie), Artillerie
13 rue de la Frégate Nivôse,
Résidence Port Moselle, Bât A
(B.P. 5398 – 98853 NOUMEA CEDEX)
RCS NOUMEA 1 249 796

Il résulte d'un acte sous-seing privé en date à NOUMEA du 25 mai 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION
GÉRANTES :
- Mme Laurence JALABERT, NOUMEA, Orphelinat, 87 avenue Foch.
- Mme Elisabeth POINSOT, NOUMEA, Artillerie, 13 rue de la Frégate Nivôse.

NOUVELLE MENTION
GÉRANTES :
- Mme Laurence JALABERT, NOUMEA, Orphelinat, 87 rue Côte de l'Amiral Halsey.
- Mme Elisabeth POINSOT, NOUMEA, Artillerie, 13 rue de la Frégate Nivôse.
- Mme Sophie GUILLIER, NOUMEA, Rivière Salée, 52 rue Emile Heiny.

Pour avis, la gérance

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION WADRA INVEST I

Société civile en liquidation
au capital de 200.000 XPF
Siège social : NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie)
3, rue Ernest MASSOUBRE
Immeuble KONEVA – ORPHELINAT
BP 8125 – 98807 NOUMEA CEDEX
RCS NOUMEA 1 414 010

Suivant délibérations en date du 16 mai 2023, les associés de la SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION WADRA INVEST I ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
Les associés ont nommé comme liquidateur la Société CALINVEST, SARL au capital de 1.000.000 XPF, dont le siège social est situé à NOUMEA – 3, rue Ernest MASSOUBRE – Immeuble Le Koneva - Orphelinat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMÉA sous le numéro 525 162 et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à NOUMEA – 3, rue Ernest MASSOUBRE – Immeuble Le Koneva - Orphelinat.
C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMEA.

Pour avis, le liquidateur

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION WADRA INVEST II

Société civile en liquidation
au capital de 200.000 XPF
Siège social : NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie)
3, rue Ernest MASSOUBRE
Immeuble Le Konéva – Orphelinat
BP 232 – 98845 NOUMEA CEDEX
RCS NOUMEA 1 414 002

Suivant délibérations en date du 16 mai 2023, les associés de la SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION WADRA INVEST II ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
Les associés ont nommé comme liquidateur la Société CALINVEST, SARL au capital de 1.000.000 XPF, dont le siège social est situé à NOUMEA – 3, rue Ernest MASSOUBRE – Immeuble Le Koneva - Orphelinat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMÉA sous le numéro 525 162 et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à NOUMEA – 3, rue Ernest MASSOUBRE – Immeuble Le Koneva - Orphelinat.
C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMEA.

Pour avis, le liquidateur

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION WADRA INVEST III

Société civile en liquidation
au capital de 200.000 XPF
Siège social : NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie)
3, rue Ernest MASSOUBRE
Immeuble Le Konéva – Orphelinat –
BP 232 – 98845 NOUMEA CEDEX
RCS NOUMEA 1 477 777

Suivant délibérations en date du 16 mai 2023, les associés de la SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION WADRA INVEST III ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
Les associés ont nommé comme liquidateur la Société CALINVEST, SARL au capital de 1.000.000 XPF, dont le siège social est situé à NOUMEA – 3, rue Ernest MASSOUBRE – Immeuble Le Koneva - Orphelinat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMÉA sous le numéro 525 162 et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à NOUMEA – 3, rue Ernest MASSOUBRE – Immeuble Le Koneva - Orphelinat.
C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMEA.

Pour avis, le liquidateur

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS

LA BD

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000.000 XPF
Siège social : NOUMÉA (98800), Centre commercial de la Baie des Citrons
RCS NOUMÉA : 688 473

L'assemblée générale des associés du 16 mai 2023 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, n'a pas adopté la proposition de dissolution de la société qui poursuit en conséquence son activité.
Le dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NOUMEA interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, le représentant légal

AVIS DE DISSOLUTION

SCI ADEMALOU

SCI au capital de 27.000.000 FCFP
Siège social : 12, rue Victor Hugo, 98800 Nouméa.
RCS de Nouméa N° 001 411 776

Par décision d'une assemblée générale du 18 mai 2023, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Pierre Alain Pantz, 12 rue Victor Hugo 98800 Nouméa et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Nouméa.

CONSEIL JURIDIQUE CALÉDONIEN
15, rt du Sud - Complexe Normandie
BP 30607 - 98895 Nouméa
Tél : 972 602
cj.caledonien@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

SARL HOARAU PÈRE & FILS

Suivant acte SSP, en date du 09 mai 2023 à Nouméa, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques suivent :

DÉNOMINATION : SARL HOARAU PÈRE & FILS ;
CAPITAL SOCIAL : 3.000.000 de Francs CFP, parts souscrites en numéraire et entièrement libérées ;
SIÈGE SOCIAL : 722 bis, Route du Vallon-Dore, 98809 La Coulée au Mont-Dore.
OBJET : l'entretien des espaces verts, jardins et parcs, l'élagage, le travail d'élagage en hauteur et acrobatique, l'architecture d'extérieur de parcs et de jardins
DURÉE : 99 années.
GÉRANTS : Monsieur Pierre HOARAU, né le 26 décembre 1960 à SAINT RAPHAËL et demeurant au Mont-Dore et Monsieur Ephraïm HOARAU, né le 14 février 1993 à Nouméa et demeurant au Mont-Dore.
IMMATRICULATION : RCS de NOUMEA.

Pour avis et mention, la gérance

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

ANGEL

SARL au capital de 1 000 000 XPF
Siège Social :
Complexe Commercial MERCIER
Route territoriale n°1
98812 BOULOUPARIS
RCS B578963

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24/05/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/06/2020, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.
Monsieur TRAN DUC THRONG Patrick, demeurant 16 rue Taragnat, Appart n°5 – 98800 NOUMEA, est nommé liquidateur et lui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au 21 rue du Général Mangin, Centre-Ville 98800 NOUMEA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et les documents devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal du Commerce de Nouméa.

Pour avis et mention, le liquidateur

NOUMEA, Anse Vata
Immeuble Le Commodore
59 Promenade Roger Laroque
Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATION

MIRO

SARL au capital de 150.000 FCFP
Siège social à NOUMEA – Baie des Citrons
33 Promenade Roger Laroque
R.C.S NOUMEA 001 201 235

Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 2 mars 2023, il a été décidé de modifier la gérance à compter du 1er mars 2023.
Les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

GÉRANCE
ANCIENNE MENTION :
- Elisabeth LEFERT épouse DELAFENETRE, demeurant à NOUMEA (98800) 18 rue Henri Guillebaud.
- Alexandre JANIN, demeurant à NOUMEA (98800) 6 Impasse Elogette, Orphelinat.

NOUVELLE MENTION :
- Pamela DIELENSEGER, demeurant à PAITA (98890) 15 Lotissement Petit Timbia.
- Alexandre JANIN, demeurant à NOUMEA (98800) 6 Impasse Elogette, Orphelinat.

Pour avis, la gérance.

CONSEIL JURIDIQUE CALÉDONIEN
15, rt du Sud - Complexe Normandie
BP 30607 - 98895 Nouméa
Tél : 972 602
cj.caledonien@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

SCI T&D

Suivant acte SSP en date du 01 mai 2023 à NOUMEA, il a été constitué une société civile immobilière.

DÉNOMINATION : SCI T&D ;
CAPITAL SOCIAL : 50 000 Francs CFP, souscrites en numéraire et entièrement libérées ;
SIÈGE : Lot 190, Domaine PADDON ARBOREA à Païta ;
OBJET : L'acquisition, la gestion d'un bien immobilier à destination d'habitation familiale ;
DURÉE : 99 années ;
GÉRANT :
Monsieur SALLE Théo, Gilles, Raymond, né le 02 novembre 1998 à Lorient et demeurant au Lot 190, Domaine PADDON ARBOREA à Païta ;
IMMATRICULATION : RCS de NOUMEA

Pour avis et mention, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

SERIAL SHOPPING NC

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 FCFP
Siège social : 1396 route de Yahoué –
98809 MONT DORE
RCS Nouméa 1 525 179

Par assemblée en date du 24 mai 2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme Joyce SABAR de son mandat de gérante à compter du même jour et désigné en qualité de nouvelle gérante à compter du 24 mai 2023 et pour une durée indéterminée Madame Ingrid DRUYLANS demeurant 9 rue des Kohus – Robinson – 98809 MONT DORE.
Par même assemblée, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : 9 rue des Kohus - Robinson – 98809 MONT DORE

Pour avis, la gérance

LEXINOTEA
Office Notarial de
Maître Philippe ROUVRAY
Notaire à DUMBÉA – Kenu In
1, Rue du Centre Commercial
Imm. Pascal Picou
T : 41.00.02. @ : accueil@notea.nc

AVIS DE CONSTITUTION

DOUGH APOGOTI

SARL à capital variable
Capital initial 100.000 CFP
Siège social : DUMBEA, Pointe à la Dorade
33 rue des Mascareignes

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe ROUVRAY, notaire à DUMBÉA, le 25 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée à Capital Variable
OBJET(ESSENTIEL) : L'acquisition, la propriété et l'exploitation de tous fonds de commerce de pizzeria, de préparation et de fabrication de pizzas, à consommer sur place à emporter ou à livrer.
DÉNOMINATION : DOUGH APOGOTI
DURÉE : 99 années
SIÈGE : DUMBEA, Pointe à la Dorade, 33 rue des Mascareignes
APPORT EN NUMÉRAIRE : 100.000 FCFP
CAPITAL SOCIAL INITIAL :
100.000 F CFP
VARIABILITE DU CAPITAL SOCIAL : Articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de Commerce, le capital social est variable dans les limites du capital autorisé, 10.000.000 de F.CFP, pour le capital maximum autorisé, 100.000 F.CFP pour le capital minimum autorisé.
COMMISSAIRE AUX COMPTES : Néant
GÉRANT : M. Emmanuel ANTON, demeurant à NOUMEA, Orphelinat, 17 rue Lamartine
Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu près le Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA.

Pour avis, Ph. ROUVRAY, Notaire

NOUMEA, Anse Vata
Immeuble Le Commodore
59 Promenade Roger Laroque
Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATIONS

LUGANVILLE

Société par actions simplifiée
Au capital variable
Siège social : CAYENNE (97300)
Lotissement Collery II Plaza Marengo
RCS CAYENNE : 752 560 284

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2022, il a été notamment décidé de transférer le siège social en Nouvelle-Calédonie et de modifier la présidence à compter de la même date.
Les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

SIÈGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : CAYENNE (97300) Lotissement Collery II Plaza Marengo.
NOUVELLE MENTION : NOUMEA (98800) 9 route des Artifices, Baie de la Moselle.
Radiation du RCS de CAYENNE et réimmatriculation au RCS de NOUMEA.
PRÉSIDENT :
ANCIENNE MENTION : PHALSBOURG GESTION, SAS ayant son siège social à ASNIERES SUR SEINE (92600) 99 quai du Docteur Dervaux, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 403 261 753.
NOUVELLE MENTION : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE L'AGGLOMERATION, SAEM ayant son siège social à NOUMEA (98800) 9 route des Artifices, Baie de la Moselle, immatriculée au RCS NOUMEA sous le numéro 711 697.

Pour avis, la Présidence.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ELECTRIC INDUSTRY ET MARINE - E.I.M.

S.A.R.L. au capital de 5.000.000 F.CFP
Siège social à NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie), Ducos
21 rue Henri Simonin
(B.P. 7252 – 98801 NOUMEA CEDEX)
RCS NOUMEA 168 682

Il résulte des décisions extraordinaires prises par l'associée unique le 16 mars 2023 dont le procès-verbal a été établi le même jour, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION
OBJET (ESSENTIEL) : La création, l'acquisition sous toute forme, la propriété et l'exploitation de toutes entreprises

de maintenance en électricité, électronique, électromécanique et mécanique générale ainsi que de tous fonds de commerce de vente, location, réparation, maintenance et service après-vente de tous matériels industriels, de marine et de dessalement.

NOUVELLE MENTION

OBJET (ESSENTIEL) :

- La création, l'acquisition sous toute forme, la propriété et l'exploitation de toutes entreprises de maintenance en électricité, électronique, électromécanique et mécanique générale ainsi que de tous fonds de commerce de vente, location, réparation, maintenance et service après-vente de tous matériels industriels, de marine et de dessalement.
- L'activité de transport, de distribution et de vente de carburant, gaz et lubrifiants.

Pour avis, le gérant

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

« CCTV PROTECTION (CLOSED CIRCUIT TV PROTECTION) »

S.A.R.L. au capital de 500.000 F.CFP
Siège social à NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie), Aérodrome
Green Valley, 1 rue Louis Hénin
RCS NOUMEA 1 322 262

L'associé unique, aux termes de ses décisions extraordinaires prises le 16 mai 2023, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.
A été nommé en qualité de liquidateur, Mr Philippe GODET, demeurant à NOUMEA, Aérodrome, Green Valley, 1 rue Louis Hénin, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation a été fixé à NOUMEA, Aérodrome, Green Valley, 1 rue Louis Hénin.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA.

Pour avis, le liquidateur

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SELARL MARTY

S.A.R.L. au capital de 100.000 F. CFP
Siège social : 19 rue du maréchal FOCH – 98800 – NOUMEA
RIDET 1.415.652.001 RCS NOUMEA

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2023, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation de ladite société à compter de ce jour.
M. Julien MARTY, domicilié au 19 rue du Marechal FOCH – Immeuble FOCH – 4eme étage – 98800 – NOUMEA est déchargé de son mandat de liquidateur et l'associé unique a donné quitus de son mandat de liquidateur à compter du jour de la présente assemblée.
L'associé unique a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.
La société SELARL MARTY sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Nouméa.

Pour avis et mention, M. Julien MARTY, liquidateur.

L'OFFICE NOTARIAL CALEDONIEN
SCP LILLAZ BURTET
MOUGEL LAUBREAUX

3, rue Ernest Massoubre
Immeuble Le Konéva
BP 459 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 42 51 - notaires@onc.nc

AVIS DE DISSOLUTION

KENU DZYL

SAS au capital de 10.000.000 F CFP
Siège social :
Villa 19 Résidence du Parc de Tonghoué
98835 Dumbéa
RCS NOUMEA : 1 560 788

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL, notaire à Nouméa, le 23 Mai 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé en qualité de liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus : Melle Nelly SCHIRCK, DUMBEA (98835), 596 RT1 Ermitage.
Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à la Villa 19 Résidence du Parc de Tonghoué 98835 Dumbéa.
Le dépôt de l'acte et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué, en annexe, au Registre du Commerce et des Sociétés, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce.

Pour avis, Me E. MOUGEL, Notaire

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

BAT-NC

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social à DUMBEA
(Nouvelle-Calédonie), Koutio
27 rue La Forte
(B.P. 4704 – 98839 DUMBEA)
RCS NOUMEA 1 263 805

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 1er mars 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :
GÉRANTS :
- Mr Wenici TUKUMULI, DUMBEA, Koutio, 27 rue de la Forte.
- Mr Pitélo TUKUMULI, PAÏTA, Les 3 Vallées, Lot 277.

NOUVELLE MENTION :
GÉRANT :
- Mr Pitélo TUKUMULI, PAÏTA, Les 3 Vallées, Lot 277.

Pour avis, le gérant

L'OFFICE NOTARIAL CALEDONIEN
SCP LILLAZ BURTET
MOUGEL LAUBREAUX

3, rue Ernest Massoubre
Immeuble Le Konéva
BP 459 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 42 51 - notaires@onc.nc

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

KENU DZYL – SOCIETE EN LIQUIDATION

SAS au capital de 10.000.000 F CFP
Siège social :
Villa 19 Résidence du Parc de Tonghoué
98835 Dumbéa
RCS NOUMEA : 1 560 788

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL, notaire à Nouméa, contenant procès-verbal d'assemblée générale en date du 23 Mai 2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à Melle Nelly SCHIRCK, demeurant à DUMBEA (98835), 596 RT1 Ermitage, liquidateur, et déchargé Melle Nelly SCHIRCK de son mandat et constaté la clôture de liquidation.

Pour avis, Me E. MOUGEL, Notaire

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

OPTIMUS

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social à DUMBEA
(Nouvelle-Calédonie), Koutio
27 rue La Forte
(B.P. 4704 – 98839 DUMBEA)
RCS NOUMEA 1 135 086

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 1er mars 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :
GÉRANTS :
- Mr Wenici TUKUMULI, DUMBEA, Koutio, 27 rue de la Forte.
- Mr Pitélo TUKUMULI, PAÏTA, Les 3 Vallées, Lot 277.

NOUVELLE MENTION :
GÉRANT :
- Mr Pitélo TUKUMULI, PAÏTA, Les 3 Vallées, Lot 277.

Pour avis, le gérant

NOUMEA, Anse Vata
Immeuble Le Commodore
59 Promenade Roger Laroque
Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATION

SIAGE

SARL au capital de 1.000.000 FCFP
Siège social à NOUMEA – Anse Vata
Immeuble Le Commodore, 1er étage
59 Promenade Roger Laroque
RCS NOUMEA 916.635

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale en date du 28 avril 2023, que les mentions antérieurement publiées relatives au siège social sont modifiées de la façon suivante à compter du 1er mai 2023.

ANCIENNE MENTION
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – Anse Vata, Immeuble Le Commodore 1er étage, 59 Promenade Roger Laroque.
NOUVELLE MENTION
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – Quartier Latin, 85 Avenue du Général de Gaulle, Immeuble Carcopino 3000.
Mention sera faite au RCS de NOUMEA.

Pour avis, la gérance

ASSISTANCE CONSEIL D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE MODIFICATION

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE SUD

SAEM au capital de 384.740.000 XPF
Siège social : NOUMEA
(Nouvelle-Calédonie) –
1 bis, rue BERTHELOT –
Immeuble CENTRE SUD
RCS NOUMEA 314 070

Aux termes d'un courrier en date du 3 mai 2023 portant modification du représentant permanent de la BNP PARIBAS NOUVELLE CALEDONIE au conseil d'administration de la Société, les modifications suivantes interviendront à compter du 11 mai 2023 :

ANCIENNE MENTION :
ADMINISTRATEURS (NOTAMMENT) :

BNP PARIBAS NOUVELLE CALEDONIE, SA au capital de 3.341.288.782 XPF, siège social situé à NOUMEA – 37, avenue Henri LAFLEUR, RCS NOUMEA n° 67 066,
REPRÉSENTANT PERMANENT : Monsieur Jean-Luc MASSON, demeurant à NOUMEA – 15, rue du Professeur GUILLAUMIN – VAL PLAISANCE (BP 8051 – 98807 NOUMEA CEDEX)
NOUVELLE MENTION :
ADMINISTRATEURS (NOTAMMENT) :
BNP PARIBAS NOUVELLE CALEDONIE, SA au capital de 3.341.288.782 XPF, siège social situé à NOUMEA – 37, avenue Henri LAFLEUR, RCS NOUMEA n° 67 066,
REPRÉSENTANT PERMANENT : Monsieur Jean-François BENGOLD, demeurant à NOUMEA – 4, rue Frère Arthur – FAUBOURG BLANCHOT.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa.

Pour avis, la Directrice Générale

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION BISCO INVEST 2 Par abréviation « SCP BISCO INVEST 2 »

En cours d'immatriculation
Société Civile Au capital de 200.000 XPF
Siège social : NOUMEA –
224, rue Jacques IEKAWE –
Centre commercial La Belle Vie – PK 6
BP 30575 – 98895 NOUMEA CEDEX

Par acte sous seing privé en date à Nouméa du 9 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : « SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION BISCO INVEST 2 » par abréviation « SCP BISCO INVEST 2 »
FORME : SOCIETE CIVILE
CAPITAL SOCIAL : 200.000 XPF divisé en 1.000 parts égales de 200 XPF chacune.
AGRÉMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession doit être agrée par la gérance.
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – 224, rue Jacques IEKAWE – Centre commercial La Belle Vie – PK 6 – BP 30575 – 98895 NOUMEA CEDEX.
OBJET :
- La participation au financement, sous forme de souscription à une augmentation de capital et/ou d'apports en compte courant non rémunérés, d'opérations bénéficiant d'un agrément visé aux articles Lp 45 Ter 1 et Lp 45 Ter 2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie ;
- La conclusion de tout contrat avec les sociétés bénéficiaires des financements en défiscalisation et leurs associés pour les besoins de l'opération de financement ;
- L'octroi de toute garantie en faveur de ses associés dans le cadre de l'opération de financement en défiscalisation ;
- La cession des droits détenus par la société dans la société bénéficiaire du financement en défiscalisation, y compris l'abandon d'une partie de ces droits en contrepartie de l'avantage fiscal conféré aux associés de la SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION BISCO INVEST 2 par le biais des articles Lp 45 Ter 1 et Lp 45 Ter 2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie ;
- L'emprunt auprès de tout établissement bancaire ou de crédit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social ;
- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
APPORTS : 200.000 XPF en numéraire.
GÉRANCE :
La société INTER INVEST OUTREMER, Société par actions simplifiée au capital de 533 000,00 EUROS,
SIÈGE SOCIAL : Les Mangliers – BP 1055 - Saint-Jean – 97133 SAINT-BARTHELEMY, Immatriculée au RCS de BASSE-TERRE sous le numéro 414 876 755,
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nouméa.

Pour avis, la gérance

BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN
Cabinet d'Avocats
Immeuble « BOTTICELLI »,
Angle rues Alma et Clémenceau
98800 NOUMEA,
Tél. 27 89 84

AVIS DE MODIFICATION

LUXXIO NC

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 F
Siège social : 52 avenue Baie de Koutio
98800 NOUMEA
RCS NOUMEA 1 451 855

Aux termes de l'AGE du 17 MAI 2023, il a été décidé de modifier l'objet social de la société rétroactivement à compter du 08 MARS 2023. En conséquence, l'article 02 des statuts est, à compter de cette date, rédigé comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL
- Tous travaux de terrassement, d'études de sols, de nivellement de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage.
- Entretien espaces verts : débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrages paysagers (édification des murets, installation d'arrosage.
- L'exploitation de tous fonds d'atelier de carrosserie, peinture, sablage, réparation, soudure, maintenance, entretien automobile et engins divers ainsi que la réalisation de tous travaux de mécanique, électricité automobile, réglage et mise au point des moteurs, tôlerie, lavage de tous véhicules, engins, machines et autres activités annexes ou connexes.

Pour avis, la gérance.

BEAUMEL
SELARL D'AVOCAT

AVIS DE DISSOLUTION PAR JUGEMENT POUR JUSTE MOTIFS

KO3D

S.ARL au capital de 100.000 F CFP
Siège Social :
283 Avenue de Foué, 98860 KONE
R.C.S. NOUMEA B 1 1310 713

Au terme d'un jugement n°107 rendu le 02 mai 2023, le Tribunal Mixte de Commerce de Noumea a prononcé la dissolution de la Sarl KO3D pour justes motifs, désigné Monsieur Thierry WONGSOKARTO en qualité de liquidateur à titre gratuit avec tous pouvoirs de décider la clôture de la liquidation et de réaliser toutes publicités de nature à rendre le jugement à intervenir opposable aux tiers et a fixé le siège de la liquidation au 283 Avenue de Foué, BP 76, 98860 KONE.
Le dépôt du jugement précité sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NOUMEA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

E.U.R.L. SLAVKO

Siège social : 5 Rue Papin DUCOS
98800 NOUMEA
RCS NOUMEA N° 644 542

Au terme de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 mai 2023, il a été décidé les modifications suivantes :

CAPITAL
ANCIENNE MENTION :
- Monsieur José JIZDNY associé unique avec 100 parts sociales sur 100 du capital.

NOUVELLE MENTION :
- Madame Michèle, Monette, Hnéulaa KACOCO épouse José JIZDNY associée unique avec 100 parts sur 100 du capital.

COLLEGE DE GERANCE
ANCIENNE MENTION :
- José, JIZDNY gérant
- Slavko, JIZDNY co-gérant

Nouvelle mention:
- Michèle, Monette, Hnéulaa KACOCO épouse José JIZDNY gérante

Pour avis

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION RM INVEST 3

Par abréviation « SCP RM INVEST 3 »
En cours d'immatriculation
Société Civile Au capital de 200.000 XPF

Siège social : NOUMEA – 224, rue Jacques IEKAWE – Centre commercial La Belle Vie – PK 6 – BP 30575 – 98895 NOUMEA CEDEX

Par acte sous seing privé en date à Nouméa du 9 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : « SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION RM INVEST 3 » par abréviation « SCP RM INVEST 3 »
FORME : SOCIETE CIVILE
CAPITAL SOCIAL : 200.000 XPF divisé en 1.000 parts égales de 200 XPF chacune.
AGRÉMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession doit être agrée par la gérance.
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – 224, rue Jacques IEKAWE – Centre commercial La Belle Vie – PK 6 – BP 30575 – 98895 NOUMEA CEDEX.
OBJET :
- La participation au financement, sous forme de souscription à une augmentation de capital et/ou d'apports en compte courant non rémunérés, d'opérations bénéficiant d'un agrément visé aux articles Lp 45 Ter 1 et Lp 45 Ter 2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie ;
- La conclusion de tout contrat avec les sociétés bénéficiaires des financements en défiscalisation et leurs associés pour les besoins de l'opération de financement ;
- L'octroi de toute garantie en faveur de ses associés dans le cadre de l'opération de financement en défiscalisation ;
- La cession des droits détenus par la société dans la société bénéficiaire du financement en défiscalisation, y compris l'abandon d'une partie de ces droits en contrepartie de l'avantage fiscal conféré aux associés de la SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION RM INVEST 3 par le biais des articles Lp 45 Ter 1 et Lp 45 Ter 2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie ;

- L'emprunt auprès de tout établissement bancaire ou de crédit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social ;
- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
APPORTS : 200.000 XPF en numéraire.
GÉRANCE :
La société INTER INVEST OUTREMER, Société par actions simplifiée au capital de 533 000,00 EUROS,
SIÈGE SOCIAL : Les Mangliers – BP 1055 - Saint-Jean - 97133 SAINT BARTHELEMY, Immatriculée au RCS de BASSE-TERRE sous le numéro 414 876 755,
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nouméa.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

PHARMACIE DE PONERIHOUEN

Société à Responsabilité limitée en cours de transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 1.000.000 FCFP
Siège social : Voie Urbaine 9, lot 63, route de la Mairie
98823 PONERIHOUEN
B 669 622 – 2002 B 361 RCS NOUMEA

Suivant délibération du 10.05.2023, l'associée unique a décidé la transformation de la société en Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège et sa durée demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 1.000.000 FCP, Madame Nastassia LE STRAT demeure seule Gérante de la Société.

Pour avis la gérance

AVIS DE MODIFICATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BONAPARTE

Société civile immobilière
au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : Nouméa (98800), 5 rue Emile Zola
(BP 214 – 98845 Nouméa Cédex)
RCS Nouméa : 1 047 364

D'une délibération des associés en date du 22 mai 2023, il résulte que la mention antérieurement publiée doit être modifiée comme suit :

ANCIENNE MENTION :
EXERCICE SOCIAL : L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
NOUVELLE MENTION :
EXERCICE SOCIAL : L'exercice social a une durée de douze mois. Il débute le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Pour avis, la gérance

CONSEIL JURIDIQUE CALÉDONIEN
15, rt du Sud - Complexe Normandie
BP 30607 - 98895 Nouméa
Tél : 972 602
cj.caledonien@yahoo.fr

AVIS DE MODIFICATION

SELARL CABINET DE SAGE FEMME DE PAÏTA

RCS 1 185 164
Au capital de 100.000 xpf
80, RT 1-BP 1298-98890 Païta.

Suivant un acte sous seing privé, en date du 13 mai 2023 à NOUMEA, il a été modifié une SELARL comme suit :

CHANGEMENT DE GÉRANT :
ANCIEN :
Gérante : Madame ROGER ép. LE GUEN Fabienne, Martine, Paule, née le 15 octobre 1970 à SAINT-MALO, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté, demeurant à Dumbéa.
NOUVEAU :
GÉRANTE : Madame LOSCUL ép. SAVARY Clémence, Marie, née le 28 avril 1989 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté, demeurant à Nouméa.
IMMATRICULATION : RCS de NOUMEA

Pour avis et mention, la gérance

NOUMEA, Anse Vata
Immeuble Le Commodore
59 Promenade Roger Laroque
Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATION

HAMAC

SNC au capital de 100.000 FCFP
Siège social à NOUMEA – Anse Vata
Immeuble Le Commodore
59 Promenade Roger Laroque
RCS NOUMEA 1.414.804

Il résulte des décisions prises par l'associée unique, le 28 avril 2023, que les mentions antérieurement publiées relatives au siège social sont modifiées de la façon suivante à compter du 1er mai 2023.

ANCIENNE MENTION
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – Anse Vata, Immeuble Le Commodore, 59 Promenade Roger Laroque.
NOUVELLE MENTION
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA – Quartier Latin, 85 Avenue du Général de Gaulle, Immeuble Carcopino 3000.
Mention sera faite au RCS de NOUMEA.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

A.B. CD S.A.R.L.

Au capital de 10.000 F CFP
45, rue Arnold Daly – Résidence Sentosa - BP 4948 - 9847 Nouméa cedex
1 298 371 RCS NOUMEA

Aux termes de la DAU du 26 mai 2023, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

DÉNOMINATION SOCIALE :
ANCIENNE MENTION :
S.A.R.L. A.B. CD
NOUVELLE MENTION :
S.A.R.L. ALTHEA SOCIAL
SIÈGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION :
SIÈGE SOCIAL : 45, rue Arnold Daly – Résidence SENTOSA – BP 4948 – 98847 Nouméa cedex
NOUVELLE MENTION :
SIÈGE SOCIAL : 16, rue Bichat – Immeuble le Fuji - BP 4948 – 98847 Nouméa cedex

Pour avis, la gérance

La Juridique

☎ 28 36 26

AVIS DE NON-DISSOLUTION

CAPPUCCI

SARL au capital de 100 000 XPF
11 rue du RP Gaudet NOUMEA
1 506 195 RCS NOUMEA

Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023 et en application de l'article 223-42 du code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

PHARMACIE DES TULIPIERS

S.E.L.A.R.L. au capital de 100.000 F.CFP
Siège social à PAÏTA (Nouvelle-Calédonie)
Lot CF PIE RT1
RCS NOUMEA 821 371

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale mixte des associés qui s'est tenue 25 mai 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :
GÉRANTE : Mme Laurence JALABERT, PAÏTA, Mont-Mou.
NOUVELLE MENTION :
GÉRANTES :
- Mme Laurence JALABERT, NOUMEA, Orphelinat, 87 rue Côte de l'Amiral Halsey.
- Mme Sophie GUILLIER, NOUMEA, Rivière Salée, 52 rue Emile Heiny.

Pour avis, la gérance

CABINET
WEIMANN & FIZELIER
JURIDIQUE FISCAL
GALERIE PORT PLAISANCE
10, rue Jules Garnier - BP 4213 - 98847 Nouméa
T. +687 24.23.50 - wfc@wfc.nc
www.wfc.nc

AVIS DE MODIFICATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLEAN « S.C.I. SOLEAN »

Société civile au capital de 100.000 XPF
Siège social :
NOUMEA (Nouvelle-Calédonie)
Trianon – 33, rue Bon
R.C.S. NOUMÉA : 982 777

Il résulte des décisions prises par l'associé unique le 24 mai 2023, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANT : M. Williams DANGER - NOUMÉA – Trianon, 33, rue Bon.
SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA – Trianon, 33, rue Bon.
NOUVELLES MENTIONS :
GÉRANT : M. Antoine MONTES – NOUMEA, Vallée des Colons, 76, rue de Verteuil.
SIÈGE SOCIAL : NOUMEA, Vallée des Colons, 76, rue de Verteuil.

Pour avis, le gérant

Selarl TEHIO
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

JMP TRANSPORT

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000.000 F CFP
Siège social : 61 Lotissement Berton, AUTEUIL – B.P. 1662 – 98830 DUMBEA Cedex
RCS NOUMEA 769 240

Aux termes des délibérations de l'AGO du 17/05/2023, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation de la société à compter du 17/05/2023 et sa radiation.
M. Jean-Marie POIRCUITTE demeurant à DUMBEA (98835), 20 rue La Forte – KOUTIO, ès-qualité de liquidateur, déposera les comptes définitifs de liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de NOUMEA et sera déchargé de sa mission.

Pour insertion, le liquidateur

ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats
Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION SUD 2014

Société Civile en liquidation
au capital de 200.000 XPF
Siège social : NOUMEA
28 rue Eugène Porcheron
Immeuble Roger Bérard
BP 232 - 98 845 Nouméa Cedex
RCS NOUMEA 1 218 163

Suivant délibérations de l'Assemblée générale en date du 24 avril 2023, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Pour avis, le liquidateur

DISSOLUTION ANTICIPEE

SARL DVT

Voie Urbaine N°1 lieu-dit TIETI
98822 POINDIMIE
RCS NEA 655 662

Le 23 mai 2023, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société DVT, nommé monsieur DO TIEN TRUNG demeurant 8 rue Orly Vallée du Génie 98800 Nouméa liquidateur, et fixé le siège de la liquidation à son domicile.
Modification RCS NOUMEA,

Pour avis, le liquidateur

Vous souhaitez faire paraître une offre d'emploi, une annonce immobilière ou une annonce judiciaire et légale ?

contact@actu.nc
28 63 01

AVIS DE CONVOCATION

SA PROMED

Capital : 5 000 000 F CFP
Siège social : 6, rue Jean-Chalier – PK4 à Nouméa Ridet : 672 832.001

Messieurs les administrateurs de la SA PROMED sont convoqués en Conseil d'Administration pour le jeudi 8 juin 2023, à 10h00, au 17 bis rue Georges- Claude – Les Hauts de Ducos à Nouméa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Etablissement des comptes sociaux ;
- Rapport annuel de gestion ;
- Autorisation des conventions ;
- Questions diverses ;

Le Président du Conseil d'Administration

RECHERCHE

PORTEFEUILLE IMMOBILIER ET APPARTEMENTS EN GESTION

FAIRE OFFRE AU 81 08 27

MUTUELLE DU NICKEL

MUTUELLE DU NICKEL

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les délégués mutualistes sont convoqués

le vendredi 9 juin 2023 à 08h30

A l'Hôtel Le Centre
à DUCOS

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 3 juin 2022
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 2 décembre 2022
- Rapport moral 2022
- Rapport de gestion 2022
- Rapport financier de l'exercice 2022
- Rapport de la Commission de contrôle
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2022
- Approbation des comptes et quitus au Conseil d'Administration
- Elections au Conseil d'Administration (Quart sortant)
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Achat d'un terrain sur Nouméa
- Achat d'une villa sur Koné
- Vente d'un terrain à la Foa
- Vente du 1er étage du QL
- Délégations de pouvoir du Conseil d'administration
- Questions diverses

Le Président du Conseil d'administration
Eric KOHLER

*Dans le cadre du renouvellement du quart sortant du Conseil d'Administration,
quatre (4) postes sont à pourvoir.

Extrait des statuts : Les déclarations de candidature doivent être adressées ou déposées contre reçu au siège de la mutuelle, 8 jours au moins avant l'Assemblée générale. Pour être éligible il faut être membre participant et âgé de plus de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et civiques. Les membres du Conseil sont élus pour quatre ans….

Régie par la loi du pays 2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en NC
Agréée par l'Arrêté n° 2013-3903/GNC du 26 décembre 2013

La Banque Calédonienne d'Investissement
Premier Réseau bancaire de Nouvelle-Calédonie

Recrute

des Conseillers·ères de Clientèle Particuliers

Code ROME C1206
en vue d'un CDI

Le conseiller de clientèle particulier est l'interlocuteur privilégié de nos clients, Il intervient aux moments clés de leur vie pour les accompagner dans leurs projets à court ou long terme.
Véritable partenaire de confiance, il construit ses relations en leur apportant conseils et accompagnement.
Son relationnel, sa qualité d'écoute et son expertise seront ses meilleurs atouts pour garantir la satisfaction de nos clients et développer son portefeuille.

PRINCIPALES MISSIONS

- Gérer, fidéliser et développer un portefeuille de clients particuliers
- Suivre et piloter les indicateurs de risque clientèle
- Assurer la promotion et la vente des produits et services de la banque
- Analyser et instruire les dossiers de financement sous l'angle du risque et de la rentabilité
- Conduite des démarches de prospection et de négociation commerciale
- Réaliser des actes administratifs liés aux opérations d'ouverture et de gestion des comptes clients Particuliers
- Participer au développement des projets de l'établissement

PROFIL RECHERCHÉ

- Bachelor ou Master 1 ou équivalent dans le domaine de la finance-économie-gestion-comptabilité
- Expérience professionnelle réussie dans une fonction similaire de 2 ans minimum
- Maîtrise des techniques de vente et de prospection
- Maîtrise des techniques de financement
- Connaissance de l'environnement socio-économique calédonien
- Expérience en conseil bancaire
- Pédagogue
- Aisance relationnelle
- Appétence commerciale

Déposer votre candidature (CV+ lettre de motivation) sur l'appel référencé sur le site internet de la BCI en indiquant vos disponibilités :
https://www.bci.nc/la-bci/emplois-et-carrieres
Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 23 JUIN 2023

---

ville du MONT-DORE

RECRUTE

UN DIRECTEUR H/F

Direction de la sécurité

Les candidats intéressés sont invités à consulter l'avis de vacance de poste sur les tableaux d'affichage de la Mairie du Mont-Dore ou sur le site officiel de la Ville : www.mont-dore.nc

Les candidatures (fiche de renseignements, lettre de motivation, CV, copie des diplômes ou attestation de réussite) doivent parvenir au service des ressources humaines, BP 3 BOULARI - 98 810 MONT-DORE

au plus tard : le 02 juin 2023

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Pour toute information complémentaire, contactez Thierry Levanqué,
Tél. 43 70 89
sg@ville-montdore.nc

Le maire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de vacance de poste.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
NOUVELLE-CALÉDONIE

Ref : BF/as/2023.05.088

LA CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT
DE NOUVELLE-CALEDONIE
RECHERCHE en CDD

UN GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES (H/F)

Temps complet – Nouméa

Contrat à durée déterminée (CDD 6 mois) – Statut Agent de maitrise.

Code Rome « M1501 »

L'OFFRE DETAILLEE EST CONSULTABLE SUR LE SITE **WWW.CMA.NC**

CANDIDATURES A ADRESSER :
BP 4186 98846 Nouméa Cedex ou rh@cma.nc
AU PLUS TARD LE **25 JUIN 2023** DELAI DE RIGUEUR
Pour tout renseignement complémentaire contacter :
28 41 42 ou par email

Vous souhaitez faire paraître une offre d'emploi, une annonce immobilière ou une annonce judiciaire et légale ?

contact@actu.nc
28 63 01

ATOUT PLUS GROUPE
Recrutement
Formation – Intérim

Sermodis

Recherche pour son client :

UN GERANT MANDATAIRE DE STATION-SERVICE

Lieu : Nouméa - Grand Nouméa

VOTRE PROFIL

+ Expérience réussie dans le commerce alimentaire ou la grande distribution
+ Personne implantée en NC avec un bon réseau commercial
+ Gestionnaire rigoureux, capacités en comptabilité, management et ressources humaines
+ Maîtrise de l'outil informatique
+ Grande disponibilité y compris les weekends (ouverture H 24)
+ Disposer d'un apport en fonds propres entre 20 et 25 millions de francs Pacifiques
+ Poste à pourvoir au 1er trimestre 2024.

Pour postuler : **24.38.68** gerant@atoutplus.nc www.atoutplus.nc

INFOS PRATIQUES

URGENCES
SAMU – SOS médecins : 15
PC Secours en mer : 16
Police : 17
Police Municipale de Nouméa : 25 23 23
Pompiers : 18

AIDE SOCIALE
Enfance maltraitée : 05 44 44
SOS Violences sexuelles : (Numéro vert) 05 11 11
SOS Ecoute : (Numéro vert) 05 30 30
Solidarité SIDA-NC : 24 15 17
La Foa : 44 31 62

HOPITAUX
Medipôle : 20 80 00
CHS Albert Bousquet : 24 36 36
Koné : 42 10 30
Koumac : 42 65 00
Poindimié : 42 71 44

CLINIQUES
KUINDO-MAGNIN : 42 00 00

MORGUE
Centre funéraire de Nouméa : 43 22 88

AMBULANCES
St-Jacques : 25 27 27
Nouméa Ambulance : 25 21 00
Nouméa Express : 24 44 44
Azur Express : 46 01 01
Ambulance Croix Bleue : 27 25 82
Ambulance Alizés : 25 33 99
Ambulance Mont-Dore : 24 10 24
Mont-Dore/Plum : 43 41 70
Ambulance de Dumbéa : 46 44 20
Ambulances services (Dumbéa) : 43 16 10
Païta-Tontouta : 35 38 08

AFFAIRES MARITIMES
Météo marine : 36 67 36
Station côtière : 29 23 26

TRANSPORTS
Aéroport de Tontouta : 36 67 18
Taxis de Nouméa : 28 35 12
Taxis sur la brousse : 35 11 25

AUTRES SERVICES
EEC : 05 36 36
Enercal : 05 02 50
Calédonienne des eaux : 41 37 38

LES NUMÉROS UTILES

LES GARDES
Week-end des 3 & 4

Pharmacies

Dumbéa :
lot. FSH Koutio 202 av de la vallée
Centre médical de Koutio 41 90 06

Nouméa :
10 RTE DU PORT DESPOINTES
Pharmacie du Lagon 27 44 26

Médecins

Koutio :
CORABOEUF J.Yves 41 20 06

Nouméa :
ETORE Nicolas 27 47 90

Vétérinaires
Urgences à Nouméa :
BAYSIDE 50 00 40
Urgences à Nouméa :
SOS VETO 77 84 00

CALENDRIER

Jeudi 1
05h27 1.45 m 12h02 0.45 m
18h32 1.40 m

Vendredi 2
00h22 0.70 m 06h08 1.45 m
12h41 0.35 m 19h14 1.50 m

Samedi 3
01h10 0.70 m 06h49 1.40 m
13h19 0.30 m 19h56 1.55 m

Dimanche 4
01h57 0.65 m 07h31 1.40 m
13h58 0.20 m 20h38 1.60 m

Lundi 5
02h45 0.65 m 08h15 1.40 m
14h39 0.20 m 21h23 1.65 m

Mardi 6
03h35 0.65 m 09h01 1.35 m
15h22 0.20 m 22h12 1.65 m

Mercredi 7
04h26 0.65 m 09h49 1.35 m
16h07 0.25 m 23h03 1.60 m

Mots flêchés

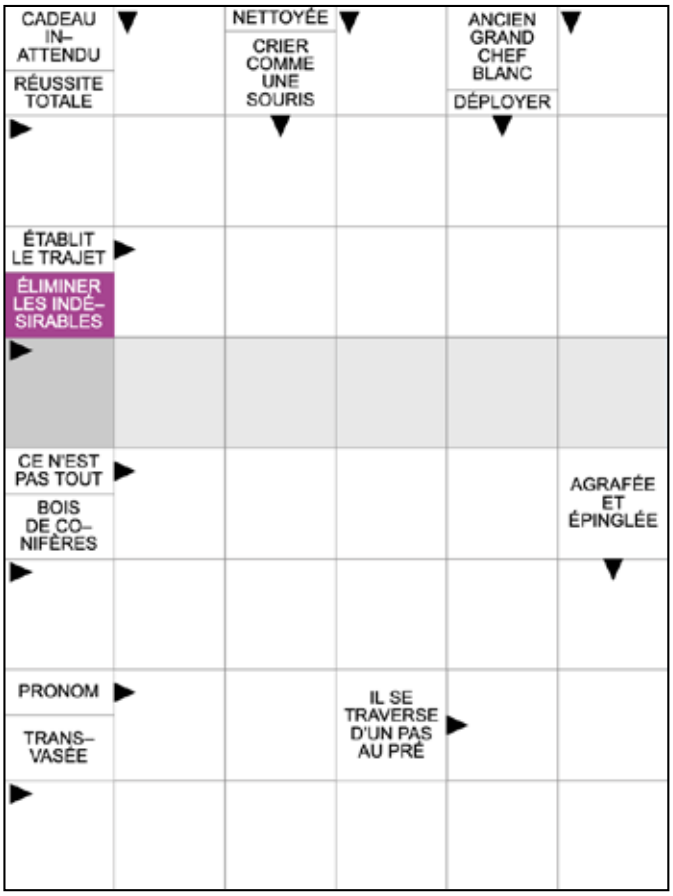

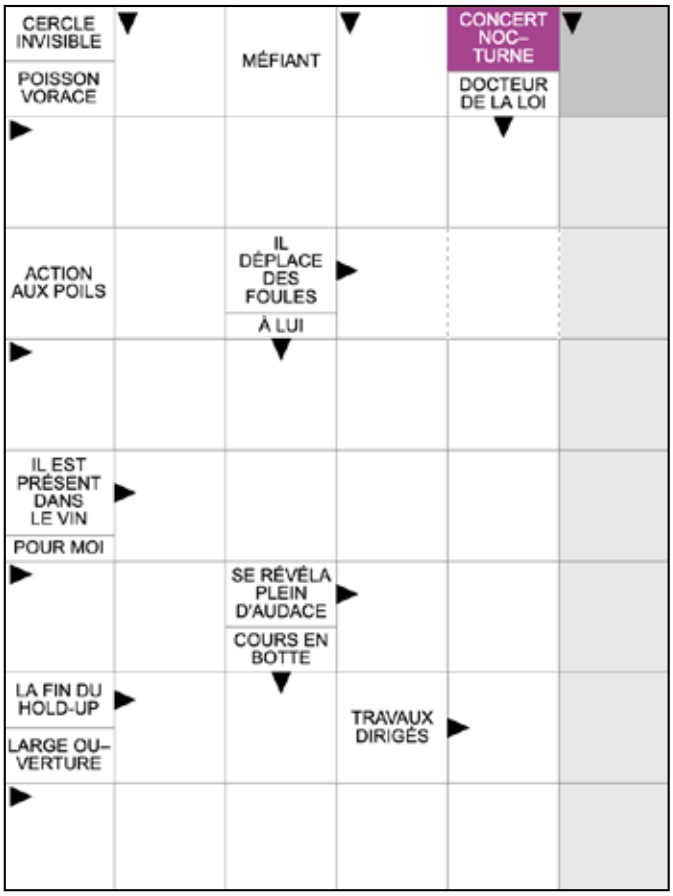

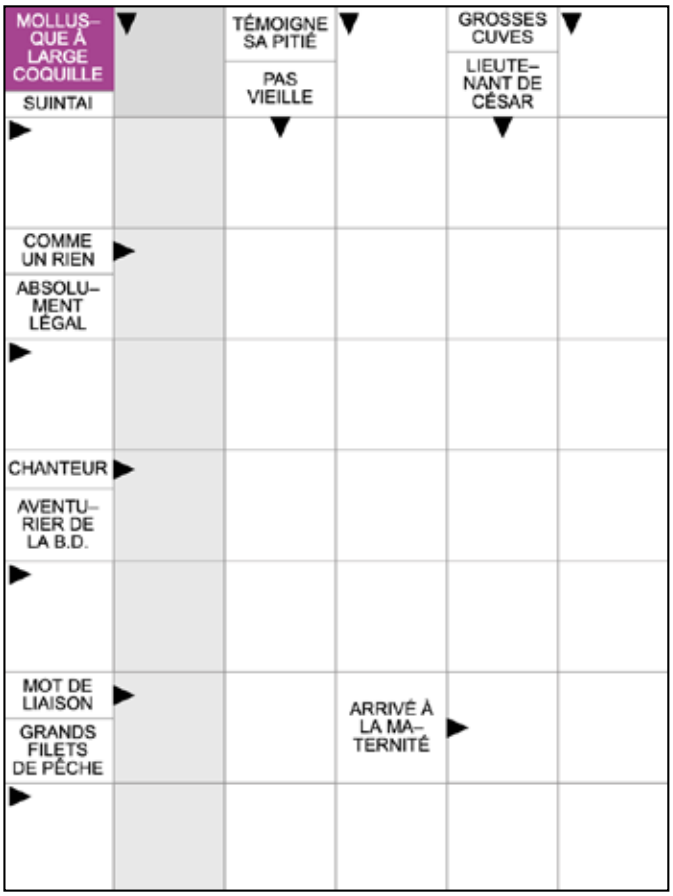

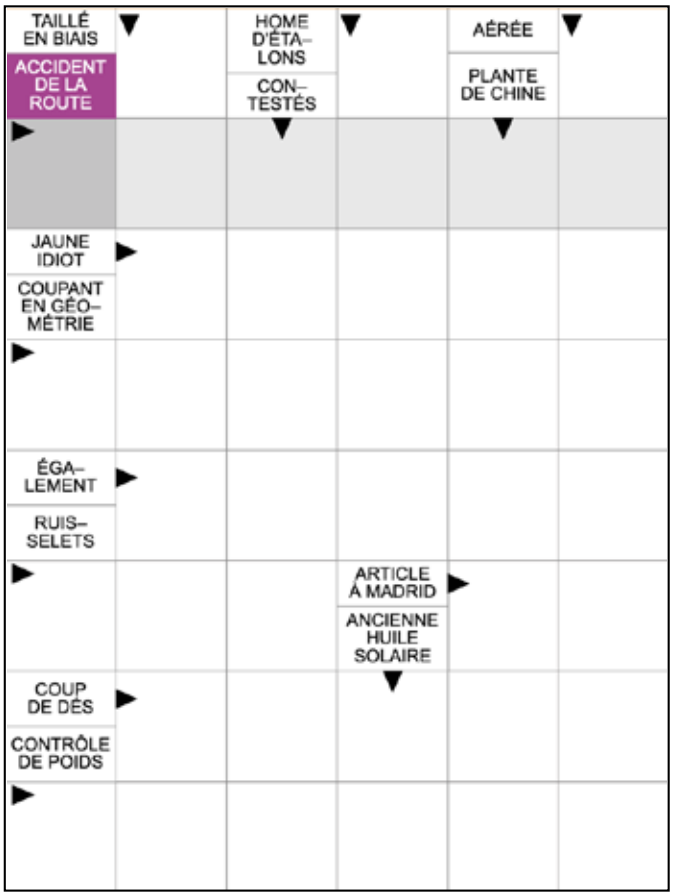

Pour ne rien vous cacher, l'Actu ne peut pas se passer de vous.

1 AN D'Actu.nc :
4990 F
...soutenez-nous, ABONNEZ-VOUS !

Actu.nc : Vous informer sans rien cacher

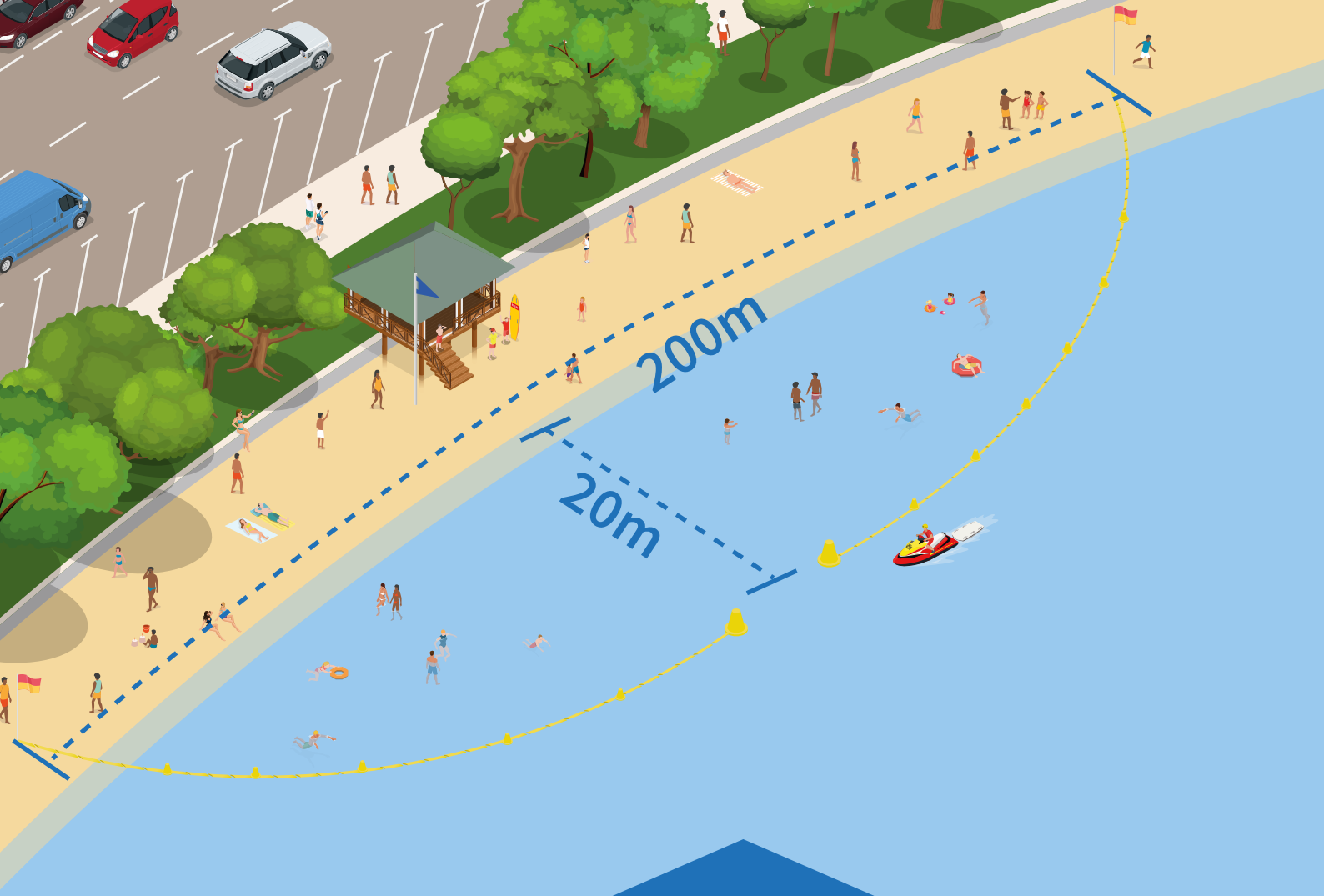

Baie des Citrons

OUVERTURE

D'UNE ZONE DE BAIGNADE RESTREINTE SURVEILLÉE TOUS LES JOURS

HORS CAMPAGNES DE RÉGULATION

DE 8H45 À 16H00

Ville de NOUMÉA

noumea.nc

Nouméamaville